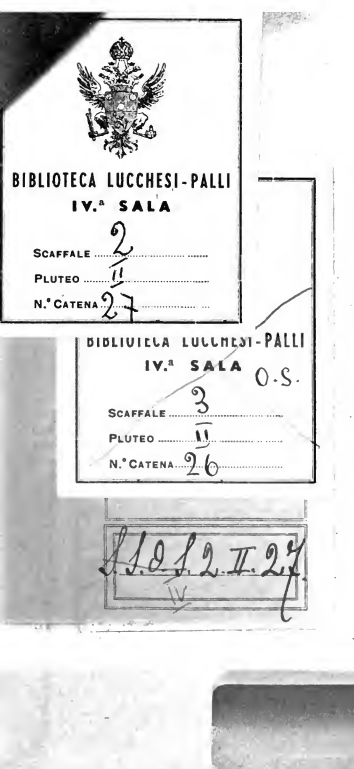
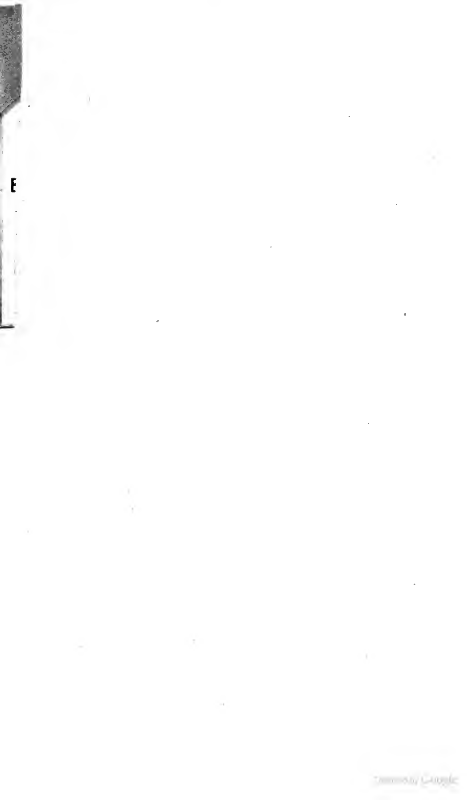

PALLI


BIBLIOTECA LUCCHESI-PALLI
IV.ª SALA
SCAFFALE 2
PLUTEO II
N.° CATENA 27
BIBLIOTECA LUCCHESI-PALLI
IV.ª SALA
O.S.
SCAFFALE 3
PLUTEO II
N.° CATENA 26



Annuaire DINANNAIS.

ANNÉE 1838.



6.me Année.

DINAN,
IMPRIMERIE DE J.-B. HUART.

1838.



L'*Annuaire Dinannais* avait cessé de paraître en 1837. Un journal consacré aux intérêts de l'arrondissement, qui ouvrait la publicité, d'une manière large et plus développée, semblait devoir suffire aux besoins de la localité et ne pas laisser de place à un recueil annuel dont le but et le plan semblaient désormais effacés par quelque chose de supérieur. Ainsi le pensaient les fondateurs du

Journal dont quelques-uns avaient été aussi fondateurs de l'Annuaire. Mais l'expérience a fait sentir qu'une feuille hebdomadaire ne peut remplacer, en tous points, un volume qui a le mérite essentiel de resserrer, en un faisceau, les faits les plus importants de notre histoire locale sans les entremêler, comme le Journal, d'articles fugitifs qui, pour la plupart, tirent leur principal intérêt de l'à-propos. L'Annuaire de 1838 a d'ailleurs l'avantage de continuer une œuvre favorablement accueillie du public et dont l'interruption a été généralement sentie.

La partie littéraire de ce volume a dû surtout fixer notre attention, et, avant de poursuivre une entreprise qui n'était pas sans difficultés, nous avons fait un appel à ceux de nos concitoyens

qui s'occupent spécialement de science et de littérature. Cet appel a été accueilli avec empressement. Nous avons trouvé dans la république des lettres, une unanimité de bonne volonté et d'encouragement qui prouve que là, au moins, la politique n'a pas encore arboré son drapeau de discorde. Cet accueil flatteur et encourageant nous a complétement décidés à faire paraître notre Annuaire.

Dans la revue chronologique des événements et des travaux importants qui, dans notre arrondissement, appartiennent aux années qui se sont écoulées depuis 1832, nous avons jugé à propos d'entrer dans des détails qui, peut-être, paraîtront à certaines personnes bien minutieux et peu dignes d'être publiés. Mais que ces personnes

veuillent bien jeter un coup-d'œil sur le modeste titre de notre volume; qu'elles veuillent bien considérer que le public auquel nous nous adressons spécialement, est circonscrit dans les limites de l'arrondissement; que notre Annuaire enfin, est un livre destiné à transmettre à nos descendants, comme un enseignement salutaire, l'histoire de leurs aïeux, et elles nous excuseront, nous en sommes certains.

Quel que soit l'accueil que recevra le volume que nous offrons au public, nous aurons toujours la conscience d'avoir employé tous nos soins et nos efforts pour en faire une œuvre utile au pays, et d'avoir donné peut-être à quelques talents qui ne demandaient qu'une arène pour se produire, un encouragement qui leur portera bonheur.

L. L.

CONSEIL

D'ARRONDISSEMENT.

SESSION DE 1837.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE DINAN.

SESSION DE 1387.

Le sous-préfet a présenté la situation politique de la contrée. Le conseil apprend avec satisfac-



tion que, quoique déjà bonne, en tous points, elle s'est encore améliorée.

Ce magistrat a longuement entretenu le conseil de l'état de l'instruction primaire. Cinq nouveaux instituteurs ont reçu l'institution ministérielle; quelques autres sont en instance, et l'on doit espérer que leur nombre augmentera encore. Il a invité les membres du conseil à se joindre à lui; et il ne doute pas que toutes les difficultés, qui sont grandes dans cet arrondissement, ne finissent par s'applanir devant leurs efforts communs.

Le sous-préfet a fait un rapport étendu sur les besoins moraux et matériels de l'arrondissement.

Le conseil, vu la gravité de la matière, et pour se conformer d'ailleurs au désir exprimé par l'administration, a arrêté qu'il s'occuperait d'abord des chemins de grande communication; que, pour procéder plus méthodiquement, il suivrait l'ordre alphabétique des cantons.

CHEMINS VICINAUX.

CHEMIN DE DINAN A BROONS.

Le conseil demande qu'il se prolonge jusqu'à Merdrignac. Cette ligne établira un point de con-

tact avec l'arrondissement de Loudéac, plus court, plus direct que celui qui existe; ouvrira un débouché plus facile à diverses usines; facilitera les relations commerciales.

CHEMIN DE DINAN A MATIGNON.

Le conseil demande qu'il soit prolongé jusqu'au Port-à-la-Duc. Motifs : importance notoire d'ouvrir un débouché aux produits agricoles du canton de Matignon, par l'ouverture d'un chemin viable, de ce chef-lieu au Port-à-la-Duc, port où se font de fréquents chargements de céréales pour les divers points du royaume, et notamment pour la Normandie et le midi.

CHEMIN DU PONT RUELLAN AU PORT-A-LA-DUC.

L'ouverture de ce chemin est sollicitée par les motifs que cette voie serait du plus grand intérêt; elle donnerait de la vie à ce beau canton, en lui facilitant l'écoulement de ses produits; elle lui fournirait le moyen de se pourvoir des engrais de mer dont l'usage est presque général dans ce pays, et, sans le secours desquels, il serait menacé d'une prompte stérilité.

CHEMIN DE DINAN A COMBOURG.

Le conseil demande que ce chemin soit classé

de grande communication. Motifs : La portion de ce chemin de Pilvert (limite de l'arrondissement) à Combourg, est ainsi classée, classement qui se prolonge non-seulement jusqu'aux limites du département d'Ille-et-Vilaine, mais même jusqu'à Pontorson (Manche).

Le vœu de ce classement a été exprimé depuis 1830 dans toutes les sessions de ce conseil; il l'avait aussi été en 1820 et 1821. On ne peut donc qu'être surpris que ce vœu, si souvent manifesté, n'ait pas été accueilli par le conseil général: ce qui est d'autant plus étonnant que ce chemin a toujours été mis en première ligne, non-seulement par le conseil d'arrondissement, mais même aussi par le conseil général, puisqu'il a été ouvert et confectionné en majeure partie, par des subventions sur les fonds départementaux.

CHEMIN DE PLANCOET A BROONS, PAR JUGON.

Dans sa précédente session, le conseil avait demandé l'établissement d'une voie de grande communication de Plancoët à Broons, passant par Jugon, point d'intersection. L'utilité de lier ces trois cantons entre eux et d'en faciliter les rapports, est sensible. Il serait profitable à un grand nombre de communes, spécialement à

celles de Plancoët, Pluduno, Bourseul, Ploret Lescoët, Jugon, Mégrit, Trémeur et Broons, qu'il traverserait.

CHEMIN DE PLÉLAN A BROONS.

Le conseil considère comme essentiellement utile d'ouvrir un chemin entre les chefs-lieux des cantons de Broons et de Plélan, partant de ce dernier lieu et passant par Languedias, Mégrit, Trémeur et se terminant à Broons.

Cette contrée, surtout la portion appartenant au canton de Plélan-le-Petit, est pour ainsi dire sauvage ; elle a un besoin absolu d'être vivifiée, et ne pourra arriver à la civilisation que par des moyens plus faciles de communication.

CHEMIN DE PLANCOET A PLOUER.

L'ouverture de ce chemin mettrait ces deux points en communication. Il couperait, à angles droits, deux chemins de première classe, savoir : ceux de Ploubalay et de Pleurtuit, (1)

(1) Un chemin de grande communication, de Rennes à un point du littoral de la Rance, passant par Châteauneuf, a été arrêté par le conseil général d'Ille-et-Vilaine. Celui de Plouër à Plancoët en serait la continuation.

et rendrait plus faciles les rapports des habitants de cette contrée.

CHEMIN DE PLÉLAN A PLANCOET.

Ce chemin, déjà ouvert, et passant par les communes de Saint-Michel et de Corseul, serait d'une utilité incontestable dans une contrée qui manque absolument de voies de grande communication. Le pays qu'il traverserait est presque totalement composé de landes qu'on pourrait fertiliser au moyen de la tangue ou engrais de mer et autres, qu'on extrairait de Plancoët. Le canton de Plélan, d'ailleurs, est le seul de l'arrondissement qui n'ait pas de grande voie, et cependant nul n'en a plus besoin.

Le *conseil général* a, sur ces diverses demandes, adopté les lignes suivantes :

Chemin de *Corlay* à *Jugon* par le Bodéo, l'Hermitage, Plœuc, Moncontour, Trédaniel et Penguily.

Chemin de *Loudéac* à *Plancoët* par Colinée Plénée-Jugon et Jugon.

Chemin de *Moncontour* à *Merdrignac*, par Colinée.

Chemin de *Merdrignac* à *Plancoët*, par Eréac, Broons, Languédias, Lalandec et Saint-Michel de Plélan.

Chemin de *Plancoët* à *Plouër*, par le Plessix-Balisson, Trigavoux et Pleslin.

Chemin d'*Erquy* à *Matignon*, par Plurien et le Port-à-la-Duc.

Chemin de *Dinan* à *Combourg*.

Prolongation de la *route d'Evran* à *Caulnes jusqu'a Recouvrance*. (Route royale n. 12).

SUBVENTIONS.

Le conseil forme le vœu que, dans la distribution du fonds commun, on fasse participer l'arrondissement pour une somme plus forte que dans les années précédentes; que ce secours soit proportionné à ses besoins, qui sont grands, mais toutefois comparativement à ceux des autres arrondissements.

ROUTE DÉPARTEMENTALE, N.° 2.

Une ligne de poste a été établie sur cette route (de Dinan à Rennes, passant par la Chapelle-Chaussée). Plusieurs routes de ce genre, et dans ce cas, ont été converties en routes royales. Le conseil exprime le vœu qu'il en soit ainsi pour celle dont est cas.

ROUTES ROYALES.

Le conseil demande itérativement qu'on s'occupe du nivellement, promis dès long-temps, aux abords du chef-lieu de cet arrondissement,

sur la route de Vannes à Dinan ; du redressement de la côte de Jugon, si âpre et si dangereuse, sauf, pour y parvenir, à en détourner la direction.

Le conseil général a appuyé cette réclamation, en exprimant l'espoir que le gouvernement fera bientôt jouir le département de ces importantes améliorations. (1)

PORTS ET QUAIS.

Les travaux entrepris aux quais du port de Dinan sont à peu près terminés, mais leur insuffisance est reconnue. Une calle débarcadère, sur la rive droite, est d'une indispensable nécessité. Le conseil l'a déjà sollicitée plusieurs fois, ainsi que l'encaissement intégral de la Rance dans l'étendue du port, ou au moins jusqu'au pont de Baudouin, encaissement sans lequel le port ne serait qu'ébauché.

Le conseil renouvelle ce vœu et il y ajoute l'établissement d'une gare où les embarcations pourraient stationner. Il est notoire que le canal est trop étroit, dans le port, et que les navires

---

(1) Nous annonçons avec plaisir que les études préparatoires de ces travaux sont achevées et que tout fait présager qu'on ne tardera pas à se mettre à l'œuvre.

et même les bateaux, ne peuvent s'y mouvoir que très-difficilement.

PONT ENTRE DINAN ET LANVALLAY.

Le pont de Dinan est caduc, étroit; il ne peut y passer qu'une voiture à la fois; il n'est d'ailleurs plus en rapport avec les travaux qui ont été exécutés.

Le conseil fait la demande formelle de la reconstruction de ce pont, au reste peu solide, depuis surtout qu'une arche en a été coupée.

Le conseil est d'autant plus fondé à croire que son vœu sera entendu, que la reconstruction de ce pont ferait partie du projet de canalisation présenté par les ingénieurs, dès avant la révolution de 89.

Le conseil général a demandé que les allocations les plus fortes possibles, fussent accordées en 1838 au port de Dinan pour ces travaux.

CALLE EMBARCADÈRE ET DÉBARCADÈRE A SAINT-SERVAN.

Le conseil renouvelle sa demande qu'une calle débarcadère et embarcadère soit établie dans le port de Saint-Servan, et prie M. le préfet de s'entendre à cet égard avec son collègue d'Ille-et-Vilaine.

Les rochers sur lesquels on embarque sont inégaux, glissants, incommodes et dangereux; il n'est pas rare de voir des personnes tomber à l'eau et courir le risque de se noyer.

PASSAGE DU GUILDO.

Le conseil demande qu'on prenne des mesures pour faciliter le passage très-fréquenté du Guildo.

Cette demande a été prise en considération par le conseil général.

PORT-A-LA-DUC.

On réclame avec instance et depuis longtemps, l'établissement d'un pont au Port-à-la-Duc. Il y serait incontestablement utile. Le conseil appuie cette réclamation.

CHEMIN DE DINAN A PLANCOET.

Le chemin de Dinan à Plancoët est le plus avancé des chemins vicinaux de grande communication. Il est susceptible d'être mis à l'état d'entretien. Peut-être conviendrait-il qu'il fût déclaré route départementale.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE.

Le conseil reconnaît l'utilité de la société d'a-

griculture de l'arrondissement; il apprécie les services qu'elle a rendus. Elle mérite d'être encouragée par quelques subventions. Le conseil la recommande à la bienveillance du conseil général et de M. le Préfet.

Cet article a été laissé par le conseil général à la discrétion de M. le Préfet auquel la société devra transmettre la note de ses besoins.

IMPÔT SUR LE SEL.

Le conseil sait que la situation financière de l'Etat ne permet pas l'abolition instantanée et entière du droit sur le sel. Il se borne donc à en réclamer la réduction successive et graduelle, dès que les circonstances le permettront. Ses motifs sont qu'en Bretagne, où la consommation en est considérable, le droit pèse spécialement sur la classe indigente; que le haut prix du sel a détourné les agriculteurs d'en faire usage, en le mêlant dans leurs fumiers, ainsi qu'ils y étaient accoutumés avant l'élévation du prix.

Sur ce point de législation rurale, le conseil général a partagé complétement l'avis du conseil d'arrondissement et émet les mêmes vœux.

RETRAITES AUX EMPLOYÉS DES ADMINISTRATIONS CIVILES.

En général, les employés des administrations

civiles ne sont que médiocrement rétribués ; leur salaire suffit à peine à leurs besoins.

Le conseil demande qu'il soit pris des mesures qui les mettent à même de pouvoir vivre et de soutenir leurs familles, quand l'âge et les infirmités les forcent à abandonner leurs travaux. Ce vœu paraît d'autant plus légitime que la modicité, en général, des appointements de ces employés, ne leur permet pas de faire des économies.

TERRAINS COMMUNAUX.

Les biens communaux, dans l'arrondissement, sont trop nombreux et trop étendus. Il importe essentiellement (sous la réserve d'une portion suffisante pour la dépaissance des bestiaux des indigents, dans les communes où cette réserve paraîtra absolument utile à l'administration locale) qu'une loi oblige les communes à les aliéner, afin qu'elles puissent pourvoir à leur besoins, notamment pour les églises, les presbytères, les maisons d'école, les chemins, qui, pour la plupart, sont indigents de réparation et d'entretien.

Cette loi, réclamée depuis long-temps, serait d'autant plus utile, que la plupart de ces terrains sont improductifs, faute de culture,

dont la plus grande partie cependant est susceptible. En fournissant des ressources aux communes dont plusieurs manquent absolument, le fisc aussi trouverait son compte à cette vente, par un accroissement de contributions.

En conséquence, le conseil sollicite une loi analogue.

VICAIRES.

Le conseil, par des motifs de convenance et de dignité, demande que le traitement des vicaires soit mis entièrement à la charge de l'Etat. Cette mesure est d'ailleurs commandée par la pauvreté d'un grand nombre de communes, hors d'état de pourvoir à la partie qui leur incombe dans ce traitement; ce qui laisse en souffrance ces fonctionnaires ecclésiastiques et les met dans la position, à leur grand regret sans doute, de recourir aux quêtes que l'opinion publique réprouve.

Le conseil général a rejeté cette demande.

RÉUNION DE TERRITOIRES.

Les habitants du hameau de la Réhaudais, en Saint-Maden, demandent la réunion à leur territoire de la ferme de la Bonnelais, en Plumaudan.

Cette petite portion de territoire touche en quelque sorte au clocher de Saint-Maden. La demande est fondée, mais le conseil tarde à délibérer parce qu'il pense qu'il sera fait un travail général, surtout après l'achèvement du cadastre, pour une nouvelle délimitation des communes, le besoin de cette mesure étant généralement senti.

L'utilité d'une nouvelle circonscription pour Plancoët fut reconnue l'année dernière par le conseil. Son opinion subsiste toujours; mais ses idées sur les parties de territoire à adjoindre à cette ville, la seconde de l'arrondissement par sa situation topographique, et l'importance de son commerce, n'étaient pas encore assez nettement fixées; des oppositions étant d'ailleurs élevées par les communes de Corseul, Pluduno et Saint-Lormel, sur lesquelles Plancoët désire s'agrandir, le conseil croit de son devoir de suspendre sa délibération.

DÉGRÈVEMENT DE CONTRIBUTIONS.

Tressaint demande un dégrèvement sur sa contribution personnelle et mobilière que la commune considère comme comparativement trop élevée.

M. le directeur des contributions directes re-

connait qu'il existe une surtaxe de 106 fr. — Le conseil adopte les conclusions de son rapport et arrête que le dégrèvement proposé par ce fonctionnaire, sera, en définitif pour 1838, de la susdite somme de 106 fr.

FOIRES.

Par délibération du 10 mai 1837, le conseil municipal de Dinan propose le changement des époques de la tenue des foires. Les communes de Pleugueneuc, Plesder, Saint-Briac, Bécherel, Pleurtuit et Miniac appartenant au département d'Ille-et-Vilaine, et celles de Broons, Saint-Alban et Lamballe, à celui des Côtes-du-Nord, ont été consultées sur la convenance et l'opportunité de ce changement.

Les délibérations des conseils municipaux de ces diverses communes sont approbatives de la mesure.

Une délibération du conseil municipal de Jugon contient quelques observations qui paraissent peu importantes.

Deux communes seulement, Plancoët et Ploubalay, désapprouvent le changement projeté ; mais outre que le conseil ne considère par leurs motifs assez fondés pour pouvoir balancer la masse des avis approbatifs donnés

par les communes intéressées, il est d'avis que les changements proposés par la délibération du conseil municipal de Dinan, sus-relatée, soient autorisés.

Le conseil général a été d'avis :

1.° Que la foire du dernier jeudi de carême soit transférée au deuxième jeudi de décembre.

2.° Que la foire dite de *Saint-Gilles*, fixée au premier septembre, soit transférée au premier jeudi du même mois, nonobstant les raisons contraires alléguées par la commune de Ploubalay.

3.° D'ajourner la demande tendante à ce que la foire du troisième jeudi du mois de mai soit transférée au troisième jeudi de janvier, parceque cette dernière serait alors trop rapprochée de celle qui se tient à Ploubalay, le 26 janvier. Les deux communes pourront ultérieurement s'entendre pour la fixation de leurs foires respectives.

4.° D'ajourner également la demande tendante à ce que la foire du troisième jeudi de carême, dite du *Déliége*, soit transférée au deuxième jeudi d'octobre, à raison de l'opposition formée par la commune de Jugon, fondée sur ce que cette foire serait trop rapprochée de celle de la *Saint-Luc*, qui a lieu à Jugon, le troisième mardi d'octobre et pourrait lui faire tort.

PROPOSITION D'UN MEMBRE DU CONSEIL.

Un membre fait des observations relatives à l'administration des contributions directes, et

exprime le vœu qu'elle soit organisée à l'instar des administrations de l'enregistrement et des contributions indirectes, par divers motifs qu'il développe.

Les membres du conseil prenant en considération les remarques et les observations de leur collègue, arrêtent qu'elles seront consignées sur le registre de leurs délibérations et transmises au conseil général avec les pièces de la présente session.

Après une longue discussion, non mentionnée au procès-verbal, le conseil général a passé à l'ordre du jour sur cette proposition.

SECONDE PARTIE DE LA SESSION.

13 SEPTEMBRE 1837.

Le sous-préfet donne connaissance de diverses pièces qu'il dépose sur le bureau, et notamment:

1.° D'un état des chemins désignés par le conseil-général, comme susceptibles d'être classés parmi les chemins de grande communication.

2.° D'une lettre de M. le préfet, concernant la sous-répartition des contributions assignées à cet arrondissement.

Le conseil, délibérant d'abord sur la classification des chemins susceptibles d'être classés

parmi les chemins de grande communication, propose le numérotage suivant :

N.° 1. Chemin de Dinan à Combourg.

N.° 2. Chemin de Loudéac à Plancoët par Malabry, Saint-Gilles-du-Menez, Colinée, le Gouray, Plénée-Jugon, Jugon et Bourseul.

N.° 3. Chemin de Merdrignac à Plancoët passant par Eréac, Broons, Languédias, Lalandec et Saint-Michel-de-Plélan.

N.° 4. Chemin de Plancoët a Plouër par le Plessix-Balisson, Trigavou et Pleslin.

N.° 5. Chemin d'Erquy à Matignon par Plurien et le Port-à-la-Duc.

N.° 6. Prolongation de la route d'Evran à Caulnes, jusqu'à Recouvrance, route royale, n.° 12.

N.° 7. Chemin de Corlay à Jugon par le Bodéo, l'Hermitage, Plœuc, Moncontour, Trédaniel et Penguily.

N.° 8. Chemin de Lamballe au Port-à-la-Duc, jusqu'à l'entrée de la Lande-de-Fréhel.

N. B. Enfin le conseil arrête la sous-répartition des principales contributions foncière, personnelle, mobilière et des portes et fenêtres.

ÉPHÉMÉRIDES

DINANNAISES.

1832 — 1837.



ÉPHÉMÉRIDES

DINANNAISES.

1832 — 1838.

1832.

Mars, 7. — Installation de MM. De Saint Pern, Egault et Redoulès, en qualité de maire

et d'adjoints de Dinan, par M. Ch. Néel, sous-préfet de l'arrondissement.

Avril, 7. — Le conseil municipal prend diverses mesures contre l'invasion du choléra qui a déjà exercé ses ravages sur divers points de la France. Il vote une somme de 4,000 fr. qui sera mise, par partie égale, à la disposition du maire et à celle du bureau de bienfaisance, afin qu'ils puissent subvenir aux dépenses qui seront jugées nécessaires dans les circonstances. Il arrête, en outre, que le cimetière sera transféré en dehors de la ville, et nomme une commission chargée de la recherche d'un terrain convenable.

13. — La commission nommée dans la précédente séance, fait son rapport, et le conseil décide que le cimetière sera transféré dans le lieu qu'il occupe aujourd'hui. (Le champ du Grand-Coquedé, appartenant à l'hospice).

Mai, 9. — Le conseil vote une somme de 4,195 fr. pour niveler et embellir la place du Champ qui, à cette époque, ne présentait à l'œil qu'un terrain rocailleux et inégal servant aux foires et marchés de bestiaux. Cette place, aujourd'hui nivelée et entourée de bornes liées entre elles par des chaînes, est d'un effet gra-

cieux et complète avec la place Duguesclin, dont elle n'est séparée que par une rue, l'une des promenades publiques les plus belles de Bretagne.

Le conseil vote 2,600 fr. pour l'achèvement de la promenade des Petits-Fossés.

M. Armel abandonne à la ville son traitement d'adjudant-major de la garde nationale.

Le conseil vote 1,000 fr. pour l'élargissement de la rue de la Halle-des-Jacobins et accepte l'offre que lui fait M. Ch. Néel de concéder gratuitement à la ville tout le terrain qui lui serait nécessaire pour cet objet.

20. — Des laines achetées à Paris par le sieur Caruel, à l'époque du choléra, ayant été, à leur arrivée à Dinan, le sujet d'un mouvement populaire déterminé par la crainte de la contagion, l'autorité les fait saisir et brûler. Le conseil vote une indemnité de 284 fr. 35 c. au sieur Caruel.

Juillet, 18. — Une commission est nommée à l'effet de rechercher aux environs de la ville, un endroit convenable à l'établissement d'abattoirs et de lavoirs publics.

Le rapport de cette commission n'ayant pas été favorable, le projet a été ajourné.

24. — Pose de la première pierre de l'établissement des Frères de l'école chrétienne, rue Chauffe-Pied, près de Saint-Sauveur.

Aout, 13. — Adoption d'un réglément pour la caisse des retraites des employés de la ville.

Le conseil arrête qu'à dater du 1.er novembre 1832, les grains seront vendus au poids, sur le marché de Dinan

Octobre, 19. — M. Auguste Ferron donne à l'hospice de Dinan, 3,000 fr. pour la fondation d'un lit à perpétuité, en faveur d'un pauvre de la commune de Lanvallay.

Décembre, 3. — Adresse au Roi votée par le conseil municipal à l'occasion de l'attentat du 19 novembre 1832.

1833.

Janvier, 2. — Vote par le conseil municipal, d'une somme de 2,000 fr. pour les travaux des Petits-Fossés.

Février, 5. — Le maire remet au sieur Joseph Moncoq une médaille que le gouvernement a accordée à ce dernier pour avoir sauvé deux personnes en danger de se noyer

14. — Inauguration, dans la grande salle de la mairie, des portraits de Duclos et de La Garaye. Le portrait de Duclos a été copié sur un portrait peint d'après nature, et celui de La Garaye sur le tableau existant à la Sagesse et dont M. de La Garaye avait fait cadeau à cet établissement.

24. — On commence à planter les Petits-Fossés ; la partie comprise entre le château et le Pont-de-Critique est celle qui reçoit les premiers arbres.

Mai, 6. — Vote d'une somme de 3,047 fr. pour construction du bureau d'octroi de la porte Saint-Malo.

Vote de 1,014 fr. pour construction du canal souterrain, longeant les Petits-Fossés, depuis la porte de Brest jusqu'au Pont-de-Critique.

7. — Le conseil réclame du département plus de 200 volumes d'ouvrages précieux qui ont été enlevés à Dinan, en faveur du chef-lieu, pendant la première révolution : il demande, en tout cas, que le gouvernement accorde quelques ouvrages à la bibliothèque publique de Dinan, à titre de compensation.

Juin, 8. — Le conseil demande la réunion

du faubourg de la Magdelaine à la ville de Dinan.

Le conseil s'occupe du tarif des concessions de terrain dans le nouveau cimetière. Ce tarif est fixé définitivement dans une délibération subséquente, et arrêté ainsi qu'il suit :

Par mètre carré :

	A la ville:		A l'hospice:		TOTAL.	
25 ans,	20 f.	» c.	5 f.	» c.	25 f.	» c.
50 ans,	30	»	7	50	37	50
100 ans,	50	»	12	50	62	50

Juillet, 1er. — Le projet de changement de direction, entre Dinan et le Pont-Rifier, de la route royale n.° 166, est soumis au conseil. Celui-ci pense qu'il serait plus avantageux de conserver à la route sa direction actuelle et d'employer à son nivellement et à son élargissement, les fonds présumés nécessaires au changement de direction.

Aout. — Les Frères de l'école chrétienne quittent le local qu'ils occupaient près de la mairie et transportent leur établissement rue Chauffe-Pied.

16. — Le conseil arrête la translation du collége communal dans l'ancien hospice des

incurables, et dans quelques appartemens de l'hôtel-de-ville. Le collége occupait alors la maison, rue de l'Horloge, où est établie maintenant l'école d'enseignement mutuel.

20. — Etablissement d'une école d'enseignement mutuel primaire de premier degré, et d'une école d'enseignement primaire supérieur.

Décembre, 26. — Le conseil confie à M. Roussan, ancien géomètre, la confection du plan de la ville, qui devra être livré au commencement de 1835, moyennant une somme de 2,800 fr.

Ce plan a été, depuis cette époque, arrêté par le conseil, et le tableau d'assemblage qui sera sur une échelle de 1/2 millimètre pour mètre, sera probablement achevé à la fin de 1837. Il contiendra le tracé des rues, places et canaux souterrains particuliers et communs, ainsi que la direction des alignemens nouvellement adoptés.

1834.

Mars, 1er. — Vote de 6,300 fr. jugés nécessaires à l'achèvement des Petits-Fossés,

d'après le devis présenté par l'architecte de la ville.

Le conseil arrête qu'un emplacement dans le nouveau cimetière, sera consacré à l'érection du tombeau des Beaumanoir, si la famille Bullourde consent à accorder à la ville les pierres tombales qui sont disséminées dans les ruines de l'ancienne église de Léhon.

Mai, 10. — M. Jamet, peintre, fait hommage à la ville d'un portrait en pied du roi; le conseil lui vote des remerciemens et arrête que ce tableau sera placé dans la grande salle de l'hôtel-de-ville.

Décembre, 26. — Installation des membres du conseil municipal, nommés lors des élections de 1834.

31. — Le ministre de l'intérieur annonce au maire que, sur la demande de M. Beslay, père, député, il a accordé à la ville de Dinan le buste en marbre de Duclos, ainsi que divers ouvrages qui sont maintenant déposés dans la bibliothèque communale. — *(Antiquités Mexicaines. — Voyage de l'Arabie Pétrée. — Voyage à Alger, etc., etc.)*

1835.

Janvier, 10. — Installation de MM. de Saint Pern, Egault et Redoulès, en qualité de maire et adjoints de la ville, par M. Ch. Néel, sous-préfet de l'arrondissement.

Le conseil vote la construction d'une maison destinée à loger le gardien du cimetière; les fonds nécessaires seront pris sur le produit des concessions de terrain.

27. — Ordonnance du roi, autorisant la caisse d'épargnes de Dinan.

Avril, 3. — Travaux du port. — Prolongement du quai jusqu'à Baudoin.

Le conseil demande que le projet des ingénieurs soit adopté de préférence à celui du gouvernement, comme infiniment plus favorable au commerce.

Juillet. — Diverses fouilles sont faites par l'administration à l'effet de trouver des sources qui puissent suffire à la consommation de la ville et remédier à la sécheresse extraordinaire qui désole le pays.

Le conseil vote 600 fr. pour cet objet.

Une source abondante ayant été mise à découvert par suite de fouilles exécutées sur la place Duclos-Pinot, l'administration fait immédiatement commencer les travaux de construction d'un puits, dans cet endroit.

18. — Ordonnance royale qui nomme M. Egault, maire de la ville et M. L. Leconte, adjoint.

Aout, 8. — La compagnie de pompiers ayant refusé de se rendre aux exercices commandés par le chef de bataillon de la garde nationale, conformément au règlement de service, est licenciée.

Octobre. — Fondation de la société d'Emulation de Dinan.

Sur la demande de M. de Saint Pern, le gouvernement accorde plusieurs ouvrages à la bibliothèque de la ville.

Novembre, 13. — Le conseil vote 500 fr. en faveur du bureau de bienfaisance.

M. Ch.-Marie Bameulle de la Chabossais, décédé à Dinan, lègue 12,000 fr. aux pauvres des deux paroisses de la ville.

M[lle] Haouizée de la Ville-au-Comte lègue à ces mêmes pauvres une somme de 200 fr.

1836.

Mai, 3. — M. Ch.^s Néel, sous-préfet de l'arrondissement, fait don d'une somme de 1,000 f. qui seront ainsi répartis : 500 fr. à la caisse d'épargnes et 500 fr. pour être employés à terminer la rotonde des Petits-Fossés.

9. — Construction d'un pont et d'un lavoir au ruisseau de l'Etang-de-la-Haie.

M. d'Espagne, peintre à Paris, fait hommage à la ville, d'un portrait en pied de B. Duguesclin.

En conformité de la loi du 21 mai 1836, le conseil arrête le classement des chemins vicinaux de grande communication, ainsi qu'il suit :

1.° Chemin de Dinan à Plancoët.
2.° *Idem* *id.* à Broons.
3.° *Idem* *id.* à Ploubalay.
4.° Chemin de Dinan à Pleurtuit.
5.° *Idem* *id.* a Plouasne.
6.° *Idem* *id.* à Combourg.
7.° *Idem* *id.* à Saint-Jacut.

Juin, 28. — Le conseil municipal arrête de prier le Directeur général des ponts-et-chaussées, de vouloir bien ordonner les travaux nécessaires pour l'élévation du plan d'eau du port de Dinan, au moyen de l'exhaussement du déversoir de l'écluse du Châtellier.

Juillet, 9. — Publication du premier numéro du Dinannais, journal politique, industriel et littéraire, fondé à Dinan par MM. L. Lecomte, Ch. Huret et V. Aubry.

15. — Arrivée à Dinan du buste de Duclos, exécuté par Jehan Duseigneur, et accordé à la ville par le gouvernement, sur la demande de M. Beslay, père, député.

26. — Mise en activité de la pompe établie sur la place Duclos-Pinot.

Aout, 3. — MM. Gagon et Jacquemin, membres du bureau de bienfaisance, font une communication au conseil municipal, au sujet d'un projet d'extinction de la mendicité à Dinan. D'après le calcul des membres du bureau de bienfaisance, une somme annuelle de 27,000 f. serait nécessaire pour cet objet; en conséquence, M. Gagon demande que l'on veuille bien suppléer à l'insuffisance des ressources du bureau, par une allocation au budget de 1837.

26. — Le conseil municipal, tout en offrant au bureau de bienfaisance le juste tribut d'éloges dûs à son généreux projet, rejette la demande que lui avait faite M. Gagon, à la séance du 3 août.

Septembre, 2. — Publication du budget de la ville de Dinan pour 1837. — Le total des recettes est de 53,737 fr. et celui des dépenses de 52,977 fr. 49 c.

6. — Fin des opérations pour le recrutement de la classe de 1835, dans l'arrondissement de Dinan. — Sur 1,102 jeunes gens concourant au tirage, il s'en est trouvé 416 sachant lire et écrire; 120 sachant lire; 5 douteux; et 561 ne sachant ni lire ni écrire.

15. — Concours de charrues établi par la société d'agriculture. — M. Gauttier ayant fait un labour de 22 centimètres et demi de profondeur sur 4 mètres 70 centimètres de largeur, avec une charrue belge, a remporté le 1.er prix.

21. — Adjudication, moyennant la somme de 2,579 fr. 45 c., du bureau d'octroi à construire près de la porte S.t-Louis; quelques travaux, non compris dans l'adjudication, seront exécutés par les soins de l'administration municipale.

22. — La direction générale des ponts-et-chaussées, s'étant occupée du projet de construction d'un pont suspendu à Dinan, M. Michel, à la demande de M. Challey, ingénieur, auteur du pont suspendu de Fribourg, fait lever le profil du vallon de la Rance, de la tour du Casse-Cou à la pointe méridionale du Bois-Harouard.

Le profil est pris des murs de la ville, à l'intérieur, sous le pavillon de la terrasse Michel, au niveau de la route, et est dirigé vers le S.-E. sur les champs de la Ville-aux-Oliviers, en Lanvallay. Sa longueur est de 311 mètres; la route est à 63 mètres, 33 centimètres, et les champs de la Ville-aux-Oliviers à 52 mètres 57 centimètres au-dessus du fond du canal. L'ouverture du vallon, entre les deux parties que devra réunir le pont suspendu, est de 232 mètres 48 centimètres, savoir : 1.° de la tour du Casse-Cou au canal 59 mètres 57 centimètres (54 mètres au-dessus du fond du canal;) 2.° ouverture du canal et chemin de hallage 27 mètres 60 centimètres; 3.° du chemin de hallage au premier plan du coteau du Bois-Harouard (48 mètres 46 centimètres au-dessus du fond du canal) à 38 mètres des terres de la Ville-aux-Oliviers, 145 mètres 26 centimètres.

La nature des lieux se prête admirablement à l'exécution de ce projet. Les deux culées reposeront sur le granit le plus ferme et le plus résistant, à une hauteur presque égale. La tête du pont se trouvera placée dans l'intérieur de la ville, à environ 400 mètres de la place principale de Dinan ; par l'autre extrémité, le pont débouchera sur un terrain à plan peu accidenté, sur lequel viennent aboutir, à peu de distance, les routes de Rennes, de Saint-Malo, et de Normandie par Dol et Combourg. Le trajet pour l'arrivée à Dinan, sera abrégé de 2,000 mètres qu'on ne peut franchir aujourd'hui qu'au moyen de rampes opposées, dont l'une est extrêmement rapide.

Le pont actuel est depuis long-temps en mauvais état ; en 1793, l'arche principale fut coupée et n'a été rétablie qu'en charpente ; il est d'ailleurs trop étroit et doit nécessairement être reconstruit sur de plus grandes dimensions, si le pont suspendu n'est pas exécuté. Dans le cas contraire, on pourrait le convertir en pont tournant sur arche marinière, ce qui permettrait de donner au port de Dinan un nouveau développement de près de 2,000 mètres, du pont à l'écluse de Léhon.

On peut raisonnablement espérer que le pro-

jet du nouveau pont recevra son exécution, car peu d'ouvrages réunissent plus de conditions d'utilité.

29. — Second concours de charrues, dans le champ des Offrandes, vis-à-vis les Capucins. — Le 1.er prix a été remporté par M. Ménard de Corseul.

Octobre, 11 et 13. — Elections des membres du conseil général et du conseil d'arrondissement. MM. Saint Pern Couëllan et A. Egault ont été nommés membres du conseil général, et MM. François Picquet et Bigeon, membres du conseil d'arrondissement.

Décembre, 13. — Il résulte des opérations de la caisse d'épargnes de Dinan pendant l'année 1836, qu'elle a reçu 17,141 fr. 51 c., et remboursé 4,597 fr. 23 c.

1837.

Janvier, 23. — Mort de M. Bertier, curé de Saint-Malo de Dinan.

Julien-Jacques Bertier naquit en la paroisse de Saint-Séglin, dans l'ancien diocèse de

Saint-Malo, et sa vocation religieuse le porta de bonne heure à embrasser l'état ecclésiastique. En 1779, il n'était pas encore dans les ordres sacrés, que ses talents et sa bonne conduite, le firent remarquer de l'évêque de Saint-Malo, M. Deslaurents, qui lui confia la direction de la classe de troisième à l'école ecclésiastique qu'il venait de fonder à la maison de la *Victoire*. Ce fut dans ces débuts que M. Bertier puisa ce zèle pour l'instruction religieuse qui depuis a été l'œuvre principale de sa vie. Lorsque la révolution vint frapper les établissements religieux et disperser les prêtres, M. Bertier était régent de rhétorique. Réfugié pendant quelque temps dans une campagne des environs de Dinan, bientôt découvert, le Tribunal révolutionnaire l'envoya à Rochefort, expier, sur un ponton, le crime de sa profession. Lorsqu'un régime plus doux eut ouvert les portes des prisons aux débris du clergé, M. Bertier revint à Dinan, et, en l'année 1801, il commença à exercer les fonctions de son ministère, en qualité de vicaire de la paroisse de Saint-Sauveur. Trois ans plus tard, M. Caffarelli, évêque de Saint-Brieuc, le replaça dans la voie qu'il avait suivie à son début, en le nommant supérieur de l'école des

Cordeliers que M. Bertier fut chargé d'organiser. Au bout de quelques années, à l'aide des ressources que sa charité avait su ménager, il avait acheté le local, l'avait réparé et avait amené l'établissement à ce point de prospérité qu'il comptait de 250 à 300 élèves. En 1811, les lois et règlements de l'université réunirent ses élèves à ceux du collége de la ville, et les classes des Cordeliers restèrent fermées jusqu'en 1814, époque à laquelle M. Bertier les rouvrit pour les humanistes, les philosophes et les théologiens qui se destinaient à l'état ecclésiastique. De là jusqu'en 1828, le petit et le grand séminaire de Dinan, allèrent toujours en florissant de plus en plus. De nouvelles constructions furent édifiées aux frais de M. Bertier, et il reçut jusqu'à 500 élèves. Les ordonnances du ministère Martignac, en juin 1828, et la révolution de 1830, réduisirent de beaucoup ce nombre, en rappelant l'institution de M. Bertier à l'observance des prescriptions universitaires qui interdisaient l'externat aux écoles ecclésiastiques. Cependant, aujourd'hui encore, 80 pensionnaires à peu près y suivent les cours d'humanités.

Animé d'un zèle purement religieux, M. Bertier n'avait garde d'envisager son institution

comme une entreprise industrielle ; n'ayant d'autre désir que de la soutenir, il exigeait de la très-faible minorité de ses élèves l'intégralité du prix fixé pour la pension. Sa charité ingénieuse savait la réduire pour les moins fortunés et quelques-uns mêmes recevaient une éducation entièrement gratuite. Cependant, il avait su ménager, sur ces rétributions qui paraissaient à peine suffisantes au nécessaire, un superflu qui servait à soulager les misères sans nombre qui surchargent la paroisse de Saint-Malo. Secours à domicile, travail procuré aux pauvres ouvriers, consolations données à tous ceux qui souffrent ; pour tous ces sublimes devoirs de la morale évangélique, M. Bertier semblait renouveler chaque jour le miracle de la multiplication des pains dans le désert.

L'enfance pauvre et nue eut aussi un abri dans son cœur : deux établissements, l'un de garçons, l'autre de filles, dans lesquels quatre-vingts orphelins ou enfans les plus pauvres des deux sexes recevaient, avec leur entretien, une éducation religieuse et l'apprentissage d'un métier qui pût, dans la suite, leur procurer des moyens d'existence, furent fondés par M. Bertier en 1818, et depuis lors n'ont pas cessé d'exister. Privées de leurs fondateur

et de leur soutien, il y aurait lieu de craindre que ces pieuses institutions ne lui survécussent pas. Espérons que le Bureau de bienfaisance trouvera dans les sympathies des habitans, les moyens de perpétuer, en cette œuvre si éminemment utile, le souvenir d'un homme de bien.

Deux années avant sa mort, M. Bertier a rédigé une sorte de testament religieux qu'il voulut léguer à ses concitoyens, à ses paroissiens. Près d'entreprendre, comme il le disait, l'éternel voyage, il a voulu encore une fois leur indiquer la route et le but, et résumer dans un ouvrage succinct et substantiel la doctrine qu'il avait passé sa vie à développer. Dans ce dessein, il a fait imprimer un petit volume intitulé : *Exposition des principes de la vraie Religion*. Pour tous ceux qui ont connu l'abbé Bertier, ce livre est respectable ; c'est la base, le couronnement et le dernier mot de toute une existence employée à bien faire.

Dans son testament civil, M. Bertier a réuni les deux idées fondamentales de sa vie : l'amour de la religion et des pauvres. Tout ce que sa charité à fondé, il l'a consacré à l'éducation ecclésiastique et au soulagement de l'humanité. Le reste retourne à ses héritiers.

Pendant la vie de M. Bertier, nous avons entendu élever quelques reproches contre son inflexibilité en certaines matières, contre ses sympathies politiques pour un passé que la génération actuelle ne comprend plus. En présence de tant de bonnes œuvres, ces reproches s'anéantissent. La force de volonté qu'il a fallu à M. Bertier pour créer de rien tant de choses utiles, a dû nécessairement déborder sur d'autres sujets, et cette inflexibilité que l'on critique, ne serait tout au plus qu'un défaut né d'une vertu. Quant à la politique, grand Dieu ! il en est une auprès de laquelle toutes les autres paraissent bien misérables et qui fut avant tout, celle de M. Bertier. Aimer, secourir, consoler les pauvres, leur prêcher avec la résignation aux souffrances, l'égalité de tous devant Dieu, l'obéissance au pouvoir et la liberté du chrétien ; voilà la seule politique qui ne passe pas ; c'est celle de la sainte charte du Christ !

25. M. le Commissaire de marine distribue huit médailles, dont une en or et sept en argent, à des marins qui ont sauvé seize naufragés.

Voici le discours prononcé par le Commissaire de marine, M. Vanhoutte, à cette occasion ; il fait connaître les noms et les actes de ces huit honorables citoyens.

Messieurs,

L'objet de la réunion est de distribuer huit médailles, dont une en or, et sept en argent aux personnes ci-après dénommées :

Ameline (Jacques) de Pleudihen, une médaille en or, pour avoir, indépendamment de plusieurs actes antérieurs qui lui avaient déjà valu la médaille d'argent, et en raison de sa bonne conduite, sauvé dernièrement, en se jetant dans la rivière de Rance, le nommé Frotard, maçon.

Brebel (Jean) et Brebel (Joseph-Gilles) de Saint-Samson, pour avoir, le 16 avril 1836, sauvé, avec leur embarcation, sept ouvriers de l'écluse du Châtelier, tombés à l'eau.

Simon (Guillaume) nè à Plancoët, domicilié à Pleudihen, pour avoir sauvé, le 22 août 1835, un homme dans la Rance, et, en 1817 et 1818, quatre autres personnes tombées à la mer. Ce marin a obtenu de plus 50 fr. de gratification, en raison de sa nombreuse famille composée de onze enfans.

Renouard (Louis-Mathurin) de Plancoët, âgé de 58 ans, pour s'être jeté à l'eau, le 14 septembre 1836, et en avoir retiré un enfant de 12 ans. Ce marin a obtenu de plus une

gratification de 40 fr. à cause de ses besoins et de son âge.

Legobien (Louis) enfant de 12 ans, de Pleurtuit, pour avoir sauvé un de ses camarades, qui se noyait près du banc du Nérit, le 22 septembre 1835.

Toussaint (Ferdinand) âgé de 16 ans, de Saint-Briac, pour avoir sauvé, le 8 avril 1835, un novice du flambard l'Edouard, dans le port de Saint-Briac.

Aubry (Pierre-Jean) de Plouër, officier marinier, pour s'être précipité dans la mer, le 14 juillet 1836, et en avoir retiré un homme que le courant emportait.

Tous ces actes ont eu lieu au péril de la vie de ceux qui les ont accomplis.

BRAVES MARINS,

Les récompenses pour actes de sauvetage portent leurs fruits. Vous répondez noblement à l'appel du gouvernement, et de nombreux traits d'humanité attestent journellement votre courage.

Ameline qui avait, depuis peu, mérité la médaille d'argent, en reçoit une nouvelle en or.

Elle est à la fois le prix de son dévouement, et d'une excellente conduite signalée par ses supérieurs

J'aurais désiré pour lui la croix de la légion d'honneur ;

Mais d'après nos usages, il a obtenu la distinction qu'on n'accorde ordinairement qu'aux personnes ayant rang d'officier.

Et vous tous, qui avez déjà participé, ou venez prendre part aujourd'hui, à ces touchantes distributions, réjouissez-vous de compter dans vos rangs deux intrépides enfans qui, à peine entrés dans la carrière de la vie, ont prouvé qu'ils avaient du cœur, en sauvant deux de leurs camarades; un pensionnaire de 58 ans, qui s'est précipité dans l'eau pour en retirer un petit garçon; un père de onze enfans qui, dans deux circonstances, a sauvé quatre personnes dans la rivière de Rance.

Les certificats que je remets à chacun de vous, feront connaître à vos familles et à vos concitoyens les belles actions qui vous ont valu l'ornement dont vos poitrines vont être décorées.

26. Décision du ministre des finances qui établit un bureau de douane au port Saint-Hubert, commune de Plouër, au moyen de la suppression de celui d'Iffiniac.

Février, 1.er — La fabrique de l'église Saint-Malo adresse une pétition au ministre de la

justice et des cultes, à l'effet d'obtenir une nouvelle circonscription des deux paroisses de Dinan.

Mai, 10. — Le conseil municipal arrête de demander :

1.° Que la foire du 3.me jeudi de carême, dite le *Deliège*, soit supprimée et qu'on la remplace par une foire tenue le 2.me jeudi d'octobre.

2.° Qu'il soit établi une foire le 2.me jeudi de décembre, en remplacement de celle du dernier jeudi de carême qui serait supprimée.

3.° Qu'il soit établi une foire le 3.me jeudi de janvier, en remplacement de celle du 3.me jeudi de mai qui serait supprimée.

4.° Que la foire *Saint-Gilles*, qui a lieu le 1.er septembre, soit remise au 1.er jeudi du même mois.

16, 19, 24. — Elections municipales.

Mort, à Douai, de M. Moisan, notre concitoyen, capitaine au 33.e de ligne.

« De l'an 7 de la République jusqu'en 1815, il combattit constamment avec nos immortelles phalanges. On le vit tour à tour à la grande armée et en Espagne, donnant partout des preuves non équivoques de sa bravoure. A Essling,

le 22 mai 1809, lors de la rupture de nos ponts, il se couvrit de gloire en allant sous un feu meurtrier, chercher des matériaux pour les reconstruire. Le même jour, Moisan, l'intrépide sergent-major des marins de la garde, conçoit le projet de s'emparer d'un moulin flottant occupé par une garde nombreuse de troupes ennemies : secondé seulement par douze braves, il le met à exécution à dix heures du soir. La sentinelle est surprise et tuée; le reste de la garde met bas les armes, et, malgré le feu terrible qu'il essuie de la rive gauche du Danube, il emmène sa prise dans l'île de Lobau, où elle procure des subsistances à plusieurs corps qui en manquaient.

Le 2 mai 1813, à Lutzen, il combat seul neuf hussards prussiens, en tue deux, et donne par sa belle résistance, le temps de venir le dégager. Quinze campagnes et quatre blessures, voilà ses travaux militaires.....

La plus grande récompense de ses services fut de se voir placer sur la poitrine, l'étoile de la légion d'honneur par l'empereur; c'était le 5 octobre 1810 : elle était rare alors !.....

Il eut une nouvelle existence, mais non moins utile à sa patrie; il se livra à l'instruction de la jeunesse, et l'académie de Rennes le cite

comme un de ses bons professeurs de mathématiques. Vers cette époque, il se maria, et montra par sa bonté et une conduite exemplaire, qu'il pouvait servir de modèle dans la vie civile comme dans les camps ....

Juin, 30. — Le conseil municipal prend connaissance d'une proposition qui lui est faite par M. Querret, docteur ès-sciences, ex-professeur de la faculté de Montpellier, ancien chef d'institution à Saint-Malo, à l'effet d'ouvrir à Dinan, un établissement d'instruction publique, destiné à remplacer provisoirement le collége actuel. Par suite de cette délibération, sur laquelle le conseil ne croit pas devoir se prononcer immédiatement, une commission est nommée pour s'entendre avec M. Querret sur les bases de cette institution, sur les garanties qu'elle pourrait offrir en faveur d'un enseignement complet et en harmonie avec les besoins de l'époque et du pays, enfin sur les arrangemens qui pourraient intervenir entre la commune et le directeur de l'établissement.

Juillet, 7. — Ordonnance royale qui nomme M. L. Leconte, maire de Dinan et MM. A. Egault et Redoulès adjoints.

24. — Installation du nouveau maire et des adjoints.

30. — Vingt-un édifices du village de la Rouxière, commune de Pleslin, deviennent la proie des flammes; on évalue la perte de 40 à 50,000 fr.

Aout, 9. — Le conseil municipal réclame de nouveau l'exhaussement des eaux du canal entre Dinan et l'écluse du Châtelier.

Décision du directeur général des postes, par laquelle il est arrêté qu'un nouveau service de postes sera établi de Dinan à Broons, à partir du 1.er janvier 1838.

Aout. — Fin des opérations pour le recrutement de la classe de 1836, dans l'arrondissement de Dinan. Sur 1041 jeunes gens qui se sont présentés, il s'en est trouvé 374 sachant lire et écrire; 132 sachant lire; 8 douteux et 527 ne sachant ni lire ni écrire.

Septembre, 11 et 12. — Elections de la garde nationale de Dinan.

20. — Incendie au village de la Bezardais, commune de Quévert; neuf maisons deviennent la proie des flammes.

Septembre. — Commencement des travaux de clôture et des réparations intérieures de l'Hôtel-de-Ville.

Décembre. — Les membres composant le bureau de bienfaisance, ayant donné leur démission, ce bureau est reconstitué.

Ensablement complet des Petits-Fossés. — Achèvement des travaux de la pompe Duclos-Pinot. — Pavage, en recherche, des rues de Léhon et du Petit-Fort. — Plantation et ensablement du nouveau cimetière. — Ouverture et empierrement à neuf du chemin de Ploubalay, aux abords du Poulichot. — Clôture de l'ancien collége.

Rejet par le ministre, du projet d'arrangement entre la ville et M. Querret, concernant la fondation d'une maison d'enseignement.

COUP-D'ŒIL

SUR

DINAN ET SES ALENTOURS.

COUP-D'ŒIL

SUR

DINAN ET SES ALENTOURS.

Dinan est une ville pleine d'attraits ; on peut l'appeler le pavillon des Côtes-du-Nord, car elle est bâtie à l'extrémité du département, sur

une montagne escarpée, près de la rive gauche de la Rance, et domine cette rivière de plus de 200 pieds. Ses édifices publics, ses porches du moyen âge, ses places intérieures, ses agréables boulevards, ses jardins riants et accidentés, ses sites pittoresques, le grandiose de ses paysages, la grâce coquette des talus qui entourent ses vergers comme des remparts chargés de fleurs; la vieille ceinture de ses murailles où Flore et Pomone étalent leurs richesses, ses meurtrières et ses créneaux sur lesquels on voit apparaître de distance en distance, au lieu de guerriers armés de boucliers et de javelots, des femmes élégantes armées seulement d'ombrelles légères, excitent vivement l'attention et l'intérêt du voyageur. On aime Dinan; on visite ses alentours; « Dinan, dit Souvestre *(Les Derniers Bretons, tome* 1er *p.* 222*)* avec son corset d'antiques murailles, si crevassé de maisonnettes riantes, si bordé de jardins fleuris, que l'on dirait une jeune fille qui essaie une vieille armure par-dessus sa robe de bal et qui a laissé passer les fleurs de ses cheveux à travers le heaume brisé. »

Il y a à Dinan deux églises et quatre chapelles. Les églises paroissiales sont grandes et belles.

Celle de Saint-Malo était anciennement placée dans le faubourg de son nom auprès et en dehors de l'enceinte des murs. Ayant été abattue en 1487, sur l'avis des officiers de la place et par ordre du duc François II, comme pouvant favoriser l'approche des Français qui menaçaient d'assiéger la ville, les paroissiens obtinrent, le 10 avril 1488, l'autorisation de la rebâtir dans l'enclos des remparts, au lieu où elle est aujourd'hui; le 12 juin 1489, le vicomte de Rohan, acheta l'emplacement avec divers particuliers, pour une somme de 557 livres 9 sols;(1) il fit face aux frais des principaux travaux qui furent poussés avec activité et exécutés sur un vaste plan. Mais l'ouvrage est resté imparfait; le clocher et une partie de la nef ayant été faits à l'épargne ou par mesure provisoire. Le chœur dont l'exécution est complète, peut donner une idée de ce qu'aurait été l'ensemble de cet édifice, si on y avait mis la dernière main; la voûte est peut-être, après celle de la cathédrale de Dol, la plus belle de Bretagne. L'extérieur du chœur présente une multitude d'ornemens et de sculptures d'une forme et d'un caractère singuliers : ces pyramides aigües, ces arcs-boutans décorés de cannelures, qui s'allongent comme des canons au-delà des murs, pour

servir de gouttières, au milieu des décorations les plus (2) capricieuses et les plus bizarres; ces fenêtres en ogive dont les vitraux aux couleurs vives et variées ne reflètent à l'intérieur qu'une lumière douteuse, la distribution artistique, la symétrie et la régularité des parties, tout concourt à faire de ce chœur un morceau d'architecture remarquable. Cette église renferme un assez beau tableau du Christ, placé dans l'une des chapelles à droite du chœur :

Sur cet auguste front que la mort décolore,
Son humanité sainte est toute entière encore.

La révolution de 89 y a détruit un sarcophage de quatre pieds de haut, élevé à la mémoire de M. Raoul Marot des Alleux, ancien sénéchal de Dinan, et à son épouse, ancêtres du fameux comte De la Garaye. On voit encore dans la chapelle des Agonisants, le tombeau élevé à Charles Du Breil de Plumaugat, procureur du duc de Bretagne, à Dinan, et à Etaise de Champaigny, son épouse. Le caveau des Rohan ne se reconnait plus; il fut probablement dégradé ou détruit dès l'époque où cette famille embrassa la religion réformée. Il

y a, en face de la porte latérale, à droite, une inscription qui indique l'époque à laquelle cette église fut commencée :

Ce dixseptieme de May § lan mil quatre ces iiii^{xx} et dix fut comāces pour vray § cette eglise en ce porprins § par les tresoriex a ce comis § des quels les noms sont Jehan Gicquel § et Jehan dubuot etc. etc.

L'autre église paroissiale, Saint-Sauveur, est, comme la précédente, un édifice gothique qui se recommande à l'attention des archéologues. Sa construction rappelle le style architectonique de trois époques : si la partie occidentale ne remonte pas jusqu'à la Gaule celtique ou romaine, elle appartient certainement à la Gaule franque et doit être reportée, au moins, au IXme siècle. Il y a dans les sculptures de la façade de l'église Saint-Sauveur, des sujets affectés, grotesques et bizarres sous le rapport de l'invention, mais qui sont d'une exécution très-soignée pour la plupart. Tels sont les mascarons de trois clefs de cintre ; l'un à gauche, en entrant, représente le muffle saillant d'un ours

qui tient aux dents un enfant nud, et le dévore la tête la première; à droite, on croit apercevoir le muffle d'un lion qui tient également un enfant nud, mais qui le dévore en sens contraire du précédent; c'est peut-être un emblême des jeunes écervelés qui insultèrent Elysée (*Reg. L.* IV.C. II. ℣. 23.); et la tête rase, à très-longue barbe, sculptée pour mascaron de la clef du grand cintre du milieu, représente peut-être celle du prophète. Un des groupes les plus grotesques se compose de trois figures; un homme en pied, sans draperie, est placé comme une cariatide sous un entablement. On pourrait le prendre pour une représentation de quelque *Cernunnos gaulois*, s'il n'était accolé de deux figures fantastiques, à bustes de singes, dont les têtes sont coiffées de bonnets hauts et pointus ! est-ce une allégorie des jugemens ecclésiastiques et des costumes des condamnés, ou une allusion aux sermons du frère Thomas Connecte contre les *Hennins?* (3) l'époque de la construction de l'église permet de proposer cette alternative. M. Nadaud (*Lycée Armoricain*, tome 1.er p. 234, *Lettres sur Dinan, Corseul, Saint-Malo, etc.*) a désigné l'une des figures de ce portail comme retraçant les amours de Psyché; il a, selon nous, commis

une erreur; nous croirions y voir une femme allaitant deux crapauds, symbole convenu de l'avarice, les contours arrondis des reptiles s'éloignant peu du profil de deux ailes papilionacées, si notre respectable ami, le général Penhouet, *(De l'ophiolatrie ou Culte du Serpent*, p. 34.) n'assurait pas que, dans cette entrée, la colonne, qui est plus mince par le bas que par le haut et contournée par un serpent, reproduit la pierre symbolique du dieu Beil; et que le chapiteau, formé par deux autres morceaux, ne trouve son type que dans les mystères de l'ophiologie. (4)

Une pierre cachée par l'autel Saint-Nicolas, dans un des bas côtés du chœur, porte le millésime de 1514; les piliers qui supportent le clocher furent construits dans les années 1557 et 1558, comme le prouve l'inscription suivante qu'on lit sur le fût de l'une de ces masses, à gauche, en entrant par la porte de Mont-Carmel:

Mil 557 et 58 : ensemble phī deduit p. dubouays. Rē lābert. C. artur : G ravenel : fabricqueurs thesauriers ont faict asseoir cestz quatre pilliers.

La manie d'historier les lettres revient de temps en temps et nous en éprouvons, en ce moment, une crise violente; toutefois, quelle que soit l'extravagance du talent que nos graveurs et nos dessinateurs mettent à costumer et masquer leurs caractères, nous les défions de rien imaginer de mieux paré, de plus brillanté que l'inscription de l'entre-dos du rond-point du chœur, sur le pilier du milieu. C'est un chef-d'œuvre de papillotage et d'habileté. On ne sait ce qui doit étonner davantage, ou de la torture que se donnait le compositeur de ces lettres pour les dissimuler à force d'enjolivemens, ou de l'assurance et de l'adresse de son burin qui découpait les traits avec la plus grande exactitude, donnait à tous les creux une profondeur égale et régulière et fouillait les courbures et les contours *aussi net* qu'il taillait les lignes droites, sans ébrécher une carne : (5) le tissu-croisé, les entre-lacs, les paraphes et les entortillemens qui ornent les caractères de l'inscription et les abréviations qui s'y trouvent, en rendent la lecture assez mal-aisée et donnent de la tablature à ceux qui ne sont pas habitués aux lettres *historiées*, ou plutôt qui ne sont pas familiarisés avec les énigmes graphiques du

moyen âge. Voici cette inscription qui fait face à la chapelle du Sacré-Cœur :

Ce xx et un° § jour
du § mois § daougst § sans § faire § sejour §
ce § beau § cueur § firent § cōmācer §
les § tresoriers § ql̄s § ēce § pilier §
sont § nōmez § cōe. vous. poures. lire §
Guillē. picot Guy de saint cyre
X̄gn touraudel. Geffroy. roquet
et fut en lan mil v^cc sept
par le mest° de cestuy art
con apelloit. Roll. bougnart.

Le clocher porte extérieurement, au-dessous de sa corniche, les dates de 1617 et 1620 ; il est d'un beau galbe ; sa flèche, sur laquelle est établi un paratonnerre, a une hauteur de près de 200 pieds. Ses trois dômes superposés avec grâce et sans transition brusquée, se supportent avec légèreté et élégance. Au chevet, comme au dedans du chœur, l'architecte a répandu avec profusion toutes les richesses du gothique moderne ; on y voit, en contre-forts, un grand nombre de pyramides,

ornées de sculptures délicatement creusées dans le granit et d'élégantes galeries découpées ou plutôt festonnées comme de la dentelle. On distingue dans l'intérieur de cette église, le cénotaphe élevé au célèbre Bertrand Duguesclin. Ce monument n'est point, comme l'a dit M. Nadaud, (6) une table de marbre, mais un massif de maçonnerie revêtue de stuc, de 2 m 86 c de hauteur, et de 0 m 78 c de largeur, dont un carreau de granit sorti des Jacobins, forme la face principale ; un petit entablement surmonte ce paralellipède, et une urne funéraire, qui est au-dessus, donne à l'ensemble un aspect pyramidal. Dans son testament du 9 juillet 1380, Duguesclin exprimait le désir que son corps fût (7) déposé dans l'église des Jacobins de Dinan : « Nous élisons la sépulture de nostre corps estre faite en l'église des Jacobins de Dinan, en la chapelle de nos prédécesseurs, etc. » Mais Charles V voulant récompenser les services que n'avait cessé de rendre à la France le héros qui avait rempli l'Europe de l'éclat de sa renommée, le vainqueur posthume de Châteauneuf-Randon, ordonna que son corps fût inhumé dans les tombeaux des rois de France, aux caveaux de Saint-Denis ; et son cœur seul fut apporté à

Dinan. L'église des Dominicains ayant été détruite, la translation du cœur de ce guerrier fameux devint nécessaire. Elle eut lieu avec une grande pompe, le 9 juillet 1810; toutes les autorités civiles et militaires du département furent convoquées et représentées à cette cérémonie, et le précieux dépôt que possédait la ville de Dinan fut transféré, au milieu d'un concours immense de peuple, du caveau où il avait été primitivement renfermé, dans le monument dont nous venons de parler et qui est placé dans la branche septentrionale de la croix de l'église Saint-Sauveur. Le devant du mausolée, formé par la pierre tombale qui, dans l'église des Jacobins, fermait l'entrée du caveau où reposait le cœur de Dugueselin, porte, en lettres gothiques, l'inscription suivante :

Cy : gist : le : cueur : de
missire : bertran : du : guesqui
en : son : vivat : conetiable : de
frace : qui : trespassa : le : xiii^{e}
jour : de : jullet lan : mil iii^{c}
iiii^{xx} dont : son : corps : repos
avecques : ceulx : des : Roys
a sainct : denis en France :

Au-dessous de cette inscription, dont les caractères ont été dorés en 1810, ainsi que les autres sculptures de la pierre, est figuré un cœur, entre deux aigles qui représentent les armoiries de la maison Duguesclin. (8) Cette église vient de faire l'acquisition d'un beau jeu d'orgues de la façon de Cavailhé. (9)

L'hôtel-de-ville se repare et s'embellit ; on y remarque une très-belle salle de bal dans laquelle ont été placés en 1833 et années suivantes, les portraits de Duclos-Pinot, de Claude Marot de la Garaye, (10) de Jacques de Beaumanoir (11) et de Bertrand Duguesclin. L'administration municipale a le projet d'y déposer ultérieurement, les portraits des autres personnages célèbres de la ville et de l'arrondissement. On a formé, en 1832, dans la salle des séances du conseil, une bibliothèque publique, où l'on réunit tous les manuscrits et toutes les chartes que l'on peut se procurer sur la contrée. (12)

Le tribunal, qui occupe le milieu du côté oriental de la place Duguesclin, est remarquable par son péristyle orné de deux belles colonnes de granit, sorties des carrières de Saint-Pierre-de-Plesguen ; elles sont d'un

seul bloc, et ont 4 mètres 60 centimètres de hauteur, sur 1 mètre 73 centimètres de circonférence. Ce nouveau palais a été construit en 1826; l'entrepreneur de l'édification est M. A. Michel, qui a travaillé d'après les dessins et sous la direction de M. Méquin, ingénieur de l'arrondissement. L'ouverture de la salle d'audience a eu lieu le 8 mai 1827.

L'auditoire est bâti sur les ruines de l'ancien monastère de Sainte-Claire, fondé en 1480, par Jean Spir et Nicolas Cavaret. (13) Cette communauté suivait l'austère réforme de Colette Boilet et eut pour première abbesse, une femme d'une science profonde, qui parlait la langue latine aussi purement que sa langue maternelle.

La tour de l'horloge qui supporte une flèche pyramidale, d'un bel effet, a été construite avant le XVI.me siècle. Tout ce qui tient à la charpente et au mécanisme intérieur, date de l'année 1499, ainsi qu'il résulte du compte rendu, le 8 mars 1500, par Pierre Bourgneuff, receveur et miseur de la ville de Dinan; mais le maçonnage date d'une époque plus reculée, et faisait peut être partie d'un établissement plus considérable qui aurait existé ancienne-

ment dans cet endroit. La grosse cloche que renferme cette tour, et qui se fait entendre à quatre lieues de distance, est un don fait à la ville de Dinan par la duchesse Anne, qui l'a nommée, en 1507, avec le prince vicomte de Rohan; une inscription en huit vers français, qui rappelle cette nomination et le nom du fondeur, Philippe Bufet, est gravée sur le timbre de cette cloche et est accompagnée, à dextre, d'une croix et des armoiries de la reine Anne, mi-parties de France et de Bretagne; à senestre, de l'écusson du vicomte de Rohan et des armes de Dinan.

Le château de Dinan, énorme donjon, bâti au commencement du XIV.me siècle, (14) est composé de deux tours réunies qui s'élèvent à la partie méridionale de la ville, et offrent un aspect plein de majesté et de grandeur. Il est détaché de la cité et ne joint aux remparts que par un pont de pierre qui remplace l'ancien pont-levis et qui est extrêmement élevé au-dessus du sol; les murs, qui depuis cet édifice jusqu'à la tour de Coëtquen forment une haute courtine, sont eux-mêmes, vis-à-vis ce pont-levis, separés du reste de la ville, par un fossé très-profond qui servait de

seconde défense à l'orient, et sur lequel existe un pont de granit d'une construction hardie. Ce château servait, autrefois, de résidence aux ducs de Bretagne, quand ils demeuraient à Dinan qui était leur séjour de délices, dit un ancien historien. Dans une des pièces on voit un œuvre en granit qui a été ménagé dans la construction de la citadelle; c'est là que, se reposait, dit-on, habituellement Anne de Bretagne, et l'endroit a toujours conservé le nom de *Siège de la duchesse Anne*. Ce château sert de prison depuis 1822; avant qu'il eût reçu cette destination publique, on y logeait des prisonniers d'état et on y casernait les troupes. C'est là que fut incarcéré, vers 1516, l'infortuné Laurent Hamon,(15)receveur et miseur des deniers de la ville de Dinan; c'est-là aussi que fut déposé en 1794, un individu qui prenait le nom de duc d'Egmon et disait à quelques-uns être le fils de Louis XVI; personnage qui passa dans l'esprit de plusieurs dames royalistes pour Louis XVII, mais qui ne fut considéré, par d'autres personnes mieux informées, que comme un homme que la police républicaine faisait voyager de brigades en brigades, dans le but de connaître les espérances et les opinions de chaque localité. (16)

L'hospice Sainte-Catherine est parmi les établissemens de son genre, un des mieux tenus de la Bretagne. Placé à l'extrémité de la ville, sur un coteau agréable et parfaitement aéré, éloigné de toute agglomération d'habitations, il présente toutes les conditions de salubrité désirables. Ses archives contiennent des titres très-anciens, fort honorables pour les familles, et qui prouvent qu'à Dinan la bienfaisance est de tous les temps et de toutes les conditions. Les bâtimens où cet hospice a été transféré en 1816, étaient occupés avant la révolution de 89, par des religieuses de l'ordre réformé de Saint-Dominique; ils datent du milieu du XVII.me siècle; leur construction avait été dirigée par un ingénieur de Dinan, nommé Poussin, qui n'exigea pour ses peines et soins qu'un denier de rente et une messe annuelle.

Un nouveau cimetière a été établi, en 1834, *extrà muros*, au nord-ouest de la ville. Son étendue permet d'y faire des concessions de terrain aux familles qui désirent posséder des caveaux. Parmi les conquêtes que la mort a déjà accumulées dans cette dernière demeure, on remarque la tombe de M. l'abbé Bertier, qui a dépensé près de trois millions en bonnes

œuvres dans cette contrée, et celle de M.lle J.ne Dutertre qui a laissé des souvenirs profonds dans l'esprit de tous les malheureux.

Le beau local des Cordeliers, où sont établis un grand séminaire de théologie et une école secondaire mixte, vient d'être légué à l'évêché par M. l'abbé Bertier. (17) L'ancien temple de cette abbaye, qui a appartenu à l'ordre des Frères-Mineurs jusqu'à la fin du dernier siècle, contenait les tombeaux de deux ducs de Bretagne, du baron Henri d'Avaugour, fils d'Alix d'Espagne, fondateur de l'établissement, (18) vicomte de Dinan, mort le 5 octobre 1281, de Charles de Dinan, seigneur de Montafilant, mort le 19 septembre 1418, de Jacques de Laval, baron de Vitré, mort le 23 avril 1502, de Pierre de Laval, seigneur de Montafilant, mort en 1521; de Guillaume de Rosnyvinen et de plusieurs autres personnes de distinction. Voici l'inscription du tombeau de Rosnyvinen, la seule qui soit aujourd'hui visible dans les ruines de l'ancienne église des Cordelirs :

Cy. Gist. noble. escuier. guille. de rosnyvinen. et noble. damoiselle. perrine de

meulet. sa premiere fame. espouse. en leur vivent. sgneur. et. dame. de Courseulle. et. du parc. davaugour. conseillier. et grant. eschanczon. du Roy. Charles vii de ce nom. me et reformateur. des. eaux. et forestz. de. france. chãpaigne et. brye. capitaine. de. gens. darmes. et de. trait. capitaine. de vire. et son mareschal. des logis conseillier et chambrelam. du. duc, Francouais secont. nre. souverain seigner. et. son capitaine. de. saint. aubin. du cormier. lequel. escuier. a fondé en leglise. des. cordeliers. de ceans une. messe. a note. de requiem. a dyacre et subdiacre. perpetuelle. chue. sepme a estre. dicte. et celebree. a teil jor. que deceda. ladi. damoiselle qui fut le xvime jor de jullet. lan. mil iiiicc lxx. on chateau. de. dyna. selon. que. du tout en. ladi. fondacion. est fait mecion ......

(Suivent cinq ou six lettres tellement dégradées qu'elles sont illisibles.)

La maison conventuelle des religieuses de Sainte Ursule, située rue de Léhon, a une retraite, un pensionnat et des ateliers de charité. Cette société vient d'acquérir les restes de la communauté des Jacobins, fondée en 1224, qui compta parmi ses membres plusieurs hommes distingués, notamment Mathieu Orry, élu, en 1542, vicaire général de sa congrégation en France; Jacques Goujon, élevé à la même place en 1548, et Maurice Jarrigon, promu aussi à la même dignité en 1593. (19) C'est aux Jacobins et dans la chapelle de la Victoire, que se tenaient les clubs politiques pendant la première révolution.

On remarque encore à Dinan, près de l'église Saint-Sauveur, le bel établissement des Frères de l'Instruction Chrétienne, de l'institut de M. J.-M. Robert de la Mennais; (20) et, derrière l'église Saint-Malo, Rue-Neuve-des-Fossés, le vaste couvent des Sœurs de la Sagesse.

Les places sont régulières et les promenades sont délicieuses.

A l'extrémité de la place Duguesclin est placée la statue du grand homme dont elle porte

le nom ; il regarde le champ clos où il préluda à ses joutes sanglantes et où, plus tard, il terrassa le chevalier anglais Thomas de Cantorbery ; la bordure de tilleuls qui l'environne, semble, au printemps, une couronne de verdure que le connétable a écartée de son front chargé de victoires. (21) C'est sur cette place, l'une des plus belles du royaume, que, dans quelques-unes des fêtes de la république, la déesse de la Raison attendait les hommages.

La place du Champ-Jacquet, à l'occident de l'église Saint-Sauveur, se dégage de ses vieilles maisons en bois. C'est sur cette place que fut planté, à la fin du dernier siècle, l'arbre de la *Liberté*. C'est là, aussi, que fut érigée la butte de la *Montagne*, à la formation de laquelle les personnes qui voulaient faire preuve de civisme, étaient tenues de concourir en conduisant quelques brouettées de terre.

La promenade des murs Saint-Sauveur est un peu plus à l'orient et derrière l'église. On a, de ce point, une vaste perspective et on domine un magnifique bassin, au milieu duquel se trouve le quai. (22) Tandis qu'appuyé sur le mur de la tourelle, vous contemplez l'embarcadère, les mouvements du port, le vieux prieuré de la Magdelaine (23) et, dans un

demi-cercle que forme la Rance, la prairie où se faisaient autrefois les joutes et la petite guerre, vous êtes vous-même l'objet d'un spectacle ravissant pour les promeneurs et les artisans qui sont au bas du Chemin-Neuf; vous leur apparaissez comme un prédicateur qui, d'une chaire placée dans les nuages, semble parler à la nature.

Le boulevard appelé le *Grand-Fossé*, borne la ville au nord-ouest; il est surtout fréquenté par les personnes qui recherchent un air vif et frais; c'est la promenade d'été. Le boulevard de l'ouest, dit le *Petit-Fossé*, qui est abrité par les remparts et beaucoup moins élevé que le premier, cerne la ville à l'occident; on y respire un air doux et calme. Ces deux promenades sont dues à l'administration de Duclos-Pinot, et sont séparées l'une de l'autre par la place qui porte son nom; le buste du savant académicien, qui sut conserver l'indépendance du caractère breton au milieu des intrigues des cours et des influences populaires, va s'élever sur la rotonde, au centre du boulevard de l'ouest, à quelques pieds de distance de la maison et du jardin où s'écoula l'enfance de ce docte historiographe de France.

Le promontoire connu, depuis un temps immémorial, sous le nom de Mont-Parnasse, est situé au midi de la ville. De quelque côté que vous promeniez la vue, vous êtes frappé d'admiration. Ici, vous appercevez une chaîne de rochers dont les uns sont vêtus de robes de mousses, et les autres, battus, déchirés par les orages et semblables à des corps décharnés; là, des collines adoucies et ondulées, parées de tout le luxe d'une brillante végétation; un sentier étroit sur lequel il ne passe à la fois qu'une seule personne qui semble comme suspendue sur le cours de la rivière; une verte pelouse où l'on respire les parfums embaumés de la violette, du serpolet et autres plantes odoriférantes; plus bas, des grottes bordées de primevères ou de digitales pourprées. Du côté du nord, la ville présente, en amphitéâtre, un superbe panorama, au devant duquel plusieurs jolies maisons sont placées comme des bastions avancés; dans la vallée méridionale, on découvre l'aiguille du clocher paroissial, qui s'élève au-dessus des ruines d'un antique moustier, où la vertu donna asile à la gloire, où les héros dorment à côté des saints! Aux pieds du vallon oriental, la rivière de Rance serpente dans les anfractuosités de la montagne et promène à travers l'émail des prairies, ses ondes tantôt

tranquilles, tantôt grossies et agitées par les flots de la mer; au milieu de tout cela, la romance des pastourelles qui s'harmonise avec le bruit des moulins et des cascades et avec le chant des hôtes du bocage ! soit que le soleil jette ses réseaux d'or sur ce fonds bleuâtre, soit qu'il approche de l'horizon et que toute la partie méridionale de l'arrondissement ressemble à une vaste forêt où de blanches villas se montrent çà et là comme des étoiles qui éclairent une mer azurée, vous jouissez sur le Mont-Parnasse, d'un spectacle plein de longs enchantements, de suaves émotions.

Un officier espagnol, prisonnier à Dinan, en 1814, a écrit en vers castillans, sur l'un des hêtres du Mont-Parnasse, la pensée suivante, qui donne une idée du plaisir qu'éprouvent les Dinannais, en revoyant ces lieux, après une longue absence :

Riants coteaux, nature enchanteresse, vous remplissez l'âme d'une indicible volupté!... mais quelle que soit la puissance de vos charmes, vous ne remplacez point, dans mon affection, les bords delicieux du Douro; il n'y a ni rivières, ni coteaux qui puissent me faire oublier ma patrie !.....

La fontaine des Eaux minérales, propriété communale, fort bien soignée, est située au nord-nord-est, à un demi-quart de lieue de la ville. Une verdoyante allée y conduit à travers des vergers fertiles chargés d'épis dorés, de verts pommiers aux fruits de toutes couleurs, et d'une multitude de végétaux, produisant de suaves émanations. Avant de vous engager dans les sinuosités du chemin qui est tracé dans la montagne, parmi les acacias, les platanes, les melèzes et les rosiers, arrêtez-vous sur la plate-forme culminante; vous ne voyez encore ni salle, ni bal, ni instruments, ni danseurs; mais des flots d'harmonie vous arrivent à travers le feuillage éclairé, vous vous croyez auprès d'un bois enchanté. Enfoncez-vous dans les profondeurs du précipice, vous serez agréablement surpris; vous y trouverez des femmes charmantes qui dansent *l'en-avant*, *la queue du chat* ou *le galop;* d'autres qui sortent du cabinet [illegible] où elles sont allées rajuster un ruban, une rose, une boucle de cheveux, ou qui, sous la conduite de leurs cavaliers empressés, se promènent dans les allées et vont se rafraîchir à la table du restaurateur; c'est un bal du soir. Si la maladie qui vous conduit à Dinan n'est pas grave; si vous y venez dans l'intérêt de vos plaisirs et si vous

n'avez pas d'éloignement pour les nœuds de l'hyménée, vous éprouverez peut-être le désir de danser un quadrille en voyant cette jeune beauté qui, sous l'aile de sa mère, arrive si fraîche et si vermeille :

Telle une tendre fleur qu'un matin voit éclore
Des baisers du zéphire et des pleurs de l'aurore !

Plus tard, les arbres seront illuminés et quand, au retour, vous verrez les dames, précédées de leurs lanternes, gravir à pas lents, sous la feuillée, le sentier tournant du côteau, vous vous croirez dans les régions fantastiques, et vous ne pourrez vous empêcher de penser aux fées qui, suivant les récits des habitants de ces montagnes, venaient autrefois faire leurs évolutions nocturnes sur le bord de la pièce d'eau voisine. (24).

Revenez le lendemain de bonne heure à la fontaine. Dès les premiers rayons du soleil, dès les premiers chants du rossignol, arrivent les buveurs qui veulent avoir la crême de l'eau minérale (25); plus tard, on forme un bal sans appareil ; ou on organise des divertissements sans étiquette ; on danse quelques quadrilles mêlés de rondes, de ballades ou *dérobées*, dans

les allées, ou de parties de barres, de cerceaux, de volants, de *trop de trois* et autres jeux. Voyez ces jeunes filles qui s'engagent pour la première contredanse, avec un ravissement qu'elles ne peuvent déguiser, ou qui fuient, comme de blanches colombes, devant un regard trop prolongé. J'aime jusqu'au bruit de la roue du moulin qui fait l'accompagnement du violon des ménétriers ou des voix des dames. Ce spectacle matinal ne vous paraît pas moins agréable que la soirée de la veille; vous êtes délicieusement distrait par tous les objets qui vous entourent dans cette vallée pleine de poésie. Votre attention se porte tour-à-tour, sur ces beaux ormeaux élancés comme des roseaux, qui balancent majestueusement dans les airs, leur tête altière, et qui semblent avoir accepté le défi qu'on leur donna, d'atteindre la crête de la montagne, quand on les planta au pied; sur ce ruisseau d'Argentel, dont les eaux gazouillent et disputent en heurtant contre les cailloux et les glaïeuls; sur cette eau blanchie qui se précipite d'un autre côté et semble, en sortant des godets de la roue du moulin, avoir hâte d'arriver aux autres usines qu'elle doit faire mouvoir un peu plus bas; sur ces poas soyeux qui s'agitent mollement sur leur tapis de verdure, au souffle caressant du zéphyr, et ces douces marguerites

qui s'épanouissent sous les limpides diamants de la rosée ; sur la murmurante écume d'une cascade dont la nature a fait presque tous les frais ; enfin sur ces masses de rochers, les uns, dont une racine d'arbre tient la gueule béante, les autres qui avancent leur pesante tête jusque sur les prairies, comme des dogues lourdement endormis, mais à côté desquels on ne passe pas sans inquiétude. C'est vers le milieu de la montagne que se trouve le rocher de Saint-Vallée, sur lequel on aperçoit encore les traces du pied dont le Saint laissa l'empreinte, quand il s'éleva aux cieux fuyant les tentations de la terre.

Duhamel, Fannoix, Monnet, Chifoliau et Bigeon ont analysé les eaux de Dinan et signalé leur vertu ; mais on peut dire qu'elles sont meilleures encore que leur réputation ; (26) Paris et beaucoup d'autres villes de France et d'Angleterre y fournissent un grand nombre d'étrangers qui s'en retournent généralement satisfaits de leurs effets réparateurs. Pour ne parler que de notre époque, cette naïade a rendu la santé à une foule de personnes marquantes : au lieutenant-général de la marine, du Chaffault, à son retour du combat d'Ouessant ; à M. Caradeuc de la Chalottais ; au brave co-

lonel Saint-Gilles; à Mme de Corbière; à lord Grenville, oncle du fameux Pitt; à Julia Sheridan, auteur du *Comic Annual* et nièce du ministre Sheridan; au chevalier général Thomas Saumarez, frère du lord vice-amiral, de ce nom; à M. James, auteur de *Richelieu*, de l'histoire du *Prince Noir*, de *Masterton*, de *Desultory-man*, de *Darnlay* et de plusieurs autres romans. (27) Enfin, l'année dernière, lord Tyndal, grand juge d'Angleterre, et M. Hawes, (28) président de la société qui fait construire le tunnel, sous la Tamise, ont rendu hommage aux beaux sites de Dinan. Dans la saison des eaux, les habitants de Dinan oublient leurs divisions pour rivaliser de politesse et d'affabilité envers les étrangers; il y a du mouvement et de l'animation dans l'aspect que présente alors la ville.

Voulez-vous respirer le calme de la nature au milieu des tempêtes qui, dans ce siècle, tourmentent l'esprit humain, parcourez les vallées de Léhon, des Combournaises, de Montplaisir, de la Pacquenaye, de la Conninais, la Vallée-Douce et la vallée des Bas-Foins. Après avoir vu la fontaine minérale, vous aurez encore du plaisir à faire la promenade du bord de l'eau. C'est ainsi qu'on appelle le chemin qui longe

les rives de la Rance. Vous admirerez ces coteaux déchirés par les havres et les courants ; ces champs dont les uns sont chargés d'une verte récolte, les autres couverts de treffle incarnat, des blanches fleurs du sarrazin ou de genêts dorés, ce qui dessine la côte en carreaux de diverses couleurs comme l'aire d'un damier; l'œil s'attache avec délices aux habitations du *Châtellier*, de la *Mittrie*, de la *Menardais*, de *Beauvais*, du *Chêne-Ferron*, de la *Grand'Cour*, qui sont suspendues au flanc des coteaux ou qui sont perchées, entre les bosquets, sur la cime des montagnes comme des nids d'oiseau. L'âme est conviée aux douces méditations, l'âme est comme agrandie à la vue de ces belle créations de la nature. Châteaubriand aimait à rêver sur ces bords inspirateurs; mais il affrontait déjà la bave de Neptune, et l'on éprouve encore une sorte d'inquiétude en voyant, auprès de la Courbure, le lieu ou ce grand écrivain faillit se noyer, en apprenant à nager dans la Rance. (29)

« On serait infini, dit Ogée (*Dictionnaire historique et géographique de Bretagne*, tom. 2, pag. 12) dans les détails des beautés qui environnent cette place (Dinan). *On dirait que ce sont les champs d'Eden*; de quelque côté

qu'on la considère elle-même, elle présente le plus brillant aspect, et elle mériterait sans doute une description particulière. Mais il faudrait être Buffon pour peindre dignement les merveilles de la nature en ce lieu, et je me sens trop faible pour esquisser un tableau qui serait toujours fort au-dessous de la vérité. »

« A Dinan, et dans les campagnes qui l'entourent, disent les auteurs du *Guide pittoresque du Voyageur en France*, de beaux figuiers (30) attestent une douce température : on n'y voit point de fonds marécageux; des arbres élevés y brisent les vents et préviennent les orages. Offrant ainsi tous les agréments des pays de montagnes, sans faire éprouver leurs rigueurs, ces lieux, que les poètes aiment à chanter, et que les peintres (31) aiment à reproduire, parurent fixer les vainqueurs du monde. (32) Aux chants guerriers, au bruit des armes ont succédé les jeux, les concerts, les danses, les parties de mer et les promenades champêtres. »

NOTES.

(1) « La cause de cette translation est contenue aux lettres patentes du duc François second, du 10.me avril de 1498, après Pâques, par lesquelles s'aprend que aïant eu guerre, de précédant, avec les François et autres ennemis de son estat qui avaient pillé et ravagé cette province, les capitaines et autres gens de guerre qui étaient lors à son service en cette ville, considérant la grandeur et forteresse de ladite église, laquelle les ennemis se pouvaient aisement emparer, et s'en servir comme d'une forteresse ou citadelle, pour nuire aux habitants de cette ville, trouvèrent à propos de la faire abattre et démolir; ce qu'ayant été exécuté, ledit duc par ses lettres donna permission de la rebastir et réédifier en cette ville pour plus de seurcté; et pour cet effet amortit le fond d'icelle lequel fut acquis et donné par haut et puissant seigneur Jan de Rohan, vicomte de Rohan et de Léon, comte de Porhouët, seigneur de la Ganache et Gouverneur pour lors de cette ville, comme s'aprend par les lettres dudit don dattées du 12.me de juin 1489 rapporté de Allain Berart et Allain du Bois-Adam nottaires, et par la permission du révérend père en Dieu Pierre de Laval, pour lors évêque

de Saint-Malo ; outre lequel fond ledit seigneur contribua encore de son vivant à la construction d'icelle ; et après son décès fut par ses héritiers, par longue espace de tems payé et continué la somme de cent livres par an, et du depuis lesdits seigneurs étant tombés dans l'hérésie de Calvin, l'un d'iceux appelé Henry de Rohan seigneur dudit lieu, donna et concéda son droit d'enfeu et sépulture en ladite église à défunt escuyer Raoul Marot sieur des Alleux, conseiller du Roy et sénéchal de cette ville ; par lettres deüement vérifiées, en exécution duquel don il fit faire et construire le tombeau de marbre blancq eslevé au côté de l'évangile du chœur de ladite église, ainsi qu'il se voit armoié de ses armes. »

(Extrait du registre Poullier des obits de l'église Saint-Malo, du 2 janvier 1649.)

(2) Il y a dans la Rue-Neuve, à l'extérieur de l'église, une composition d'une trop grande naïveté ; on a peine à se rendre compte de la raison qui a déterminé le placement de cette sculpture indécente ; nous devrions ajouter, et du motif qui en a fait tolérer la conservation.

(3) *Hennins.* Bonnets hauts et pointus d'où pendaient jusqu'à terre, de longues pièces de gaze que les femmes relevaient quand elles allaient à cheval. *(Monum. de la monarchie françoise, tome 2, pl. 45. Tome 3, pl. 18, 38 et 68).*

(1) Cette façade a été altérée par le temps ou la main des hommes et les dégradations qu'elle a subies rendront bientôt le symbolisme de son architecture fort difficile à apprécier.

Voici la description que M. Merimée donne de l'église Saint-Sauveur, à la p. 92 de ses *Notes d'un voyage dans l'ouest de la France.*

« Malgré la mauvaise qualité des matériaux, la façade de l'ancienne cathédrale de Dinan, Saint-Sauveur, couverte de bas-reliefs, produit, à distance, un effet assez imposant, mais qui diminue à mesure que l'on s'approche. Cette façade est romane et je la crois de la fin du douzième siècle. Il faut en excepter un fronton, maladroitement ajouté au-dessus du portail, et percé d'une grande fenêtre flamboyante.

« Le portail et le mur méridional de la nef, voilà tout ce qui reste de la construction primitive. Le reste de l'église est du XV.me siècle, d'un style mesquin et sans grâce.

« Des deux côtés de la porte principale, laquelle est en plein cintre, dans une arcature cintrée également, et qui repose alternativement sur des consoles et des colonnes à chapitaux historiés, on voit les statues des quatre évangélistes, portés sur des lions comme les apôtres de Saint Gilles. Chaque figure est surmontée d'un dais. Les voussures, je devrais dire les archivoltes de la porte, ont beaucoup souffert : on reconnait cependant qu'elles ont été couvertes de statuettes et de rinceaux. Au-dessus se détachent en relief le lion

et le bœuf ailés, attribut de Saint Marc et de Saint Luc. Beaucoup moins ornées relativement, les deux portes latérales ont cependant des archivoltes assez riches. A la première vue de ces sculptures, qui n'ont jamais été qu'ébauchées, mutilées aujourd'hui par le temps et la main des hommes, on est tenté de les regarder comme très-anciennes. Puis, si l'on considère de plus près ces colonnes torses, ces chapiteaux historiés, ces figurines répandues avec profusion, il est impossible de ne pas reconnaître le style roman fleuri dans son entier développement. Si l'architecte eût eu d'autres matériaux à sa disposition, sans doute il eût mieux fait et le fini du travail eût ôté à son œuvre ce caractère de rudesse que l'on prend d'abord pour un indice d'antiquité.

« On doit remarquer comme un fait assez rare dans l'époque romane, les dais au-dessus des saints. Sous le rapport de la composition, deux de ces dais présentent le motif ordinaire des dais gothiques, une chapelle plus ou moins ornée suspendue au-dessus d'une statue. Les deux autres ne sont que de petites pyramides avec des bas-reliefs sur leurs faces.

» Le mur méridional de la nef s'appuie entre chaque fenêtre à des contreforts déguisés tantôt sous la forme de pilastres, tantôt sous celle de colonnes engagées, dont les chapitaux interrompent une corniche soutenue par des modillons fantastiques, têtes grimaçantes, monstres, ca-

prices de toute espèce. Je vois avec surprise ce retour vers le goût classique. Je dis *retour*, parce qu'au douzième siècle les contreforts étaient depuis long-temps consacrés par l'usage, et qu'on ne prenait aucune peine pour les déguiser en les faisant servir à l'ornémentation générale. On pourrait croire que l'architecte avait vu quelque édifice antique, la Maison Carrée par exemple, ou le temple de Vienne. Ce mur en offre comme une grossière imitation.

« Rien dans l'intérieur de l'église ne mérite un examen attentif, excepté quelques niches assez bien scuptées, pratiquées dans les chapelles latérales. Je ne m'explique leur usage qu'en supposant qu'elles ont contenu des reliquaires. Aujourd'hui on ne peut guère juger de la disposition intérieure de l'église primitive, complètement défigurée par l'addition d'un collatéral au nord, et d'une rangée d'arcades basses, retombant sur des piliers à nervures sans chapitaux. Vers l'entrée de la nef, je crois voir l'indication d'un vestibule ou narthex intérieur dans l'inégale hauteur d'une corniche et l'amortissement d'un pilastre appliqué sur le mur méridional ».

Nous sommes étonnés que M. Mérimée qui accorde peut-être une importance démesurée au mur meridional, passe sous silence le chevet qui est sans doute moins ancien, mais dont l'ornementation extérieure est d'une exécution admirable ; il n'a pas vu sans doute ce travail.

Nous sommes encore surpris que M. l'inspec-

teur général des monuments historiques de France, qui consacre une page au bénitier de Corseul, ne dise pas un mot de celui de Saint-Sauveur qui est beaucoup plus curieux et qui rappelle mieux la forme des cuves bysantines.

(5) Il n'est pas besoin d'avertir que le dessinateur a mis, après chaque mot, un trait rampant de la hauteur des lettres, en relief comme elles, et terminé à chaque bout, par des enroulements alternes. Ces traits remplissent l'intervalle naturel qui devrait être libre entre les mots, et font de chaque ligne une seule pièce, toute d'une tenue, sans aucun repos. Cela augmente les difficultés au premier coup d'œil ; mais on ne tarde pas à reconnaître ce hors-d'œuvre qui sert après cela, pour retrouver chaque mot.

Il faut de l'attention pour lire ces inscriptions, quoiqu'elles ne remontent pas à une époque fort reculée ; mais Ogée, Poignant et Nadaud ont eu tort de les qualifier d'illisibles. M. Merimée n'en parle pas.

(6) L'air de marbre que présente cette pierre monumentale, ne lui vient que de deux couches épaisses de noir de fumée à l'huile dont nous désirons qu'on la débarbouille avec une forte lessive bouillante de potasse, y compris les lettres *couchées d'or* auxquelles le piqué du granit donne un aspect rocailleux d'un très-mauvais effet.

On conçoit que le monument ne perd rien de son importance à n'être pas en marbre. M. Nadaud a pu voir du marbre dans plusieurs endroits à Dinan ; mais le fait est qu'il n'en a point vu dans le mausolée de Duguesclin.

Nous avons, peut-être plus que tout autre, le droit de signaler les erreurs commises par M. Nadaud. A l'apparition de ses *Lettres sur Dinan, Corseul, etc.* ne pouvant, malgré les expressions flatteuses au milieu desquelles il avait placé l'initiale de notre nom, accepter la solidarité ou, si l'on veut, les honneurs de ses opinions, nous lui écrivimes pour l'engager à rectifier plusieurs inexactitudes qui lui étaient échappées ; mais M. Nadaud renonça tout à coup au projet, qu'il avait d'abord manifesté, de faire paraître un supplément à son Voyage, et nous fit comprendre qu'il tenait beaucoup plus à la forme qu'au fond des choses.

(7) Etait-ce pour être placé à côté de Tiphaine Raguenel, sa première femme, que Duguesclin avait arrêté cette disposition, comme l'ont indiqué Ogée, Nadaud et quelques autres historiens qui ont écrit après eux ? Etait-ce bien le cœur de Tiphaine qui fut trouvé par les deux juges de paix de Dinan qui, le 6 fructidor, an 12, firent l'ouverture des caveaux de la maison Raguenel et Duguesclin ? ces magistrats n'auraient-ils point été trompés par les apparences ou par des rapports controuvés ? (*V. le Procès-verbal des juges de paix de Dinan* et

Notions historiques de M. Habasque, tome 2, p. 305). Hay du Chatelet, (*Histoire de Duguesclin, ch. 1. liv. 16*), avait présumé que Tiphaine Raguenel reposait dans l'église des Jacobins et que, par suite d'un souvenir affectueux, Bertrand avait voulu que son cœur y fût porté. Letellier, (*Hist. du Mont-Saint-Michel*), qui a pris probablement Du Châtelet pour guide, dit qu'elle vint mourir dans un de ses châteaux de Bretagne ; mais, suivant Dom Morice, écrivain ordinairement fort exact, Tiphaine avait été enterrée dans l'église du Mont-Saint-Michel (*Dom Morice, Histoire de Bretagne, tome 1., page 374*), et Duguesclin, qui ne prévoyait nullement que Charles V le ferait déposer à Saint-Denis, ne fit point la distribution de sa dépouille mortelle. Il ordonna par l'acte de ses dernières volontés, quatre jours avant sa mort, que son corps serait porté aux Dominicains de Dinan, et, loin de donner à penser que le souvenir de sa première femme en fût le motif, il désigna pour le lieu de sa sépulture, la chapelle où ses ancêtres étaient inhumés, et dans laquelle probablement sa famille avait un enfeu. Le testament ne dit pas autre chose, ainsi qu'on pourra s'en convaincre en examinant la copie de cet acte que nous publierons ultérieurement, parmi les pièces justificatives de l'histoire de Dinan, comme un document qui doit intéresser, à un haut degré, les habitants de cette contrée.

(8) Quand nous disons que les aigles peintes sur

ce monument représentent les armoiries de la famille Duguesclin, nous interprétons la volonté de l'architecte ; son intention était sans doute de reproduire les armes du connétable ; mais il s'est étrangement trompé; et ici, l'intention ne peut pas être réputée pour le fait. Les armes de Duguesclin étaient : *D'argent à l'aigle éployée, couronnée, languée et armée d'or, au bâton de gueule* (c'est-à-dire, sur un fond blanc, une aigle à deux têtes, les ailes ouvertes, ayant en tête un cercle en genre de diadême, la langue et les griffes d'une autre couleur que le corps et jaunes, un bâton en bande allant diagonalement de l'une des extrémités de l'écu à l'autre), et on lui donnait pour devise : *Dat virtus quod forma negat.* Puisqu'on voulait faire du blason, il fallait être vrai, se conformer aux enseignements de l'histoire et ne pas tracer l'écusson d'une autre famille.

M. Nadaud et les écrivains qui l'ont pris pour guide, dans la copie qu'ils donnent de cette inscription, écrivent, *Du Guesclin*, au lieu de *Guesquin* qui s'y trouve. Si l'indifférence accoutumée de Michel Montaigne le porte jusqu'à essayer de jeter du ridicule sur le désir d'écrire correctement le nom d'un guerrier à qui la France a de si grandes obligations (*Liv.* 1. *ch.* 46), et s'il regarde comme une bonne plaisanterie de dire que c'est vouloir ne faire qu'à des lettres de l'alphabet les honneurs de la gloire du héros, et chercher à laquelle des lettres il faudra que le royaume témoigne sa reconnaissance, nous croirions, nous, méri-

ter des reproches si nous ne reproduisions pas cette inscription telle qu'elle a été autrefois formulée. La gravure du nom du connétable, exécutée dans son pays, sous les yeux de sa famille, avec l'ortographe de la fabuleuse origine de sa maison (*V. dans Froissard, livre 3, ch. 70, le conte du roi Aquen par un bon vieil chevalier*), pourrait, en la rapprochant de l'ectype de l'épitaphe qui est au Puy, donner lieu à de nombreuses réflexions et à de singulières déductions sur l'inconcevable incertitude que l'on remarque dans la manière d'écrire et de prononcer ce nom illustre, dans les titres relatifs à la famille du héros dinannais et les récits des historiens. Voici la copie fidèle de l'épitaphe du Puy-en-Velay :

Ci gist tres noble hõe et vaillãt messire bertrãd claiki'n conte de lõgue ville jadis connestable de France. Qui trespassa lan mil. ccc. lxxx. le xiiiie jour de jul.

Dans le vieil obitier de Saint-Sauveur du commencement du 16.me siècle, comme dans la réformation de cette époque, le nom de Duguesclin est écrit *Bertram de Glesquin*, à la relation de la fondation faite par le connetable en 1358.

« Dans le transsept nord, dit M. Merimée (*Notes d'un Voyage dans l'ouest de la France, p. 95.*) se trouve un petit monument d'un goût

détestable, restauré recemment, comme il paraitrait. C'est là, dit-on, qu'est renfermé le cœur de Bertrand Duguesclin; son nom que la postérité a défiguré, comme tous ceux qui sont célébrés dans une langue étrangère, est écrit Guéaclin dans l'inscription de Dinan (nous rectifions, sur le nom de notre ville, Merimée qui écrit partout *Dinan* avec un *t* comme Dinan en Belgique) Dans la Charte de Rennes, D. Henri le nomme Don Bertran de Claiquin. Ailleurs on trouve Glasquin; d'après Froissart, qui lui fait une généalogie tout à fait héroïque, Glayaquin serait la meilleure orthographe. Le brave connestable ne savait probablement pas signer; et, de son temps même, il semble qu'on ait estropié son nom de vingt manières différentes. *Duguesclin*, la moins probable de toutes, a prévalu. »

Comme on le voit, M. l'inspecteur général n'a pas mieux lu que les autres l'inscription de Saint-Sauveur; il n'y a point *Guéaclin* mais bien *Gueaquin ;* le monument a sans doute bien des défauts, mais qu'au moins on ne lui ôte pas son principal mérite, celui d'une exécution contemporaine en ce qui concerne la gravure de l'inscription. De toutes les variantes orthographiques du nom de Duguesclin, M. Merimée adopte la moins vraisemblable; l'auteur de l'*Histoire Généalogique de plusieurs Maisons illustres de Bretagne*, a relegué avec raison parmi les contes bleus le récit de Froissart qui prétend qu'un roi de Bougie, nommé Aquin, auquel Charles

magne était venu faire la guerre, en Bretagne, avait bâti sur le bord de la mer, près de Vannes, un château nommé *Glay*. « Mais véritablement, dit Du Paz, ce sont pures fables qu'on a prins de certains romans faicts à plaisir : car oncques ne fut en Bretagne un Aquin, oncques n'y fut un château nommé *Glay*; oncques Charlemagne n'entra en Bretagne, encore qu'il soit vray qu'il y fist courir ses armées sous ses lieutenants sans y entrer lui-même » *(Voy. le Roman de Césambre).*

Un plaisant offrait de prouver que Du Gué-Trouin et Du Gué-clin étaient parents ; il est certain que le Gué-Trouin est un nom de l'arrondissement de Saint-Malo ; nous ne savons si le Gué du sieur Aquin appartient aussi à ce pays, malgré que le nom de Haquin ou *Aquin* soit très-commun en Bretagne, et qu'à la rigueur il puisse y avoir un *Gué-Aquin*, comme il y a des *Gué-Madeuc*, des *Guè-Lambert*, des *Guè-Heneuc*, des *Gué-Mené*, des *Gué-Briand*. La tour du *Glay*, dont parle Froissart, est sans doute la tour du *Gwar* ou *Gwardpleik* (garde ou fort de l'anse) que Bertrand Duguesclin, dit le Jeune, obligé, vers 1160, de quitter Château-Richeux ruiné dans les troubles civils, alla construire sur un roc entre Cancale et Saint-Coulomb, château qui fut occupé et fortifié vers 1209 par les Anglais aux quels l'enlevèrent les troupes du roi de France sous les ordres du comte de Saint-Pol ; et dont les ruines sont indiquées sur la carte de Cassini sous le nom de Duguesclin.

Devons nous dire qu'au moment où les Dominicains de Dinan inscrivaient *Gué-Aquin*, sur le tombeau du connétable ils avaient à côté de l'enfeu de sa famille un oratoire appelé la *Chapelle de Saint-Thomas-d'Aquin?* Le Roi Aquin ou Mal-Aquin, était, d'après les épopées Romanes du moyen âge, un des héros de la table ronde; « il était moult fort, léger; avait une grande force aux bras, donnait de grands coups; était entreprenant et pesant d'espée et fut bon et loyal toute sa vie ». Dans un temps où l'on était esclave de la maxime : *fortes creantur fortibus*, on pensa que celui qui avait fait trembler les rois, qui avait acquis tous les genres de célébrité que peut doner le mérite personnel devait avoir aussi la naissance la plus illustre. On crut pouvoir en faire le fils d'un roi quand des barbares dans leur crédule superstition en faisaient le fils d'un Dieu.

Le nom de *Gwel-klin* qui veut dire en celto-breton *regard de travers*, ne nous semble guère plus admissible que celui de *Glayaquin*. S'il est permis, pour connaître la meilleure manière d'écrire le nom du héros Dinannais de consulter les étymologies, nous croyons que les interprétations justifient plutôt l'orthographe qui a prévalu, que celle employée par Froissart. *Gued* pour Gweled, signifie en armoricain, comme son derivé français, *le bas de la rive, le fond d'une rivière;* de là : *Gué-Ken*, le *Gué-Joli*, à peu près l'inverse de *Beaumanoir* et le synonyme de *Gué-*

3 *

Brillant ; Gué-Klin, le *Gué-Courbure*, ou le *Gué-de-la-Courbure ; Gue-Kin*, le *Gué-de-l'écorce*, comme le lieu où l'on met l'écorce en dissolution pour la tannerie et le *Gué-de-l'écorchure*, c'est-à-dire le gué où l'on abat les animaux. Mais ces origines étaient trop vulguaires et ne pouvaient remplir les vues de ceux qui voulaient donner à Duguesclin une extraction royale.

Où M. Mérimée a-t-il pris que Duguesclin ne savait pas écrire? son écriture a été examinée ; il a laissé plusieurs actes portant sa signature ; on a quelquefois avancé que du 12.me au 16.me siècle, les grands seigneurs, se faisaient un mérite de ne savoir pas écrire ; mais il est étonnant qu'un homme grave, comme M. Merimée, copie une erreur qu'il n'est plus permis de reproduire après les refutations de M. Paulin Paris.

(9) L'église Saint-Sauveur fut pendant la révolution, attribuée à l'administration de la guerre. L'arrêté du Préfet des Côtes-du-Nord, qui, sur la demande des habitants, la mit à la disposition du peuple, pour l'exercice du culte catholique, est en date du 5 vendemiaire an 9 ; un autre arrêté du 18 germinal an 10, donna de l'extension à cette mesure et mit l'église Saint-Malo à la disposition du curé de cette paroisse. L'église Saint-Malo avait servi aussi d'arsenal et on y avait établi des ateliers de forge.

La fabrique de l'église Saint-Sauveur, d'après le

registre obitier reformé au XVII.me siècle, possédait, en 1646, vingt-huit pièces de terre et une maison; elle jouissait en outre de cent dix-huit rentes qui s'élevaient annuellement à la somme totale de 451 livres 16 sous, formant de 5 à 6,000 francs de revenu, monnaie actuelle.

Nous avons découvert dans les archives du château du Fournet, que l'on reconstruit en ce moment, un vieux poullier de la paroisse Saint-Sauveur de Dinan, écrit sur vélin par Louis Lydec notaire apostolique, et dressé « à la requête de Jehan Chevalier sieur de Carnays procureur de l'église et fabrique de Sainct-Saulveur de Dinan, faicte à maistre Jehan Herpin recteur de Medreac channoyne de Saint-Malo et auditeur des comptes en l'archidiacone de Dinan de meptre et extroyre les fondations et dotations des chappelenys de ladicte église et auxy des obits fondez comme cy après sera desclayré, laquelle requeste ouye lui fut accordée et fut faicte injonction à Jehan de la Haye sieur de la Villemilcent, Pierre Bronc, Jehan le Chapellier lors thesauriers de ladicte fabricque pour l'an mil cinq centz vingt et sept commencant le jour Saint-Michel Mont-Gargan ».

Il est constaté au commencement du registre que sous le règne de Charles II, duc de Bretagne, vicomte de Limoges, seigneur de Guyse et du Maine, à l'époque où le roy d'Angleterre vint en Bretagne et que la ville de Dinan fut pillée et volée, les Anglais tollurent ravirent et robè-

rent le *trésor de l'église Saint-Sauveur, seix gálices, avecques les plataines, une custode d'argent ou le corps de notre Seigneur estoit et un pot d'argent lesquelles choses furent baillées à* Raoul et à sa mère. Une prise de corps est fulminée contre les auteurs de ce vol sacrilège; elle est datée à Bécherel du 10 décembre 1344.

Un autre document porte que l'église Saint-Sauveur fut encore volée l'an 1519, le mardi d'avant le mardi gras, par plusieurs malfaiteurs de la paroisse de Pleumaugat qui *entrèrent par la vitre de la chapelle Tadain,* penetrèrent dans le chœur, rompirent les *claveures de la secretaingnerie* (sic) *et prindrent un porte-Dieu d'argent doré en la manière d'église pesant quinze livres, un calice et plataine d'argent doré pesant doze mars, une custode ronde pesant cinq à six mars d'argent seix calices et seix plataines pesant chacun trois mars d'argent, lesquelles choses avaient cousté tant en faczon que en argent 1200 livres.* La dame de Pleumaugat fit pendre un appelé Le Jeune reconnu pour être l'un des auteurs du vol; ce voleur *avait déclaré avoir été accompagné à la desroberie,* des nommés Thomas Juhel, Jehan Rembain, Jehan Macé, Pierre Carguisset et son fils, qui avaient partagé les fruits du crime chez Yvon Gauldu, Charpentier de Dinan, qu'ils étaient allés querir.

A la page 10 on trouve la relation suivante:

« LA CHAPPELENIE MISSIRE BERTRAM DE GLESQUIN CONESTABLE DE FRANCE DE TROYS MESSES LA SEPMAINE A L'AULTIER SAINT SAULVEUR.

« Missire Bertram de Glesquin conestable de France fonda en l'église de S.t-Saulveur de Dinam (*sic*) pour le salut de son axme et ses predecesseurs troys messes a être dictes par troys jours de la sepmaine c'est assavoyr le lundi, le mardi, le vendredi à l'aultier Saint-Saulveur par un chapelain, y doner et fere les prières au bout de l'aultier pour ledit fondeur comme il appartient, et en cas deffault de chaiscune messe desdits troys jors ledit chapelain est tenu poyer à la main des tessoriers le numbre de doze deniers pour reparation comme dict est, et recouprer la messe lendemain. Et celle chapelainie est en la donaison du seigneur de Bron et fut donée en l'an de grace mil troys cents cinquante ouict.

Au-dessous on lit en moins vieille écriture :

« Il y a un traict de dixme en la paroisse de Aucaleuc qui vault plus de deux cent cinquante livres de rentes et aultre traict de dixme en la paroisse de Saint-Maudé qui peut valloir trente livres par an dont le chapelain jouit. »

Un acte de 1461, inscrit fol. 290, r°. rappelle cette fondation et parle de l'abbé Pelouaye, recteur de la chapelenie du Lou, chargé alors de la desservir. Une cérémonie religieuse a eu lieu à Dinan, par suite de la découverte de cet acte. (Voy. *la Quotidienne* du 5 avril 1838, où nous en avons rendu compte.)

(10) Marot des Alleux fut anobli par Henri IV pour avoir puissamment contribué à remettre la ville de Dinan au pouvoir du Roi.

Les armes des Marot de la Garaye étaient d'azur à une main droite appaumée, d'argent, etc.; de là vient cette locution qu'on entend souvent dans les carrefours de Dinan : *Je vais t'appliquer les armes de M. De la Garaye sur la figure*, pour dire : *Je vais te donner un soufflet.*

(11) Jacques de Beaumanoir, seigneur du Bois-de-la-Motte et de Trémereuc, conseiller intime d'Anne de Bretagne, devint premier chambellan de Charles VIII pour son active coopération dans les négociations relatives au mariage de la bonne duchesse et à la réunion de la Bretagne à la France; il était gendre de Philippe de Montauban, sieur du Bois-de-la-Roche, chancelier de Bretagne, et beau-frère de François de Coëtquen, sieur de Maupiron. Ce Beaumanoir était un descendant du héros de Mi-voie. Le château des premiers Beaumanoir n'était point, à notre avis, celui qui existe aujourd'hui près du bourg d'Evran, ni celui de la Motte-Beaumanoir en la commune de Plesder, mais bien le château de Beaumanoir qui se trouvait dans la commune de Sévignac et dont on voit encore les vestiges, auprès du Bois-de-Bougneuf; c'est là que doit être né le vainqueur des Trente.

Toutefois, il est constant que la principale seigneurie des Beaumanoir était située dans la paroisse

Saint-Sauveur de Dinan et que cette famille possédait une habitation au Haut-Bourgneuf. Dans les actes des 13.me et 14.me siècles, le chemin supérieur de Dinan à Léhon, est appelé *rue de Beaumanoir*.

On va déposer aux archives de la mairie, le contrat de mariage de Jacques de Beaumanoir et quelques pièces relatives au chancelier Philippe de Montauban.

Les personnages qui, outre les seigneurs que nous venons de nommer, prirent le plus de part à la négociation du mariage de la duchesse Anne et de la réunion, furent : le comte de Dunois, le prince d'Orange, le sire de Pontbriand et enfin le maréchal de Rieux que l'on parvint à gagner en dernier lieu.

(12) L'un des manuscrits les plus curieux de la bibliothèque de Dinan est celui qui contient les noms, armes, blasons, devises, formes, mœurs et conditions des chevaliers de la Table-Ronde, au temps qu'ils coururent la queste du Sainct Graal, par la vertu divine assemblés, etc., avec armoiries et initiales coloriées, dorées, etc. On y trouve l'histoire et les armes des chevaliers Lyonet de Ganne, Bort de Ganne frère du roi Ban, de Blamor et Blioberis de Ganne, dont parlent nos vieux romans de chevalerie et qui furent, sans doute, les fondateurs ou possesseurs du Château, dont il ne reste plus maintenant de vestiges, qui existait autrefois à Dinan, à l'extrémité orientale de

la Haute-Voie, sur le promontoire qui domine le port de ce côté, et qui porte encore aujourd'hui le nom de *Château-Ganne.*

On lit à la page 32 de ce manuscrit, sur Blamor de Gannes : (Nous suppléons les accens qui n'existent pas dans les manuscrits de cette époque.)

« Cy est la devise de Blamor de Ganne :

Blamor de Ganne estait grant chevallier et puissant il avoit les cheveulx fort blons et visaige brun ; les espaules eut grandes et avecques grosses ; les bras et les poings gros et quarrés ; le pis avoit gros et hault. Par le cas n'estoit pas trop gresle ; les jambes et les cuisses eut de belle façon ; armé estoit moult beau chevallier et de moult fiere contenance ; de desmesurée force estoit ; ungdes bons jouteurs de son temps fut ; d'espée feroit mieux que tout autre. Moult enduroit à grant besoing, hardy et assaillans estoit, et moult suivoit les estranges adventures et fut en son temps un des bons chevalliers du royaume de Logres et des redouttés. Bon homme estoit et loyal et moult conduisoit bien une bataille. Aymé estoit de tous ceulx qui le cognoissoyent et portoit en ses armes d'argent à trois bandes de gueulles semé de croissans de sable ; pour tymbre une souris-chauve vollant ; porté estoit son tymbre de deux griffons d'asur becques membrés langués de gueulles ; son port estoit en breton : petrazo, que si à dire quoy esse. »

Et sur Blyoberis de Gannes, p. 52.

« C'est la devise de Blyoberis de Gannes.

Blyoberis de Gannes estoit grant chevallier et l'un des grans de la table ronde. Moult avoit beaux cheveulx et blons, le visaige blanc avecques. Morsnes les yeulx, vers et gros, les espaulles eut un peu grossettes; le pis n'eust mye hault, les bras et les mains eut de moult belle façon. Par le cas ne fut mye trop gresle, les cuysses et les jambes eut moult belles. Armé estoit moult beau chevallier. Moult estoit puissant de corps. Au besoing estoit l'un des doubtés chevalliers de la table ronde et n'estoit mye grant parleur. Mais seige estoit et apercevant, moult fut de grande renommée; tousiours estoit en estranges contrées pour chercher adventures, bon homme, loyal et seur à merveilles, jamais ne fut abusé de femme. D'argent à trois bandes de gueulles, semé de croissans de sable', pour tymbre ung croissant; le tout porté de deux beuffles et disoit : *Blyoberis.* »

Dinandan (*Dinamdez*) de Strans-Gorre est aussi un des héros de la table ronde; il avait une devise armoricaine; il disait en son port : *Bisniken*, qui veut dire *jamais.* Dans le roman de Luces de Gast, dans *Tristan le Leonnais*, dont M. Francisque Michel vient de donner une excellente édition, il est question du *Chastel de Dinas*; c'est le chevalier de ce nom qui assiste à ses derniers moments le principal personnage de cette brillante composition, l'inventeur de l'*escremie.* On a trouvé que ces noms avaient beaucoup d'analogie avec

Dinam et *Dinam* (qui signifient en langue armoricaine *parfait*, *sans défaut* ; et avec *Dinaou* et *Dinen*,) qui signifient *collines*, *dunes*, *falaises*, *roquée*, *descente de montagne*) mots dont on a tiré successivement l'étymologie du nom de la ville de Dinan. Il y a aussi en Perse un lieu appelé *Dinan* et remarquable par sa situation riante et pittoresque. (Mémoires de Tippoo-Saëb page 88). Dans les titres du 13.me siècle, le nom de Dinan est toujours écrit par un *m* à la fin.

Puisque nous compulsons les annales du temps passé, les vieux titres du pays, de notre *home*, nos lecteurs nous sauront gré de leur mettre sous les yeux un rapprochement intéressant relatif aux seigneurs qui ont porté le nom de Dinan. C'est un extrait de Camden que nous devons à M. Baron-du-Taya qui exploite avec un véritable succès les curieux souvenirs de l'Armorique, et qui donnera ultérieurement à l'Annuaire, des articles biographiques sur quelques écrivains nés dans les Côtes-du-Nord, omis dans presque tous les dictionnaires historiques.

Camden, auteur anglais, mentionne Dinan aux pages 33, 434 et 541 de son ouvrage qui a pour titre *Britannia*.

Voici la traduction de ces passages :

« Sur le promontoire d'Hercules baigné par la mer du Severn, sont situées les petites villes d'Herton et d'Hertloue, fameuses autrefois par les reliques de Hectan, en l'honneur duquel un monastère fut construit par Gilha..... Cependant

par la suite, les Dinants, autrement Dinhams, qui étaient originaires de la Bretagne armoricaine et qui avaient obtenu cet établissement en furent regardés comme les fondateurs. Le baron Dinhams, grand trésorier d'Angleterre sous Henri VII, descendait de ces Dinants, etc »

« Le roi Henri I.er donna une baronnie dans le Nortamptonshire à Alain de Dinan, parce qu'il avait tué le champion du roi de France dans un combat singulier, à Gizors.

Après avoir raconté l'histoire de Caractacus, à propos de la ruine de Caer Caradock (Shropshire) le savant historien ajoute :

« Malgré que le triste auteur ait négligé en même temps, et le récit de cette bataille et ce vaillant breton, cependant sa mémoire et son histoire ne se sont point effacées de l'esprit des habitants de la contrée ; ils vous racontent qu'un roi a été battu sur cette colline ; et dans le livre du pays de Galles intitulé *Triades*, on voit parmi trois des héros bretons les plus renommés, figurer au premier rang, Caradeuc-Fort-Bras, (*Wrick-fras*) qui est indubitablement, à mon avis, le même que ce Caractacus dont je viens de parler. »

« Viennent en suite Ludlow dans Welsh-Dinan et Lys-Twyroc qui est le palais du prince ; il est placé sur une colline à la jonction du *Tems* avec la rivière *Corve ;* cette ville est plutôt remarquable par sa beauté que par son antiquité. C'est Roger de Mongomery qui le premier bâtit dans cet endroit un très-beau et très-fort château que Henri II donna à Fulk de Dinan.

Le roi Henri I.er (surnommé Beau-Clerc, c'est-à-dire beau savant) dont il est ici question, était souverain d'Angleterre et duc de Normandie. Le roi de France est Louis VI, dit le Gros; c'est en 1108 qu'eut lieu le premier combat au sujet de l'occupation de la forteresse de Gizors, située en Normandie, sur la limite des deux royaumes. Louis remporta d'abord une victoire complète, mais les affaires qui suivirent n'eurent pas toutes un résultat aussi heureux pour ses armes. Ces hostilités devinrent le commencement de l'antipathie qui divisa pendant tant de siècles, la France et l'Angleterre et qui coûta tant de sang aux deux puissances rivales. Alain de Dinan qui combattait pour le roi d'Angleterre, alors son allié, mourut en 1157 et fut inhumé dans l'abbaye royale de Saint-Jacut, dite Notre Dame de Landouar (c'est-à-dire la Vierge du lieu de la terre ferme). Les fonctions de champion du roi, dont le principal avantage est de faire donner au titulaire une coupe d'or à chaque couronnement, appartiennent en Angleterre à une famille qui les remplit héréditairement et celui qui possède aujourd'hui cette dignité s'appèle *Dimac?* — *Caradowg* en scytho-Iberien et *Caradeuc* en langue armoricaine signifient *amoureux*, *abondant en amour*. Le barde Caraduc allumait ses feux et convoquait à ses chants sur l'esplanade de *Caradeuc* en Plouasne, d'où il correspondait avec le barde Guinclan qui débitait ses poësies prophétiques sur les hauteurs du Menez; mais les premiers

Caradeuc étaient Curiosolites ; à l'époque de la réformation de 1427, leur famille habitait encore Léhon et une propriété située dans cette commune, auprès de l'Etang de la Haye, à une petite distance du Saint-Esprit, a toujours conservé leur nom.

N'ayant trouvé aucune traduction de l'expression employée par Camden, *Welsh-Dinan*, nous proposerons quelques observations qui serviront peut-être à en déterminer le sens.

Well veut dire, en anglais, *source*, *eau minérale*, et aussi *sentine d'embarcation*, *reservoir de bateau; Wele* signifie en langue romane, d'après le dictionnaire de Rocquefort : *voile de navire ;* et selon le vocabulaire de Le Moine, *Wels* veut dire dans la même langue : *Gués*. Welsh-Dinan pourrait se traduire tout à la fois par *Dinan-des-Eaux* et par *le port* ou *les Gués-Dinan*, le *havre-parfait* (*Wels-Dinam*). L'étymologie du Dinan d'Angleterre conviendrait donc à notre Dinan et pourrait avoir une origine française. Mais on dit aussi *Wellh* pour *gàlois*, de sorte que *Welsh-Dinan* devrait s'interpréter peut-être par *Dinants-les-galois*, par opposition avec *Dinan-l'Armoricain*.

Carados, roi de Zélande, l'un des chevaliers de la Table ronde, compagnon du roi Arthur, *bon conduiseur de guerre*, *moult sage et loyal en conseil*, était surnommé *Briach-Bras*, qui rend la même idée que l'expression anglaise *wrich-fras*, employée par Camden et veut dire en ar-

moricain *bras-fort*. Nous donnerons dans la partie biographique de cet article, quelques détails sur l'ambassadeur Raoul Caradeuc, né à Léhon.

— Au mois de septembre 1837, on a trouvé, en prenant les fondements des nouveaux murs de clôture de l'hôtel-de-ville, rue du Marchix, un grand ossuaire. C'est quelques jours auparavant, que s'écroula, au même endroit, le curieux portail de l'ancienne église de l'Hôtel-Dieu, par l'inadvertance des ouvriers chargés de la démolition; cependant toutes les autorités leur avaient expressément recommandé de prendre les plus grandes précautions pour conserver ces antiques et belles sculptures, destinées à entrer dans la construction d'une nouvelle chapelle qui devait être bâtie au cimetière neuf.

Voici comment M. Merimée s'est exprimé relativement à ce portail. « On voit encore dans le bas de la ville, un portail assez bien conservé, appartenant au style roman fleuri. Cest là tout ce qui reste d'une riche abbaye. Comme difficulté vaincue, l'ornémentation de ce portail est remarquable et l'on ne peut trop s'étonner de la patience du sculpteur à fouiller précieusement le granit dont il est construit. On m'a dit que cette porte doit être démolie; j'ai demandé grâce pour elle : si elle doit absolument faire place à une construction nouvelle, ne pourrait-on pas la retablir ailleurs; par exemple devant la porte latérale de la cathédrale? »

D'après les anciens actes de la ville de Dinan,

l'établissement dont ce portail faisait partie s'est appelé successivement : *l'Hôtellerie, Notre Dame de l'Hostellerie, la Maison-Dieu de l'Hôtellerie, l'Hôtel-Dieu.*

— Dans la même rue, un peu plus au midi, se trouve le vieux puits du Marchix, dont la chronique d'Alain Bouchard (édition de 1532, fol. ccli V.o et cclii R.o) parle en ces termes :

« Merveilles advenues à Disnan en ung puys qui est dedens la ville.

« Or cest an 1520, le mercredi XI.me jour d'apuril après Pasques, en la ville de Disnan avoit ung viel puys merveilleusement aval et profond, en la rue du viel Marcheix, lequel avoit esté achevé de curer ce dict jour ; et le lendemain, qui estoit le jeudy en suivant, se trouvèrent aulcuns bourgoys et marchans de ladicte ville près ledict puys, et entr'aultres le nommé Pierre Rogier, chaussetier et ung aultre nommé Jehan Hus drapier ; lequel Hus, par manière de passe-temps ou gaiailles, dist audict Rogier qu'il ne sçauroit, ne pourroit puiser deux seillées d'eaue au bas dudict puys, tant soit pour la profondité dudict puys, que pour la frescheur ou froidure qui en procedoit ; lequel Rogier descendit audict puys par une eschelle qui y estoit demourée du jour précédent, et luy, descendu au bas dudict puys auquel ny povait avoir que environ ung pied d'eaue ou moins, et cuidant puiser de l'eaue en une seille pour la porter en hault, cheut tout incontinent, sans jamais parler à personne, et mourut subitement.

Ce voyant, ceulx qui estoient attendant au hault dudict puys, que ledict Rogier estoit demouré, furent merveilleusement esbahis et fut faict grant cry parmy la ville de ceste adventure, et vindrent grant nombre de gens veoir ceste fortune et entre les aultres, y vint ung nommé Geffroy Rogier, frère dudict Pierres, lequel descendit dedans ledict puys, cuidant faire ayde et secour à sondict frère; et tout incontinent qu'il fut descendu au bas dudict puys, cheut tout mort sur sondict frère. Ce voyant, ledict Jehan Hus, cuidant faire ayde et secours auldictz Rogier, il y descendit, mais il y demoura pareillement comme les dessusdictz—Puis après, y vindrent ung nommé Jehan Hercouet, charpentier, et son serviteur, nommé Jehan Henry, lesquelz y descendirent lung après l'autre, et ilz demourèrent comme les dessusdictz.

Finablement, y fut descendu ung nommé Robert Henry, charpentier, parent dudict Jehan, lequel fut lyé de cordes par soulz les bras, afin de le retirer si on le voyoit en inconvénient ou nécessité : lequel descendu au bas dudict puys, et en prenant par les cheveulx lung de ceulx qui estoient demourez, devint comme transy et quasi mort; fut retiré en hault, mais il ne parla oncques depuis, et mourut le lendemain ensuivant; tous les aultres furent tirez avecques crocz de fer, lesquelz estoient mortz, qui fut chose moult piteuse.

Ce voyant les fortunes ainsi advenues, messieurs de ladicte ville firent faire deffence que personne ne se ingérast de plus descendre audict

puys. Mais bien y ont descendu plusieurs bestes comme chiens, chats, couleuvres, crapaulx, poulailles et aultres voletilles, à grand nombre, mais finablement tout ce qui y a esté descendu en vie, est mort devant qu'il ait esté retiré en hault.

Pour éviter le peril et danger à venir à cause dudict puys, a esté par les gouverneurs et officiers de ladicte ville de Disnan, commandé faire destaindre de la chaux vive à grant puissance, ce qui a esté faict, et a esté ledict puys remply par l'espace de sept ans ou environ : et puis après ledict temps passé a esté iterum curé et nettoyé, et c'est trouvé bon et sert tous les jours à ceulx de ladicte ville; de scavoir d'où procedoit cest inconvenient lon n'en a sceu savoir aulcune chose, fors que l'on présuppose quil y avoit quelque beste venimeuse qui estoit cause du mal. »

(13) Le père Albert-le-Grand, dans son ouvrage qui a pour titre : *Vies et Miracles des Saints de la Bretagne-Armorique*, dit que Sptir, porteur d'une lettre du duc François II adressée à sa Sainteté, alla à Rome solliciter l'autorisation d'établir le couvent et il donne un extrait de la bulle du Pape. Voici comment il décrit la cérémonie d'installation des religieuses de Sainte Claire, tom. 2, pag. 219. « La même année (1487) le père Raymond Chollet, provincial des Cordeliers de la province de Touraine et frère Pierre Chambon, visiteur des religieuses de Sainte Claire, voyant qu'à cause de la guerre, l'édifice du monastère de

Sainte Claire de Dinan avait été interrompu, jugèrent que la présence des religieuses échaufferoit la dévotion du peuple à la perfection de l'œuvre, et partant, le chœur, le réfectoir et dortoirs estant bastis, le père Chambon fit sa visite à Sainte Claire de Nantes, et ayant écrit le nom de dix-sept religieuses pour mener à Dinan, il mit son papier sous les corporaux, et dit la messe fort dévotement, priant Dieu que s'il avoit esleu ce nombre, il demeurast ainsi, s'il en avoit autrement disposé, qu'il lui pleust lui manifester sa volonté. La messe dite, il monta à la grille et des dix-sept qu'il avait écrites, il ne s'en trouva que seize. Auquel nombre il se tint, et les ayant assemblées après le disné, il fit faire eslection des officières du nouveau monastère, duquel fut eslue première abbesse, la maitresse des novices, nommée Sœur Catherine Dollo, de noble race, qui avait été eslevée près la dame de Rohan, jusqu'à l'âge de 14 ans qu'elle se rendit religieuse à Sainte Claire de Nantes; 2. Sœur Catherine de Bar, une des premières mères qui étaient venues à Nantes, fut esleue vicaire. Les noms des autres quatorze sont : 3. Sœur Catherine de Fesse-Guérin ; 4. Sœur Guillemette Doublard ; 5. Sœur Marguerite de Demou ; 6 Sœur Jeanne Corget ; 7. Sœur Jeanne Ferron ; 8. Sœur Jacquette Corne ; 9. Sœur Ysabeau de Vargues ; 10. Sœur Marie Cerne ; 11. Sœur Françoise Martin ; 12. Sœur Catherine Chenu; 13. Sœur Aliette de Besic ; 14. Sœur Ysabeau Trapier ; 15. Sœur Renée Olivier ; 16. Sœur Marguerite Olivier, laïque.

« Cette religieuse troupe partit de Nantes le 26 novembre l'an 1488, et le 3 décembre suivant, elles furent reçues à Dinan avec beaucoup d'honneur, les bourgeois et officiers leur estant allez au-devant une lieue hors la ville, et le lendemain, fête de Sainte Barbe, elles furent conduites en procession générale par toutes les églises de la ville, puis rendues en leur chapelle de Sainte Catherine et delà à la porte de leur monastère, où la bulle du pape ayant été hautement leue, les clefs furent délivrées à l'abbesse qui y fit entrer ses filles; et ayant reçeu la bénédiction du père commissaire et provincial, elles s'enfermèrent et allèrent au chœur chanter le *Veni Creator*, tandis que les P. P. s'accoustrèrent pour célébrer la grande messe qui fut solemnellement chantée. Le lendemain, le seigneur de Rohan arriva à Dinan, avec l'armée françoise qu'il conduisait contre la duchesse Anne sa princesse et proche parente, lequel fit de grands biens au nouveau monastère, à l'aide desquels et de la charité des gens de bien, leur église, cloîtres, infirmeries, maisons des religieux et sœurs de dehors furent en bref achevés. »

Albert-le-Grand rapporte aussi la cérémonie qui eut lieu lorsque les Catherinettes de Dinan quittèrent le Vieux-Couvent pour aller habiter leur nouvelle communauté qui sert aujourd'hui d'hopital.

Le 26 décembre 1625, M. le Gouverneur, évêque de Saint-Malo, avait autorisé les demoiselles

Perronelle et Françoise d'Yvignac, tante et nièce, à construire de leurs deniers, à Dinan, un couvent de l'ordre réformé de Saint-Dominique, sous le nom et l'invocation de Sainte Catherine de Sienne, et à s'y faire elle-mêmes religieuses. Cet établissement, auquel la ville avait elle-même consenti dès le 1.er juin, fut placé d'abord dans une maison de la rue de la Haute-Voie qui porte maintenant le n.o 13 et est connue sous le distinctif de *Vieux-Couvent ;* doté le 2 juin 1629, de mille livres de rente par Hélène de Beaumanoir, marquise d'Acigné, il fut confirmé par lettres patentes de Louis XIII, l'année suivante. Des religieuses tirées de Saint-Thomas-d'Aquin, à Paris, furent choisies pour venir y donner commencement : mais n'ayant pas la possibilité de s'accroître dans ce local angustié, et dominées par tous les voisins, elles supplièrent qu'on leur permit de se transférer près des Vaux ; ce qui eut lieu, en effet, sous l'évêque François de Villemontée, le 7 juin 1664. Cette pieuse cérémonie commença, ce jour là, par le départ du cercueil de M.me la marquise d'Acigné, principale fondatrice ; lequel fut placé dans le chœur du nouveau monastère, où l'on fit les funérailles de la défunte avec les mêmes marques de deuil et la même pompe funèbre que si c'eût été son premier enterrement. M. de Villemontée officia en habits pontificaux, assisté du clergé, des religieux et de toutes les autorités de la ville. Le lendemain, jour de la sainte Trinité, chacun se rendit, dès le matin, à l'an-

cienne chapelle. L'évêque y ayant pris le Saint-Sacrement, et s'étant placé sous le dais, tous les ecclésiastiques séculiers et réguliers ouvrirent la procession. A la suite du prélat venaient les religieuses qui étaient l'objet de cette fête, marchant deux à deux : et après celles-ci plusieurs seigneurs et gentilshommes de la province, les magistrats, la bourgeoisie et une grande multitude de peuple. Les rues où l'on passa étaient tapissées. Lorqu'on fut arrivé à la nouvelle église, les religieuses se placèrent dans leur chœur ; le pontife célèbra la messe et donna la communion ; le clergé entonna le *Te Deum* et tout finit par trois bénédictions solemnelles de la part du prélat, au moment où il déclara la clôture établie.

(14) Au moment où cet article allait être mis sous presse, il parait dans le journal Le Dinannais, du 14 janvier, une lettre relative aux fortifications de Dinan, dans laquelle on énonce que le château date de 637 ans et qu'il fut construit par Rolland de Dinan, descendant d'Ollivier, après qu'il eut fait démolir l'ancien château qui servait de résidence au premier vicomte de Dinan. Cette assertion nous semble inexacte : nous persistons à penser que le château ne remonte point à une époque aussi reculée ; l'histoire nous apprend que, de 1163 à 1169, Henry, roi d'Angleterre, brûla Bécherel qui était alors la forteresse de Rolland de Dinan, s'empara de Hédé, abattit le château de Tinteniac, démolit presque tous les édifices du bourg de Lé-

hon, ravagea le *territoire des Dinannois et le pays d'Alethense (V. Le Baud, ch. 26, p. 190 et Du Paz, pag 123 ; d'Argentré, hist. de Bretagne, liv. 3, pag. 247, edit. prohibéee ; Albert de Morlaix, tom. 2, pag. 202).* Loin d'attribuer à Rolland la construction du château de Dinan, les historiens nous apprennent que ce seigneur, *voyant qu'il n'avait aucuns héritiers issus de sa chair, ni espérance d'en avoir, s'était adonné aux œuvres de piété,* qu'il avait fait édifier une église ; qu'il s'efforçait de faire bâtir à côté un monastère où il voulait placer des chanoines de l'ordre de Saint Augustin ; et une lettre qui lui fut écrite par Etienne de Saint-Victor, évêque de Tournay, et qui est venue jusqu'à nous, se rapporte à l'exécution de ce projet. Si l'on veut que Rolland ait construit un château à Dinan, rien ne démontre que la forteresse élevée par lui soit le château qui existe maintenant, ni même qu'elle ait été placée au lieu où se trouve la citadelle que nous admirons aujourd'hui : les actes des 13.me et 14.me siècles parlent d'un vieux château situé près de Saint-Sauveur. Depuis le temps où vivait Rolland, il s'est trouvé assez de destructeurs de villes, assez d'illustres barbares, pour que les monuments créés par lui, n'aient pu échapper à la vengeance des meurtriers ou à la froide arrogance de la victoire ; aussi n'a-t-on même pas pu, jusqu'à ce jour, retrouver les traces de l'église que Rolland avait fait bâtir ; aussi le château qui figurait anciennement dans les armes de Dinan, était-il différent de celui qui servait de pièce honorable aux armoiries

des derniers siècles ; l'art héraldique pourrait nous fournir d'autres preuves non moins concluantes ; mais nous nous contentons d'ajouter que, d'après l'auteur de la lettre qui nous occupe, Rolland aurait fait construire le château actuel en 1201, et qu'il conste que ce Rolland, huitième seigneur de la vicomté de Dinan, est mort en 1182 ; qu'enfin il suffit d'examiner avec attention le genre et le style de la construction, pour se convaincre que le château de Dinan n'annonce point une aussi haute antiquité.

Voici ce que dit à cet égard Mérimée dont l'opinion doit être d'une grande autorité en cette matière : « Les fortifications de Dinan ont été si souvent reparées, qu'il est bien difficile aujourd'hui de leur assigner une date. Autrefois la ville avait une double enceinte ; mais une belle promenade a remplacé le rempart extérieur. D'après les indications que peuvent donner quelques rares ouvertures et l'appareil de certaines portions de murailles, je ne pense pas que Dinan ait été fortifié avant le 14.me siècle, du moins par une enceinte continue dont le tracé ressemblât à celle dont on peut suivre les ruines. Le château ou plutôt le donjon, isolé des remparts de la ville par un fossé profond et destiné à servir au besoin contre les assaillans du dedans aussi bien que contre ceux du dehors, occupe la position la plus pittoresque sur le bord d'une espèce de ravin. On dit que la duchesse Anne l'a habité ; on montre même son oratoire, car la Bretagne est encore pleine des souvenirs

de cette princesse. Le couronnement du donjon se fait remarquer par la longueur extraordinaire des consoles qui soutiennent les machicoulis ; peut-être servaient-elles à donner une direction aux projectiles, lancés par la garnison ». (*Notes d'un voyage dans l'ouest de la France*, page 36).

(15) Les circonstances de cette incarcération soulevèrent une assez grave question de liberté individuelle. Le sieur Guillaume Du Fay s.gr de Plaly, capitaine de la place, agissant de son autorité et force personnelles, enferma au château, disent les historiens du temps, Laurent Hamon, mari de Jeanne Lottin, pour obtenir de lui paiement de la somme de 440 et quelques livres dont celui-ci était débiteur, par le résultat du compte qu'il avait rendu de la gestion qu'il avait faite en qualité de receveur et de miseur des deniers de la ville de Dinan ; le sieur Du Fay disait avoir ordonnance et mandement du Roi et de la Reine de se faire délivrer ces deniers, pour les employer lui-même aux besoins de la ville ; il refusait au beau-frère de Hamon, et même à son épouse, la permission d'entrer au château et de parler au détenu ; il le garda ainsi prisonnier quelques jours, déclarant qu'il ne sortirait pas qu'il n'eût fait apporter au château le reliquat de son compte. Cette injuste détention engagea la femme Lottin et ses frères à se pourvoir à la cour, par arrêt de laquelle, commission fut décernée au sénéchal de Dol de descendre et informer sur les lieux, dans l'objet de faire élargir Laurent Hamon. Ce commissaire

descendu, et après information sommaire et verbale, manda en l'auditoire de Dinan, le sieur Du Fay qui s'y rendit l'épée au côté. Alors s'adressant à lui, le sénéchal lui remontra qu'un bon gentilhomme en place, comme il était, ne devait point faire des actes d'hostilité pareille; que la noblesse consistait plus dans la vertu et candeur, que dans des actes de cette espèce, et l'interpella de rendre ledit Hamon à son épouse et à sa famille. Du Fay convint qu'il avait pris Hamon chez Jean de Saint-Cyre et l'avait mené au château; il ajouta qu'il l'avait traité humainement, qu'il l'avait fait boire et manger à sa table avec lui et son épouse, et qu'il ne le rendrait pas qu'il ne lui eût payé le débet de son compte. Sommé de rechef de rendre la liberté à Hamon, il répondit d'une voix forte et émue de colère, jurant et mettant la main sur la garde de son épée, qu'il ne le ferait pas; qu'il récusait le commissaire pour son juge, et finit en criant force au Roi et à la justice. Mais le sénéchal le décréta de prise de corps et ordonna à deux sergents qui étaient là; de le saisir. Ce que voyant, le gouverneur sauta par dessus les sièges et dossiers des avocats, sortit de l'auditoire et s'en courut. Alors le commissaire ordonna aux huissiers de le poursuivre et d'appeler le public à leur aide. Ceux-ci obéirent, et aidés de plusieurs personnes, le saisirent, lui ôtèrent son épée et le conduisirent au commissaire. Ce magistrat l'interrogea et ordonna que le débet du compte serait consigné aux mains de Charles Chauchard par la femme de Hamon, et que celui-ci se-

rait amené pour être interrogé en présence du sieur Du Fay, sur les circonstances de sa detention; Ce ne fut qu'avec bien de la peine que Du Fay consentit à l'envoyer chercher; L. Hamon étant venu, et ayant été appelé à s'expliquer sur la nature de son arrestation, convint qu'il avait mangé à la table du sieur Du Fay avec un jeune homme nommé Jean; enfin la décision du Sénéchal fut exécutée et Hamon fut élargi.

Le colonel anglais Petry, detenu comme prisonnier de guerre, dans le château de Dinan, sous la république, avait écrit son nom sur la muraille de sa chambre; il amena sa femme en France, en 1824, exprès pour lui faire voir le lieu où il avait tée détenu.

Il fut profondément affecté en voyant qu'on avait converti le château en maison de correction, et qu'on avait effacé son nom gravé sur la pierre.

(16) M. Tresvaux dans la nouvelle édition des *Vies des Saints de Bretagne, de dom Lobineau*, qu'il publie en ce moment, dit (*tom. 5, pag. 418, article de M. le comte de la Garaye*) en parlant de cette ville, que le château de Dinan *aujourd'hui en ruines*, servit, en 1791, à renfermer un grand nombre de prêtres fidèles du département des Côtes-du-Nord; nous n'expliquons pas l'erreur contenue dans les premiers mots de cette phrase; nous avons eu le plaisir de voir M. Tresvaux à Dinan, il y a quatre ans; il a été à lieu de s'assurer par lui-même que ce château

est plus beau et beaucoup mieux conservé que celui de Nantes et qu'on peut lui prédire plusieurs siècles d'existence ; M. Tresvaux en parlant du château de Dinan, voulait probablement parler en même temps, du château de Léhon dont le commandement se trouvait réuni à celui du château de Dinan, dans la commission du gouverneur de cette ville, et qui est réellement en ruines.

La reine Anne habita Dinan aux années 1499, 1506, 1507, etc., et elle demeura sans aucun doute, au château où se sont tenus plusieurs fois les états de la province ; c'est vraisemblablement à cause de la longue résidence qu'elle fit à Dinan, que le château-fort de cette ville est appelé par quelques-uns *château de la duchesse Anne*. Cette femme célèbre conserva après son mariage, l'administration du duché de Bretagne; les emplois, les provisions et bénéfices s'accordaient en son nom ; le roi y joignait seulement une lettre par laquelle il donnait son agrément à ces commissions dont quelques-unes sont datées de Dinan. Anne de Bretagne fit en 1506 une entrée solemnelle à Dinan. La chronique de M.e Alain Bouchard (édition de Caen, 1532, p. 232, aux additions) rapporte «comment la très-chrestienne Anne, royne de France et de Bretaigne se délibéra par le congé et licence du roy Louys, aller voir, visiter et consoler son pays et duché de Bretaigne, auquel lieu lui fut faict un honneur triomphant et magnifique ». Après avoir exposé le voyage de la reine à Nantes, à Notre Dame du Folgoët, à Brest,



à Morlaix, au tombeau de Saint Yves, à Guingamp, Saint-Brieuc et Lamballe, l'auteur raconte ainsi sa visite à la Hunaudaye, son entrée à Disnan et caractérise l'importance de cette place :

« Elle alla disner chez monsieur de la Hunaudaye, l'ung de ses barons ; auquel lieu, elle fut bien festoyée et fut prinse prisonnière par les gardes des boys du dict baron ; car il dit avoir ce privilège que quelque personne passant par le dict boys, sans son congé ou licence, est à sa volonté de le confisquer corps et biens ; mais touttefoys le dict baron fut gracieux à la dicte dame et lui donna sa ranson ou confiscation.

« L'entrée a Disnan par ma dame Anne. — De la Hunaudaye elle alla veoir sa bonne ville de Disnan, forte et puissante ville et de grande deffence : auquel lieu vint au-devant d'elle, environ une demie lieue, une bergerie fort joyeuse à la collaudation de la dicte dame, faicte de hault stille et jouée à l'advenant par gens de sorte, et fut repceue la dicte dame comme maîtresse et principalle de la dicte duché ; et lui fut faicte joyeuse chère de ces bons vins d'Anjou dont ils en ont quantité et des meilleurs qu'ils peuvent avoir ».

Quel était l'auteur de cette pastorale ; il serait à désirer, nous écrit M. Baron-du-Taya, qu'on la retrouvât ; le manuscrit a peut-être été conservé par quelque famille de l'arrondissement de Dinan. Il serait bon de la chercher dans les archives des abbayes et des grandes bibliothèques, ou, si elle

a été imprimée, dans l'immense et précieuse collection du Marquis de Solaine.

Avant de quitter Paris, Anne de Bretagne avait fait juger criminellement le maréchal de France, Pierre Rohan de Gyé, qui avait voulu s'opposer à sa sortie de la capitale, dans la crainte que sa présence en Bretagne ne ranimât l'esprit d'indépendance du Duché; Pierre de Rohan avait été suspendu de son grade de maréchal et privé de ses commandements militaires; il lui avait été interdit d'approcher de la cour pendant cinq ans, ou de dix lieues de la suite du roi, sous peine de prise de corps et de confiscation de ses biens; il avait été renvoyé dans sa terre du Verger, près d'Angers; ce qui avait fait dire à l'auteur d'une farce jouée à cette époque à Paris : *il y avait un maréchal qui avait voulu ferrer une asne, mais elle lui donna un si grand coup de pied qu'elle le jetta hors de la cour, par dessus les murailles jusques dans le verger.* En 1501, un grand procès s'était élevé entre Anne de Bretagne et le vicomte Jean de Rohan, neveu du précédent, qui réclamait contre elle différents immeubles dépendant de l'ancien domaine ducal, les meubles de François I.er, estimés plus de deux millions d'or, le mobilier du duc Pierre II, d'Arthur III et de Marguerite de Bretagne. Cependant, en 1507, Anne de Bretagne nommait la cloche de Dinan avec le vicomte de Rohan. Cela prouve que les grandes discordes étaient aussi, à cette époque, suivies de grandes réconciliations.

Comme le vicomte de Rohan n'avait retiré que cent mille écus de son procès contre la reine Anne, peut-être cette dernière voulait-elle le consoler en faisant présent d'une belle cloche à la ville dont il était seigneur, et en lui faisant l'honneur de la nommer avec lui.

La seigneurie de Dinan fut, à la fin du XIII.me siècle réunie au domaine Ducal, par le transport qu'en fit Allain d'Avaugour, au duc Jean de Bretagne.

Dinan jouit pendant long-temps des priviléges des bonnes villes; dans les derniers siècles, il avait encore gouverneur et connétable, etc.

(17) Le testament de M. l'abbé Bertier sera inséré, à la suite de cet article, dans les pièces justificatives, quand le gouvernement en aura autorisé l'exécution.

(18) *Secundo nonas octobris obiit frater et Pater Dominus Henricus d'Avaugour, anno Domini* 1281, porte le martyrologe du couvent de Notre-Dame-de-Vertus. Ce seigneur, sur lequel Pierre de Dreux, duc de Bretagne, avait confisqué le comté de Penthièvre en 1223, était inhumé sous une voûte du chœur du côté de l'evangile; c'est-à-dire auprès de la chapelle fondée par Charles de Blois; l'effigie sculptée sur son tombeau le représentait en religieux portant l'habit de l'ordre qu'il avait embrassé en revenant des croisades où il accompagna Saint Louis. On ne voit plus aujourd'hui;

que ses armoiries, composées de seize écussons. Sa femme, Marguerite du Maine, du consentement d'Alain et Juhael d'Avaugour, ses enfants, confirma, en 1237, une donation de 12 livres de rente faite au monastère de Saint-Aubin-des-Bois, sur la *draperie de Dinan*, par Gervaise, vicomtesse de Dinan, sa mère; cette dernière résidait à Léhon.

Nous avons entendu soutenir que l'ancien château d'Avaugour était situé derrière le parc de la Garaye, non loin du Chesnay. Nous ne contestons pas que le nom d'Avaugour appartienne à cet endroit. Il existe même, dans les dépendances de la métairie de la Bourdonnaye, une prairie qui porte encore le nom d'*Avaugour*; c'est dans cette prairie, que l'on vit autrefois une femme âgée de 100 ans, faner aussi bien que le meilleur de ses ouvriers et exciter ses enfans au travail en disant à l'un d'eux, chargé de 70 années : *petit morveux, tu ferais bien mieux de te taire et de travailler.* Mais nous croyons que ce qu'on appelait là, d'*Avaugour*, n'était point le vieux castel d'Avaugour, lequel se trouvait dans les environs de Guingamp, mais seulement un fief ou peut-être le *Parc-d'Avaugour*, dont il est parlé dans l'épitaphe du Grand-Maître des eaux et forêts de France, le sire de Rosnyvinen.

Guillaume l'Armoricain, clerc de Philippe-Auguste, dans son poëme latin de la *Philippide*, donne d'assez longs détails sur la guerre que le duc Pierre Mauclerc eut à soutenir contre les barons de Bretagne; (*Voy. hist. des ducs de Bre-*

tagne, par Guyot des Fontaines, tom. 1, pag. 85) il est à remarquer qu'il met Henri II d'Avaugour dans le parti des barons, contrairement à ce que le Baud a écrit; le poète est plus exact que l'historien.

Voici la relation que fait Du Paz, de la fondation des Cordeliers par le connétable Henri II, baron d'Avaugour, à la p. 128 de son Hist. Gén.

« Il est rapporté que le dit couvent fut fondé en janvier l'an 1241, par ledit Henry d'Avaugour, et qu'il s'y fit religieux. Mais la date ne convient pas, parce que j'ai leu un titre en la susnommée abbaye de Saint-Aubin-des-Bois, daté de l'an 1243, le jeudi prochain après l'Epiphanie, par lequel il conste que ledit Henry n'étoit pas encore religieux. Joinct que ladite histoire de l'ordre Sainct-François rapporte que la fondation dudit couvent fut faite par ledit Henry d'Avaugour après le premier voyage du roi Sainct Louis, en la terre saincte, lequel ne se mit en chemin pour y aller, que l'an 1249 et y fut six ans, et revint en France l'an 1255. Par quoi il est à croire qu'il y a erreur au date, et qu'au lieu de 1241 il faut lire 1251. Or voici la cause de la fondation dudit couvent, extraite de ladite histoire. Ce noble et généreux prince, étant allé audit voyage avec ledit roy Sainct Louys et autres princes et seigneurs François, l'an 1249, contre les Sarrazins ennemis de la croix de Jésus-Christ, d'une grande foi et piété fit vœu à Dieu et à monsieur Sainct François, et promit que si Dieu donnoit

la victoire aux chrétiens, il feroit à ses dépens construire et édifier un couvent de l'ordre Sainct François, en son propre palais à Dinan, et y prendrait l'habit dudit ordre. Sitost qu'il eut fait ce vœu, le patriarche Sainct François s'apparut, et lui dit que les gensd'armes de Jesus-Christ ne devoient point perdre courage, et lui promit que Dieu les assisteroit de son aide. Cette guerre finie, le baron Henry d'Avaugour ayant baisé les mains du très chrétien roy Louys, et pris congé de luy, dit adieu au monde, et renonçant à toutes ses pompes et délices, s'en retournant en son pays, il visita en passant par Italie, le bon père Saint Bonaventure, des mains duquel il print l'habit de saincte religion, puis s'en revint à Dinan, et y fit bastir (comme il avait promis) ce très-beau couvent qu'on y voit encore aujourd'huy, lequel est de tous communément appelé *Notre-Dame-de-Vertus*, à cause d'une image de Notre Dame ainsi dénommée, que le seraphique Bonaventure luy envoya. »

(19) Deux chapitres générauxde l'ordre ont tenu aux Jacobins de Dinan. Outre le cœur de Duguesclin, cette maison renfermait les dépouilles mortelles de Simon de Cliçon, évêque de Saint-Malo, mort le 12 février 1286; de Raoul de Dinan, vicomte de la Bellière, mort en décembre 1329; de Guillaume, son fils, mort en 1332; de Rolland de Breil de Rays, sénéchal de Dinan et ensuite président aux parlements de Bordeaux et de

Bretagne, mort le 2 mai 1502; d'Allain de Montaubant, mort en 1557; de Julien Du Breil de Pontbriand, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de Redon, gouverneur de Dinan, commissaire au ban et arrière-ban de l'évêché de Saint-Malo, équipant 800 hommes d'armes, mort en 1587; du marquis de Coëtquen, seigneur de Combourg, gouverneur et garde du château et de la ville de Saint-Malo, mort au Vaurufller, le 29 juin 1604; de son fils, gendre du prince de Rohan-Guemèné, mort le 29 juillet 1602. et de plusieurs autres gouverneurs ou lieutenants du Roi, à Dinan. En faisant creuser les fondements de son hôtel, M. Du Liscoët a trouvé en 1836, l'effigie d'un personnage qui gisait du côté de l'évangile, à l'opposé du caveau des Coëtquen, et non loin de la chapelle de Duguesclin; il est représenté en cotte d'armes, les deux mains jointes, l'épée au côté; une chapelle sur la tête, un lion sous les pieds; deux anges sont prosternés à ses genoux; son écusson est d'argent à la face d'hermines.

Le père Albert-le-Grand, en parlant de l'établissement de la communauté des Frères Prescheurs, autrement dits Dominicains, rapporte qu'Allain de Lanvallay, chevalier de Tressaint, l'un des plus riches seigneurs de son temps, battant un jour la campagne, dans son expédition contre les Albigeois, fut attaqué par une compagnie d'hérétiques et tellement serré qu'il ne voyait aucun moyen humain de se retirer de cette presse; qu'alors ce jeune seigneur eut recours à la Sainte Vierge et

jeta son rosaire à son cou sur ses armes et incontinent, la Sainte Vierge apparut en l'air et de son éclat éblouit les hérétiques qui prirent la fuite. Allain de Lanvallay desserra sur eux cent cinquante pierrades dont ils furent tellement martelés que plusieurs restèrent morts sur la place; les autres se sauvèrent à la suite et il se trouva ainsi dégagé de leurs mains. Ce seigneur étant de retour dans son pays, fonda le couvent des Frères Prescheurs en la ville de Dinan, et, quelque temps après, s'y fit religieux; il devint, ajoute le père Albert, un grand prédicateur des louanges de Notre Dame et de son saint rosaire par la vertu duquel il fut encore, dans une autre circonstance, préservé d'un naufrage imminent. Le sire de Lanvallay, revenant du voyage de la terre sainte qu'il avait fait avec l'autorisation de ses supérieurs, le vaisseau sur lequel il était se brisa contre un rocher en haute mer; mais la Sainte Vierge le sauva, ainsi que tous les passagers qui étaient sur son navire, en faisant miraculeusement paraître cent cinquante petites îles, contiguës les unes aux autres, sur lesquelles ils passèrent, en terre ferme, comme sur un pont, (*Les Vies et Miracles des Saints de la Bretagne. Armorique, éd. de J. Vatar, tom. 2, catalogue cronolog. et Hist. des Evêques de Saint-Malo, pag. 204*). Dupaz qui rapporte aussi les faits cidessus, énonce que le couvent des Jacobins de Dinan a toujours produit des hommes éminents et renommés, tant pour l'intégrité de leur vie que pour

leur savoir et doctrines, et après avoir dit qu'Allain de Lanvallay combattit vaillamment avec l'épée de la prédication et le glaive de la parole de Dieu, que de brave soldat temporel il devint un généreux gendarme spirituel et un excellent prédicateur; qu'il voyagea et prêcha dans toute la France et que se trouvant en la ville d'Orléans, il passa de cette vie en une vie meilleure et fut enterré au couvent de son ordre, devant l'autel de la Vierge, l'historien ajoute qu'on lui trouva, à sa mort, les mains claires et lucides comme du cristal, tant ses doigts avaient touché et manié les grains du chapelet, pendant que sa bouche proférait les saintes oraisons du sacré rosaire.

— Une communauté de religieuses Bénédictines fut fondée en 1628, rue de Léhon, sous le titre de *Notre Dame de la Victoire.* L'évêque donna des constitutions à cette maison naissante; et les lettres patentes confirmatives de l'établissement, furent expédiées le 22 septembre 1681. Ce couvent alla toujours en prospérant jusqu'au 31 juillet 1746 époque à laquelle un funeste incendie en détruisit la plus plus grande partie et prépara l'extinction du monastère. Plusieurs religieuses devinrent en cette cette fatale circonstance, la proie des flammes; leurs compagnes désolées ne pouvant plus s'y soutenir, demandèrent elles-mêmes à M. l'évêque, Antoine Deslaurents, à être transférées en d'autres communautés. Sur la requête de Laurence Gauthier, prieure, et Thérèse Girard, sous-prieure, et sur le rapport de M. Jacob, grand-

pénitencier et grand-vicaire du diocèse, le pontife ordonna le 20 juillet 1772, la dispersion de ces vénérables filles qui n'étaient plus qu'au nombre de douze. M. Deslaurents se chargea d'acquitter les dettes des religieuses Bénédictines et de leur payer une pension viagère, au moyen d'un placement de vingt-cinq mille francs sur les fonds du clergé ; devenu ainsi acquéreur du terrain, il rendit son décret d'*extinction du couvent des Bénédictines*. Ces arrangements furent approuvés par le gouvernement ; et les lettres patentes données à Marly le 29 juin 1776 et enregistrées au parlement de Bretagne, le 17 septembre suivant, autorisèrent ce prélat à établir son collége diocésain à la Victoire. Ces lettres patentes sont ainsi conçues :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à nos amés et féaux conseillers, les gens tenant notre cour de parlement à Rennes, salut. Notre cher et bien aimé Antoine-Joseph Deslaurents, évêque de Saint-Malo, en Bretagne, nous a fait exposer qu'il n'y a dans le diocèse de Saint-Malo, d'autre collége que celui de la ville de Dinan, qui n'est composé que de trois régents ; que son insuffisance fait désirer depuis long-temps, l'établissement d'un collége de plein exercice dans cette ville, qui est la plus convenable du diocèse pour un pareil établissement ; qu'il pourrait être fait dans le couvent des religieuses Bénédictines de la Victoire de la même ville, qui est devenu vacant par l'état de pauvreté desdites re-

ligieuses, lesquelles, par cette raison, présentèrent, en 1772, audit sieur évêque de Saint-Malo, une requête et demandèrent d'être transférées dans d'autres maisons religieuses. Ledit sieur évêque de Saint-Malo, après avoir fait constater par un procès-verbal, l'état d'indigence de leur maison, leur permit, par un décret du 20 juillet de la même année, de se retirer dans d'autres maisons, à la charge d'y payer une pension; mais ces pensions ne pouvant être prises sur les revenus dudit monastère, lesquels sont plus qu'absorbés par les charges, indépendamment des dettes contractées par lesdites religieuses, ledit sieur évêque de Saint-Malo s'est chargé du paiement desdites pensions, en même temps qu'il a acquitté, de ses deniers, les dettes les plus pressées, et a fait faire les réparations les plus urgentes. Lesdites religieuses, avant leur dispersion, ont passé le 30 juillet 1772, un acte par devant notaire, par lequel elles ont consenti à la suppression de leur communauté et à la réunion de ses biens et revenus à l'établissement que le sieur évêque de Saint-Malo jugerait à propos, à la charge néanmoins qu'il serait payé une pension à chacune d'entre elles; que dans cette position, s'il nous plaisait d'ordonner l'établissement d'un collége en ladite ville de Dinan, ledit sieur évêque rendrait ensuite un décret par lequel, en même tems qu'il supprimerait le monastère desdites religieuses, il en unirait les mêmes biens audit collége et notamment ses bâtiments qu'il ferait

distribuer et reparer, d'une manière convenable à un collége; son intention est aussi de fournir une somme de vingt-cinq mille francs qui formera le capital d'une rente sur le clergé général de France, les arrérages de laquelle rente serviront à acquitter les pensions desdites religieuses et tourneront ensuite, ainsi que le principal, au profit dudit collége, au décès de chacune d'elles, le tout sous la condition que ledit sieur évêque de Saint-Malo et ses successeurs audit évêché, seront déclarés fondateurs dudit collége, et, en cette qualité, nommeront seuls aux places de principal et de régents, ainsi que les habitants de ladite ville de Dinan y ont consenti par une délibération qu'ils ont prise à ce sujet, comme aussi qu'ils auront seuls l'administration de l'intérieur et de l'extérieur dudit collége. Comme ces arrangements ne peuvent que remplir nos vues pour le bien de l'éducation de la jeunesse de ladite ville de Dinan et de ses environs, à ces causes et autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre conseil, de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, nous avons ordonné et par ces présentes signées de notre main, ordonnons voulons et nous plait que le collége de Dinan soit et demeure conservé, confirmant en tant que besoin l'ancien établissement dudit collége, dont nous déclarons fondateur ledit sieur évêque de Saint-Malo. Ordonnons qu'il en aura, ainsi que ses successeurs audit évêché, ou celui de leurs grands-vicaires qu'ils auront commis à cet effet,

l'entière administration tant pour le spirituel que pour le temporel, et qu'ils en nommeront les régents et professeurs; déclarons que ceux des bâtiments dudit collège qui n'auront d'autre destination que l'éducation de la jeunesse, ensemble les logements que ses pensionnaires occuperont dans son intérieur, ne seront sujets à aucun droit d'amortissement, conformément à l'article cinq de l'arrêt du conseil rendu en forme de réglement, le 21 janvier 1738, et de l'article 13 de celui du 13 août 1751. Sy nous mandons que ces présentes vous ayez à faire registrer et le contenu en icelles exécuter selon leur forme et teneur. Car tel est notre plaisir : en témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à ces présentes. Donné à Marly le vingt-neuvième jour de juin l'an de grâce mil sept cent soixante-seize et de notre règne le troisième. *Signé* Louis.

Le 27 février 1778, les revenus de l'ancien prieuré de St.-Georges en Trémeur, dont le roi avait prononcé la suppression le 14 octobre 1769, furent réunis au nouveau collège. L'évêque s'empressa de faire réparer à ses frais, les vieux bâtiments de cette propriété et d'y en faire construire de neufs. M. Henri-Marie Dubreil de Pontbriand, vicaire-général du diocèse, donna à cette maison, par acte du 26 septembre 1784, une somme une fois payée et une rente de 576 fr. sur le clergé, à la condition que lui et sa famille auraient pour toujours la nomination de deux sujets de *Corseul*, lesquels seraient reçus

gratuitement comme pensionnaires. D'autres personnes bienfaisantes, comme M.lle Moreau de la Primerais, vinrent au secours de cet établissement; M. Meslé de Grand-Clos y consacra trois mille livres pour la construction du portail d'entrée. L'un des derniers directeurs de cette école ecclésiastique, avant la révolution, fut M. Pierre Picot de Clos-Rivière, ex-Jesuite, auteur de la *Vie de Grignon* de Montfort et de quelques autres ouvrages. (*Voy. une sentence du sénéchal de Rennes, du* 15 *avril* 1570 *relative à l'ancien collége de Dinan.*

En 1791, le local de la *Victoire* fut confisqué; après avoir été occupé par les sociétés populaires, il servit de caserne, de maison d'arrêt, et de bureaux pour l'administration municipale. Il fut loué en l'an 5 à divers particuliers. Il s'éleva, en l'an 6, une contestation entre le département et la ville de Dinan, sur le prix de location de la partie des bâtiments occupés alors par la municipalité. Après de nombreuses observations, une expertise fut ordonnée, et le 16 ventôse de la même année, le département rendit une décision ainsi conçue : *Le département arrête que le loyer des appartements occupés par l'administration municipale de Dinan,* intrà muros, *dans le local nommé le Domaine de la Victoire,* sera perçu *pour les levées échues et les courantes, à leurs échéances, sur le pied de cent francs par an.* Le 15 messidor an 8, les administrateurs du département prirent la résolution suivante : » Le département

» arrête d'accorder à la municipalité de Dinan la
» jouissance de la localité du domaine national
» de la Victoire et de l'autoriser à y faire trans-
» porter tous les effets appartenant à la républi-
» que, qui sont aujourd'hui déposés dans la com-
» munauté des Jacobins acquise par le citoyen
» Néel ». Mais, dès l'année suivante, une autre contestation s'éleva entre la ville de Dinan et le directeur des domaines nationaux qui prétendait que la concession faite à la commune, le 15 messidor an 6, n'était que provisoire, et qui voulait lui retirer le bénéfice de l'arrêté de l'administration centrale qui lui accordait une jouissance gratuite (Voir la lettre du directeur des domaines du 29 brumaire an 8 et la lettre de M. Boullé, préfet des Côtes-du-Nord, du 24 ventôse an 10). Toutefois, le 3 vendémiaire an 13, un décret impérial accorda les bâtiments de la Victoire à la ville de Dinan pour y établir une école secondaire. Le collége ayant été supprimé, une ordonnance royale du 17 septembre 1823, concéda la maison de la Victoire aux religieuses de Sainte Ursule, pour y établir une maison d'éducation pour les filles indigentes, et de retraite pour les femmes âgées et infirmes. Cette ordonnance a été révoquée par celle du 30 août 1831, qui a réintégré la ville dans la possession de ce local. De nouvelles contestations sont survenues entre la ville et les Ursulines, au sujet des constructions et impenses faites par ces dames à la Victoire. Ces différends sont sur le point de se terminer par une transaction amiable.

(20) La terre de la *Mennais*, dont les MM. Robert de la Mennais tirent leur nom, est située dans la commune de Trigavou (*Tre-Garou*) arrondissement de Dinan, à un kilomètre du vieux manoir du *Val-Garou*, et à une petite distance de la métairie de la *Bourdonnaye* qui a aussi donné son nom à un autre Malouin célèbre. (*Voy. les actes du* 5 *janvier* 1726 *et* 30 *mars* 1775 *au rapport de Roault et Beslay, notaires à Dinan.*) C'est à tort que l'on a cru Mahé de la Bourdonnaye né au village de Lamatz, en Plouër, où il possédait une propriété; sa famille était Dinannaise; mais il est né à Saint-Malo, le 11 février 1699; il eut pour parrain Bertrand Mahé, son oncle, qui était procureur du roi de Dinan. La métairie de la *Bourdonnaye*, est située en Taden, comme la *Garaye*, nom que la bienfaisance a rendu immortel, et comme la terre de la *Toise* qui vient d'être incendiée et qui a encore donné son nom à Yves Boisgelin de la Toise, auteur des *Us et Coutumes de la Mer*, ouvrage imprimé à Dinan en 1597.

(21) Lève, Dinan, lève une tête altière,
Vois ton enfant ! ce fier triomphateur,
N'en doutons point, t'adopta pour sa mère,
Lorsqu'en mourant il te légua son cœur;
. . . .
Oui, Dinannais, dans l'enceinte sacrée
La tombe enferme ce grand cœur;
Et maintenant son ombre révérée
Pour les Bretons est le dieu de l'honneur.

Le combat de Duguesclin avec Thomas de Cantorbie ou Cantorbery est une des plus belles pages de l'histoire de Dinan. Si l'on pense à faire exécuter, pour la mairie, un tableau propre à intéresser la localité, on ne peut choisir un sujet plus convenable et plus digne. (Voir le poëme intitulé : *Vie de Bertrand Duguesclin*, écrit en langue romane, numéros 7724 et 8418 des manuscrits de la bibliothèque du Roi.).

(22) Les quais de Dinan furent construits au moyen de plusieurs sommes accordées par les états de Bretagne; mais l'ouvrage mal fait et non achevé, avait besoin d'une entière refection. En 1826, la ville de Dinan adressa au gouvernement une demande à l'effet d'obtenir les fonds nécessaires. M. Corbière, alors ministre de l'intérieur, fut invité à venir prendre connaissance, par lui-même, des lieux; il se rendit à cette invitation et une fête lui fut donnée sur le port; le 31 octobre, le conseil municipal prit une délibération par laquelle il arrêtait de nommer les quais : *Quais Corbière.* Les fonds ont été accordés par sommes de 20,000 f.; il a été dépensé dans ce port, depuis 1828, 130,000 fr. On a fait une demande à l'administration supérieure pour obtenir un bassin flottant, et le ministre des travaux publics vient de décider qu'il serait procédé à une enquête de *commodo* et *incommodo* sur l'opportunité de cette mesure et le mode d'exécution du projet.

(23) Le Prieuré de la Magdeleine, dépendant de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, fût fondé vers 1072, par Geoffroy, premier du nom, vicomte de Dinan, Radegonde Orio, sa femme, et Rivallon le Roux, son frère, qui le donnèrent à frère Guillaume de Dol, leur proche parent, abbé de Saint-Florent-lez-Saumur ; l'acte de fondation est rapporté dans *Du Paz, pag.* 817.

(24) Ces traditions n'on rien qui doive nous étonner. Dans les contes de fées, il est souvent question de palais dont les murailles sont en diamants, et il y a dans ces vallées jusqu'auprès de la Coninnais, plusieurs rochers où l'on trouve des pierres qui jouent un peu le diamant. Il y a 40 ans, un colonel qui était en garnison à Dinan, voyant avec étonnement l'insouciance des habitants pour le trésor qui était à leur porte, fit expédier, à Paris, une voiture chargée de ces pierres brillantes; on lui répondit que ces pierres n'étaient pas tout à fait sans valeur; qu'elles pouvaient être comparées aux pierres de Savoie, mais qu'elles n'étaient pas très-rares.

(25) Un acte au rapport de Louvel, Notaire à Saint-Malo, en date du 5 juin 1769, passé entre le chapitre diocésain et la communauté de ville de Dinan porte que le fermier du moulin continuera d'être dépositaire des clefs de la fontaine, de la salle ; qu'en cas de plaintes contre le meûnier, à raison des obligations qui lui sont impo-

sées pour le service de la fontaine, il sera seulement, si la faute est légère et graciable, admonesté par M. le maire de Dinan et par messieurs du chapitre, sur l'avis que ce magistrat leur donnera de l'infraction ; mais qu'en cas de récidive ou de faute grave et essentielle, un procès-verbal sera rapporté par deux commissaires de police, lesquels feront une information sommaire contenant la déposition de quatre témoins buveurs d'eau, des plus notables, et le fontainier sera puni suivant l'exigence du cas; que M. le maire en instruira messieurs du chapitre, en leur envoyant une copie du procès-verbal et nommera un fontainier par *interim*, jusqu'à ce que ces messieurs en aient nommé un autre qui sera assujetti à l'exécution des conditions et obligations imposées pour le service de l'établissement.

Tels sont les droits que s'était reservés le chapitre en concédant une partie du terrain qui a servi à construire la salle de bal et à faire l'une des allées de la Fontaine.

(26) In a valley, a short distance north of the chalybeate waters of Dinan, which are in considerable repute for affections of the liver (the Penny cyclopædia of the society for the diffusion of useful knowledge) « Dans une vallée au nord et à une petite distance de la ville, se trouve la source ferrugineuse de Dinan; elle est en grande réputation pour la guérison des affections du foie. »

M. de Jouy parle des eaux de Dinan dans *l'Hermite de la Chaussée d'Antin*, tome 4, pag. 116 : « Puisqu'on ne sait pas au juste, dit l'un de ses correspondants, où se trouve la fontaine de Jouvence (quoi qu'en dise *Huon de Bordeaux* qui la fait venir du paradis terrestre et l'Espagnol *Ponce de Léon* qui croyait l'avoir trouvée dans la Floride), rien n'empêche qu'on ne donne ce nom célèbre aux fontaines minérales de Dinan, dont les eaux, entre autres vertus singulières, ont celle de *réparer du temps l'irréparable outrage.* Je citerais plusieurs femmes qui ont retrouvé là leur jeunesse, si je pouvais les faire convenir, même d'une vieillesse passée. Une foule d'expériences dont j'ai tenu note, prouve, aussi clairement qu'une chose de cette nature puisse être prouvée, qu'il n'y a point de stérilité (à part celle que l'âge à sanctionnée depuis long-temps) qui résiste à l'usage de nos eaux ferrugineuses ; mais ce qu'elles ont de merveilleux, d'inappréciable pour les femmes dans leurs différents états, c'est qu'elles donnent aux unes l'espoir de devenir mères, et font oublier autres qu'elles l'ont été. »

M. de Jouy parle aussi de Dinan dans l'*Hermite en Province*, tom. 6, pag. 92 et suivantes. Aux erreurs que contient son article sur cette ville, on est tenté de croire que le brillant académicien est venu à Dinan, sans sortir de son cabinet, ou qu'il a voyagé comme ces inspecteurs des antiquités monumentales, largement retribués sur les fonds du budget, qui passent en voiture

dans nos contrées, sans oser mettre la tête à la portière, de peur d'être atteints par un coup de vent ou un coup de soleil et qui, de retour à Paris, s'étonnent d'entendre dire qu'il y a des monuments romains en Bretagne. C'est ainsi que M. de Jouy, dans l'indication de la population de Dinan, donne un chiffre qui est à peine de la moitié du nombre des habitants ; c'est ainsi qu'il cite parmi les personnages remarquables que Dinan a fournis à l'illustration de la patrie, M. Carré le député, qui appartient à l'arrondissement de Loudéac et Mahé de la Bourdonnaye qui n'était pas Dinannais ; il fait de Dinan la capitale des *Diablintes* ou *Diaulites* qui habitaient Mayenne et avaient pour capitale Jublains (*Nœodunum*) Il est vrai qu'il place à Quimper la capitale des Curiosolites, etc. (Que ne sommes nous académiciens pour avoir le droit de dire impunément de grandes impertinences !) Le passage suivant extrait du dictionnaire d'Ogée est le seul qui soit exact ;

« Sa position (de Dinan) sur une hauteur, au pied de laquelle coule la Rance, lui a toujours donné de l'importance. Ses murs, autrefois très-forts, étaient si larges que l'on aurait pu, sur leur couronnement, faire rouler une voiture à quatre roues. Le château était susceptible d'une longue défense, et, dans son enceinte on a vu renfermer, en temps de guerre, jusqu'à trois mille prisonniers. La vue que l'on découvre du haut des ramparts, est admirable. La Rance forme à ses pieds, un demi-cercle, dans une vallée qu'elle remplit de

ses eaux et qu'elle rend inaccessible. Au loin, s'étendent de vertes campagnes, véritable Eden, où la nature est d'autant plus belle que l'art ne s'est pas encore chargé de la régulariser dans son majestueux désordre. »

(27) C'est au séjour de M. James à Dinan que nous devons cette poétique description de la Rance, dans *Masterton*, tome 2, page 118.

Henri et sa fiancée fuient les horreurs qui se commettent dans leur pays et arrivent à Saint-Malo, pour se réfugier ensuite à Dinan.

« Le voyage sur la Rance est peut-être aussi beau que tout ce que la nature peut produire dans sa variété infinie. Notre départ était heureusement en harmonie avec le paysage : un grand nombre de nuages d'automne flottaient lourdement dans le ciel, mais le soleil prédominait encore; et les ombres jetées sur différentes parties du tableau, servaient à faire ressortir le reste d'une lumière plus vive et plus brillante. Notre barque sillonnait gracieusement les ondes : et comme la rivière s'entortillait dans ses bords élevés, nous perdîmes bientôt Saint-Malo de vue. Tantôt nous lançant comme une flèche, à travers des passages étroits, entre des rochers froids et terribles qui semblaient laisser à peine un espace au bateau, nous aurions pu, pour ainsi dire, toucher les deux coteaux : tantôt voguant sur ce qui paraissait un lac tranquille, où l'on n'apercevait d'issue que lorsqu'on était parvenu aux ri-

rives opposées. Alternativement resserrée entre les rocs escarpés et se versant dans de vastes bassins, la belle rivière poursuivait son cours ; portés doucement par son courant, nous avancions quelquefois éclairés, quelquefois ombragés, quand enfin sortant subitement d'une gorge par laquelle elle s'élançait, nous découvrîmes une immense étendue de pays, chargé de bois et diversifié par des taches de rochers ; tandis que Dinan, magnifiquement relevé par un nuage qui obscurcissait le premier plan, paraissait sur une colline, dans le lointain ; et montrait ses vieilles tours qui éclairées par la pleine lumière du soleil, penchaient leurs créneaux au-dessus des grosses masses de granit sur lesquelles la ville est placée.

Il est souvent question de Dinan dans la *Vie du Prince Noir* où M. James reproduit la plus grande partie des faits qui ont été écrits sur les guerres de Charles de Blois et de Monfort.....

Dans *Desultory-man*, l'auteur visite Corseul, Bécherel, etc. (Voy. pag. 232 et et 238.)

On trouve aussi dans *Tristan le Voyageur*, par M. de Marchangy, tom. 2, pag. 229, une jolie description du voyage de Dinan à Saint-Malo.

(28) Hawes, fils du docteur Hawes dont la vie a été écrite par la société Francklin.

On a vu aux eaux de Dinan, il y a quelques années, les deux plus belles femmes de Bretagne et peut-être de France ; nous avions l'intention de les nommer comme des notabilités, aussi, dans leur

genres; mais nous avons réfléchi qu'en les désignant, même par les initiales de leur nom, nous risquions de nous attirer de mauvaises querelles avec plusieurs dames qui croient avoir, autant ou plus de droits peut-être que celles que Dinan a admirées, à occuper le premier rang.

(29) Une lettre de M. le vicomte De Châteaubriand, en date du 1.er février 1833, adressée à l'un de ses anciens condisciples, rappelle cette circonstance. Briand de Châteaubriand, seigneur de Beaufort, marié à Tiephaine Duguesclin et l'un des aïeux de l'illustre écrivain, avait en 1460, un hôtel avec placitre, au bas de la place du Champ; cet hôtel, qui fut détruit dans l'incendie du 15 mars 1781, était situé à l'endroit même où se trouve la maison de l'imprimeur de cet Annuaire. Châteaubriand et Broussais ont fait leurs premières études à Dinan; Broussais, avant de venir à Dinan, avait fait quelques années d'humanités à l'école préparatoire que le desservant de Quévert tenait à la fin du dernier siècle dans la maison presbytérale de cette commune.

(30) On peut en dire autant du myrthe; il croit dans l'arrondissement, en pleine terre.

(31) MM. Maillard, d'Espagne, Jamet, de Trobriand, Dagnan, Villeneuve et plusieurs autres peintres et dessinateurs, ont exécuté des vues de Dinan. Le tableau de M. Dagnan, exposé au salon en

1837, a été regardé par la presse entière, comme l'un des paysages les plus remarquables qui aient été exécutés depuis long-temps.

(32) Ce pays offre encore bien des traces de la domination romaine, mais on y rencontre des monuments qui remontent à une antiquité beaucoup plus reculée. Les galgals, les barrows, les menhirs, les dolmens sont communs dans l'arrondissement. On assure qu'on voyait autrefois une alouette sculptée, sur une pierre qui faisait partie d'une construction assise à l'orient de la ville. L'allouette, emblême de la vigilance matinale et de la vive gaîté, est le signe que les guerriers gaulois portaient sur leur casque lorsqu'ils prirent Rome pour la seconde fois. On peut donc trouver en Bretagne des allouettes gauloises aussi bien que des aigles romaines; il est assez difficile de déterminer les limites du territoire des Gaulois et la durée de leur institutions dans chaque pays; les peuplades gauloises furent d'abord des colonies nomades comme l'indique le nom de *gaulois* dérivé du Scytho-Iberien *Gaal*, qui veut dire *allié, colon émigré, peuple étranger admis dans une autre famille;* mais il est incontestable que les Gaulois ont régné sur cette contrée; il est demontré que Dinan appartient au territoire des Curiosolites.

Ma Ville Natale.

Alors dans Besançon, vieille ville espagnole.

V. Hugo.

MA VILLE NATALE.

I.

Au fond d'une cité noire et vieille, bretonne,
Un jour de soleil pâle et blanc, comme en automne;
La veille du printemps, sur le soir où chantait
Le premier rossignol, jour où Paris fêtait,
Pour la seconde fois, l'héritier de son maître;

Mil-huit-cent-douze, en mars, le ciel me prêta l'être.
Peut-être seriez-vous bien aise de savoir
Ce qu'est cette cité dont j'ai parlé ce soir?
Je vous dirai pourquoi je l'aime tant. —
Ma ville,
Riante au haut d'un mont, comme une autre Séville,
Avec ses toits aigus et ses remparts vieillis,
Se déroule en détours, comme un serpent en plis.
Du haut de ses remparts à la barbe de lierre,
On dirait qu'elle suit, la vieille chevalière,
Sous ses murs échancrés, au fond de ses vallons,
Un guerrier qui pourfend mécréants et félons;
Que là, comme une vieille au foyer accroupie,
Elle montre du doigt, la place où Cantorbie
Céda dans le combat, le prix de la valeur;
Et que criant encor : Bertrand le batailleur!
Elle jette à travers ses longs caveaux de roches,
Le joyeux tintement des clairons et des cloches.
Puis elle se rendort dans son sépulcre froid,
Car il n'est plus d'appel dans la tour du beffroi;
Car le temple ébréché de la chevalerie
S'écroule pierre à pierre et n'a plus d'armoirie;
Bruits, guerres, fêtes, voix, tout fuit dans le ciel bleu,
Et pour elle a sonné l'heure du couvre-feu.
Le siècle la dépouille et, sans honte, il efface
Les rides de son front, les sillons de sa face.
Il lui prend ses créneaux avec ses larges tours,

Pour en faire une dame aux folâtres atours ;
On la couvre partout de maisons bien coquettes,
Blanches, frêles, à jour ainsi que des raquettes;
On lui met sur le dos, un habit de printemps,
On lui fait une vie à durer cinquante ans,
On lui perce une allée élégante, jolie ;
Et si nos bons aïeux, que du reste on oublie,
Venaient au nouveau temple, eux contents du premier,
Ils verraient en sa place, un beau jeu de damier.

II.

Pourtant, si vous montez un soir sur la montagne,
Vous y verrez encore un reste de Bretagne;
Des remparts couronnés de jardins, tout là-bas
Un beau vallon où fuit une rivière au bas;
Au-dessus un pays gracieux, des feuillages,
Des châteaux, des clochers, et de grêles villages,
Des rochers sur les flots, et là, plus à l'écart,
Le vieux fort de Léhon où vint camper César;
Vous entendrez dans l'air, des chants à faire envie
Aux esprits de Grenade, à ceux de Ségovie,
Les enfants sur les fleurs, dans la tour de granit
La cloche qui murmure, et l'oiseau dans son nid;

Vous verrez les sapins où les brises si vagues
Viennent gémir le soir avec des bruits de vagues.
Durant les mois chéris des fleurs et des oiseaux,
Vous aimerez ici la *Fontaine des Eaux*
Où danse un jeune essaim de beautés, étonnées
De revoir Cauterets si loin des Pyrenées;
Vous voudrez visiter le temple informe et noir
Qui couvre ce qui reste encor de Beaumanoir;
Peut-être aussi les murs sculptés de la Garaie
Qui n'a plus d'habitants hors la mousse et l'orfraie,
Hormis le souvenir du pieux châtelain
Que bénissent encor la veuve et l'orphelin;
Et ranimant alors votre âme satisfaite,
Sur le coteau qui brille avec un air de fête,
Vous saluerez de loin ma ville qui, toujours,
Lève dans les brouillards, son aigrette de tours.

III.

Donc ma cité perchée au haut d'une montagne,
Sale, comme on en voit souvent dans la Bretagne,
Qu'un classique voudrait percer de parts en parts,
Est belle cependant avec ses vieux remparts,
Ses longs porches de bois, et ses petites rues,

Souvenirs tout rouillés, des choses disparues;
Avec ses sept clochers qui déchirent les airs,
Que frappent chaque été la foudre et les éclairs;
Son beau château, sa tour élancée en spirale
Fuyant comme une flèche, avec sa cathédrale,
Que de loin, par le soir, on prendrait quelquefois
Pour un géant couché qui tend ses bras en croix;
Edifice vivant et que la fantaisie
A chargé de vitraux, d'anges, de poésie,
Multiforme, assisté de deux ailes au flanc,
Comme un prêtre à l'autel de deux diacres en blanc,
Orné de clochetons, de splendides tourelles,
De chérubins portant des enfants sous leurs ailes,
D'habits tout dentelés, de festons, de piliers
Que l'on voit de son dos s'élancer par milliers,
De saints en granit noir, de grotesques figures
Qui représentent là, les régions obscures,
Les démons enchaînés, stupides, grimaçants,
Comme un singe à sa grille, aux regards des passants.
Puis elle est belle encore avec cette autre église,
Où l'œil du voyageur n'erre point qu'il ne lise,
En suivant jusqu'au bout l'édifice vieillard,
Trois ordres différents dans l'histoire de l'art;
Poëme symbolique où toute âme qui prie,
Pour prix de ses douleurs devine sa patrie,
Retrouve son histoire et va de l'homme à Dieu. —
Ainsi mon vieux Dinan est beau par plus d'un lie

Et j'ai rêvé souvent, là-bas sur la pelouse,
Voir un petit Paris du temps de Louis douze,
Car, pour paraître beau, vraiment il a besoin,
Comme tout ce qui plaît, d'être vu d'un peu loin.
Malgré ses murs de bois et sa figure noire,
Comme une autre, ma ville a vu ses jours de gloire.
Plus d'une fois elle eut le cœur haut, le bras fort,
Sous Jeanne de Clisson et Jeanne de Monfort;
Et le jour qu'Henri quatre eut les clés de la ville :
« Ventre-saint-gris ! c'est fait de la guerre civile,
S'écria-t-il. » — Elle a vu Duguesclin vainqueur,
Et mieux que Saint-Denis, elle a gardé son cœur;
Sur le champ de bataille, élevé la statue
De son héros armé de sa lourde massue,
Et qui semble chez lui se rasseoir, triomphant
D'un ennemi qu'il a broyé, comme un enfant.

IV.

Sans doute elle n'a pas de palais où les fées
Viennent pendant la nuit, déposer des trophées,
Sans doute elle n'a pas ce sol toujours riant,
Ce beau ciel embaumé des parfums d'orient,
Ces monts de l'Archipel et ces fuyantes plaines

Qui disent l'infini par toutes leurs haleines;
Elle ne voit jamais autour de ses hameaux,
Passer les pélerins montés sur leurs chameaux;
Elle ne connait point les cantiques profanes
Qu'au désert de Sara, chantent les caravanes;
Elle ne suit jamais les guerriers du regard,
Sur des chevaux ornés de housses de brocart;
Elle ne s'endort pas, comme les guerriers maures,
Aux soupirs qui, la nuit, tombent des sycomores;
Elle ignore le bruit des palmiers, des torrents,
Le sifflement aigu des reptiles errants,
Le printemps de ces lieux où la cigogne penche
Sur un Kiosque au soleil, sa belle tête blanche;
Elle ignore le bruit du vent dans les cyprès,
Le velours noir des nuits sur les blancs minarets,
Les champs de bananiers, les montagnes d'oranges,
L'Alhambra, la mosquée aux costumes étranges;
Comme Naples, jamais elle n'entend autour,
La mer frémir d'ivresse et la vierge d'amour;
Naples qui voit le soir, pour éclairer sa dune,
Le feu de son volcan comme une double lune;
Elle ne s'assied pas comme Venise, au fond
De son bassin vermeil, de son golfe profond;
Pauvre géant couché sur son Adriatique,
Qui voit d'un cœur glacé son passé poétique,
Son lion de Saint-Marc sur un haut piedestal,
Qui ne s'éveille plus qu'aux jours de carnaval,

Pour chercher du regard, sur la sombre lagune,
Ses gondoles, ses fleurs, — Mais il n'en reste aucune.
Elle n'a point ces bois où, dans l'ombre des soirs,
Danse un mobile essaim de vierges aux yeux noirs;
Elle n'a ni jardins suspendus aux portiques,
Ni les monts d'oliviers, ni les cèdres antiques,
Ni le Meschacebé, ni ses vierges forêts,
Ni ces longs souterrains fûmant de vieux Xérès;
Elle n'entend jamais dans son paisible empire,
Comme Paris, la voix du monde qui respire,
De ce qui râle, ou chante, ou souffre, —
Mais elle a
Ses temples, ses tombeaux qui sont encore là;
Ses antiques créneaux, ses tours jadis si fortes,
Son enceinte aujourd'hui s'ouvrant par quatre portes,
Son église du nord vouée à Saint Malo,
Son clocher qui, plus bas, fait saillie au tableau;
Qui paraît avoir pris l'attitude éternelle
D'un géant immobile ou d'une sentinelle,
Et dont l'hiver, la pluie, et la grêle et les vents,
Vainement ont frappé les toits et les auvents.
Plus loin elle a les tours de Sainte-Catherine,
Dont les pieds sont baignés par la vague marine;
Elle a ses fossés pleins d'oiseaux et d'écoliers,
Son couvent qui n'a plus moines ni cordeliers;
Elle a pour la garder des vents de la montagne,
Son château blanc bâti par Anne de Bretagne;

Elle a des ormes verts, que lui planta Duclos,
Elle a ses bois taillis qui se mirent aux flots,
Ses portails gris, moussus, rouillés par les années,
Ses monuments sacrés, ses grêles cheminées;
Elle a, tout alentour, des rideaux de pommiers,
Donnant ombre aux oiseaux et richesse aux fermiers.
Loin du ciel de l'Afrique, et du ciel de Norwége,
Pour riz elle a des blés, elle a des fleurs pour neige;
Elle a des champs de lin, de chanvre et de blés noirs;
Au lieu de minarets, elle a de gais manoirs,
Des usines, des ports, des moulins et des forges,
Où j'allais, tout enfant, chasser les rouge-gorges;
Elle a ses villageois, au pied ferme et pesant,
Qui tous, devant la croix, se signent en passant,
Et s'en vont à la ville exposer leur denrée;
Elle a sa croix de bois qu'on salue à l'entrée,
Sa patronne du ciel, *Sainte-Anne-du-Rocher*,
Que la foule visite en venant au marché,
Où tous, une fois l'an, hommes, enfants et femmes,
A l'aïeule de Dieu recommandent leurs âmes !

. . . .
. . . .

Elle a tous ces débris pleins d'ombre et de mystères,
Ses souvenirs épars aux murs des monastères,
Sa cloche qui pour Dieu sait, tout comme autrefois,
Appeler les chrétiens avec sa grande voix;
Que dans ses jours de joie ou de tristesse amère,

Le peuple reconnaît comme une voix de mère ;
La cloche qui du peuple a fait l'humanité,
Et qui doit pour chacun sonner l'éternité.
Elle a donc tout cela ma ville aux maisons vieilles,
Ce saint vernis des temps qui repeint les merveilles,
Ses anges, ses héros, ses saintes, ses patrons
Qu'ont priés nos aïeux et que nous vénérons ;
Elle a ces toits bénis où de pieuses femmes,
Vont consacrer leur vie au service des âmes ;
Elle a des prêtres saints dont chaque jour le seuil
S'ouvre au pauvre orphelin qui laisse là son deuil ;
Elle a l'église où j'ai reçu le saint baptême,
Elle a son peuple et moi, pauvre inconnu, qui l'aime.

V.

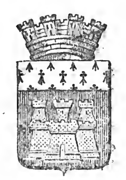
Voilà quelle est la rive où la première fois,
Battit mon frêle cœur, où j'essayai ma voix,
Mon regard, et mon âme et mes jeunes pensées ;
Beaux jours déjà si loin dans les choses passées,
Aurore de mon cœur ! — Donc la vieille cité,
Où Dieu dans ce temps-là, faible et nu m'a jeté,
Où coula, comme un jour, mon enfance enjouée,

Penche comme un nid d'aigle, et paraît échouée,
Sur un grand mont, pareille à l'arche de Noë.
— Ville de Duguesclin, où vint Noménoë,
Terre de foi, d'honneur, d'amour et d'espérance,
Avec tes rochers gris qui pendent sur la Rance,
Avec tes sept clochers, ma ville tu me plais !
Tes remparts et tes tours valent bien des palais.
— Oh demeure long-temps sur tes vallons penchée !
Et puis, s'il revenaient ceux qui t'ont ébréchée,
Jette tes durs rochers à ces fronts imprudents,
Ma pauvre vieille à qui l'on veut briser les dents !
Défends à l'étranger, ma noble créature,
D'arracher une pierre à ta forte ceinture,
Défends tes murs moisis ! — Oh ! que j'aime bien mieux
Tous ces angles aigus si dentelés aux yeux,
Ta forme toute nue et ton fauve squelette,
Que ces cités du jour dont on fait la toilette !
Surtout, garde toujours tes autels au saint lieu ;
Dieu te protége, eh bien ! ne rougis pas de Dieu,
Et dis à tous tes fils, qui dorment sous ton aile,
Que tu n'es pas pour eux la patrie éternelle !
Garde enfin bien long-temps, pour nous et nos neveux,
Les rides de ta face avec tes blancs cheveux,
Tes flancs aux larges trous, tes gothiques murailles
Dont les siècles et l'homme ont ouvert les entrailles ;
N'incline pas tes reins sous ce fardeau trop lourd,
Comme un vieil éléphant sous sa dernière tour,

De peur que Beaumanoir et tant d'illustres ombres
Ne rougissent d'errer la nuit sur tes décombres !

Février 1836.

F. Dubreil de Pont-Briand.



JOURNAL

DES DESCENTES DES ANGLAIS

SUR LES

COTES DE BRETAGNE, EN 1758,

OU

MÉMOIRES

DE M. RIOUST DES VILLES-AUDRAINS,

VOLONTAIRE DE SAINT-CAST.



Il y a deux ans, l'*Annuaire Dinannais* publia une relation détaillée du combat de Saint-Cast. L'auteur de ce morceau historique, jugeant, avec raison, que le récit d'un événement si glorieux pour notre pays, devait présenter toute les garanties possibles d'exactitude, essaya

de se procurer tous les documents originaux qui existent sur cette affaire. L'église de Saint-Cast lui ouvrit ses archives : il y prit la narration du bon curé Maurice. Des papiers de famille furent mis à sa disposition ; il y trouva le récit d'un militaire qui avait pris part à la majeure partie des événements. La bibliothèque publique de Rennes lui communiqua le procès-verbal de la tenue des états de la province, quelque temps après la bataille, pièce authentique qui apprend la manière dont la Bretagne voulut consacrer la mémoire de ce beau fait d'armes et recompenser les braves volontaires qui, par leur énergie et leur courage, contribuèrent si puissamment à repousser de nos côtes, l'ennemi qui était venu les ravager. Les documents épars dans les histoires de France et d'Angleterre, furent rassemblés, consultés, soumis à une critique consciencieuse et servirent à jeter quelque jour sur plusieurs points encore douteux, et à faire connaître les motifs qui avaient dirigé la Grande-Bretagne dans cette expédition. Tout semblait donc appris sur la bataille de Saint-Cast, et l'on pût croire que l'Annuaire Dinannais de 1835, présentait, réunies dans un brillant faisceau, les diverses relations d'un événement qui ajouta quelques

fleurons à la couronne, déjà si brillante, de notre vieille Bretagne. Cependant il n'en était rien.

Plusieurs de ces volontaires de l'arrondissement de Dinan, qui, sans avoir jamais servi, se portèrent avec tant d'audace à la rencontre des troupes régulières, des vieux soldats de l'Angleterre, et qui virent leurs efforts couronnés du plus beau succès, de retour dans leurs foyers, écrivirent l'histoire de ce qu'ils avaient vu. C'était un noble souvenir, c'était un bel exemple à suivre qu'ils léguaient à leurs enfans. En voyant avec quelle ardeur leurs pères avaient répondu à l'appel de la patrie, eux aussi n'hésiteraient pas, si l'occasion s'en présentait jamais, à verser leur sang pour sa défense.

M. Rionst des Villes-Audrains fut du nombre de ceux qui voulurent transmettre à leurs descendants, l'histoire de la défaite des Anglais. Le nom de ce généreux citoyen a été oublié dans la plupart des relations qui ont été publiées; et cependant, de tous les volontairs qui prirent part à l'affaire, aucun peut être ne rendit des services aussi signalés, aucun peut-être n'eut une aussi grande influence sur la glorieuse issue

des événements. Ce fut lui qui, à la tête de quelques volontaires réunis à la hâte, défendit l'important passage du Guildo, et qui, en arrêtant l'armée ennemie de l'autre côté de la rivière qu'elle n'osait franchir sous les balles de ces citoyens-soldats, donna le temps aux troupes françaises d'arriver avant l'embarquement des Anglais pour leur faire payer chèrement, sur la plage de Saint-Cast, tous les ravages qu'ils avaient commis sur la côte, depuis Saint-Malo jusqu'à Matignon.

Voici en quels termes Ogée, le seul, à notre connaissance, qui ait cité M. Rioust des Villes-Audrains, raconte la défense du passage du Guildo :

« M. Rioust des Villes-Audrains, habitant de Matignon, informé la nuit précédente (celle du 7 au 8 septembre 1758) de la position des Anglais, rassembla environ quatre-vingts hommes, paysans et autres, et se proposa d'empêcher les Anglais de passer le Guildo. Il posta sa petite troupe dans les maisons du port et derrière les murs des jardins, le long de la rivière qui se trouvait alors à sec, la mer étant retirée. Entre neuf et dix heures du matin,

l'armée parut et se disposa à passer; mais elle fut arrêtée par le feu vif et continuel de la troupe de M. des Villes-Audrains, dont les ennemis ne connaissaient pas la faiblesse; ils se retirèrent avec perte. Vers les trois heures de l'après-midi, les dragons se présentèrent pour passer à Quatre-Vaux, mais il en furent empêchés par une partie de cette petite troupe de braves. Ils firent venir trois pièces de canon, et tentèrent encore inutilement le passage que le retour de la marée rendit enfin impraticable. Ils se replièrent sur leur camp, en brûlant toutes les maisons du village sur la rive droite. Le lendemain, à la pointe du jour, le feu recommença de part et d'autre et dura jusqu'à cinq heures du soir que les ennemis trouvèrent le moyen de faire reconnaître la petite troupe par un espion qui échappa à la vigilance de M. des Villes-Audrains. Les ennemis passèrent sur le champ le Guildo et campèrent entre Saint-Jeguhel et le bois du Val. »

Nous croyons que le journal de M. Rioust sera lu avec le plus vif intérêt; car, indépendamment du combat de Saint-Cast, il contient le récit de la descente des Anglais à Cancale, de leur tentative pour s'emparer de Saint-Malo,

et donne sur ces faits des détails nouveaux et peu connus. Il devient par conséquent le complément indispensable des relations contenues dans l'Annuaire de 1835 et forme avec elles, la narration la plus exacte et la plus détaillée qui ait encore été publiée sur les descentes des Anglais en Bretagne en 1758.

DESCENTES DES ANGLAIS

SUR LES

COTES DE BRETAGNE,

EN 1758.

Dimanche, 4e juin 1758, vers les trois heures après-midi, on découvrit l'armée navale des Anglais à la hauteur d'Erqui; le vent soufflait du N.-O. Le soir, à six heures, elle mouilla sur



le vieux banc, à une lieue et demie du Cap-Fréhel. Elle était rangée sur une ligne de l'ouest à l'est : on remarquait sept ou huit gros vaisseaux dans le centre, et autant de la même force sur chaque côté. Le temps était brumeux; je ne pus compter que quatre-vingts voiles.

Le lendemain, 5.e, à la pointe du jour, la flotte appareilla; elle avait augmenté par le nombre des vaisseaux qui arrivèrent pendant la nuit; le vent continuait de lui être favorable; à midi, elle vint à la hauteur de la pointe de Lavarde, où elle s'arrêta long-temps. On crut qu'elle voulait entrer dans la Rance; mais, au soir, elle dépassa la pointe de Roteneuf, et s'étendit dans la baie de Cancale où elle mouilla. Vers les sept heures, elle commença le débarquement; deux frégates de cinquante pièces s'embossèrent devant le fort, qui n'était muni que de deux ou trois canons et de quelques coups à tirer; aussi fut-il rasé en moins d'une heure; ce petit fort était commandé par M. Avice, capitaine de navire de Saint-Malo. Il ne laissa pas cependant d'endommager une des frégates. Elles tiraient sur le fort, sur la grève et sur les maisons, croyant qu'il y avait des troupes retranchées; mais per-

sonne ne s'opposa à la descente que les ennemis exécutèrent facilement. Chaque vaisseau, en passant au milieu de la rade, jetait une chaloupe à la mer, la chargeait de soldats qui allaient débarquer sur la grève et former un bataillon. Ce vaisseau allait ensuite mouiller avec le gros de la flotte, un peu plus en dehors. Le second vaisseau faisait la même manœuvre ; ainsi des autres. Le même soir, ils débarquèrent quatre mille hommes d'infanterie, et leurs dragons qui consistaient en neuf compagnies de chevau-légers. C'est ce que j'ai appris d'un de leurs dragons, Suisse de nation, qui déserta le vendredi 9.e Les dragons furent envoyés battre la campagne, et ils ont toujours été de l'avant-garde. M. de la Châtre, brigadier des armées du Roi, qui commande à Saint-Malo, sortit à la tête d'un détachement de Boulonnais, seul bataillon d'infanterie qui fût dans la ville ; et, avec quelques gardes-côtes, il s'avança jusqu'à Cancale ; mais étant trop faible pour s'opposer à la descente, il rentra le soir, après avoir reconnu la force des ennemis. Une grande partie du bourg de Cancale fut incendiée dans la nuit.

Le mardi, 6.e, les ennemis achevèrent de

débarquer leurs troupes et commencèrent à fortifier leur camp ; il était placé dans la plaine, à une petite distance de la falaise qui fait face à la baie de Cancale ; les fossés en étaient si profonds, le talus et les parapets si élevés, qu'il eût été mal aisé de les y forcer ; et ce qui en rendait l'accès plus difficile ; ils avaient abattu les arbres dans les chemins et sur les fossés des champs, autour de leur camp. On ne pouvait y arriver que par un seul chemin pratiqué du côté de la campagne et une sortie du côté de la mer. Le camp formait un carré long avec deux bastions aux deux angles qui regardaient la terre, deux demi-bastions aux angles vers la mer, et deux fortes redoutes au milieu du camp.

Le même jour, il se rendit à Saint-Malo trois déserteurs, soldats du régiment de Ficher, qui ayant été embarqués l'an passé, furent pris et forcés par les Anglais d'entrer dans leurs troupes ; ces déserteurs rapportèrent que la flotte était commandée par mylord Anson, et l'armée de terre par mylord duc de Malborough ; qu'il y avait dans la flotte plus de cent voiles, surtout vingt-six manahouers ou vaisseaux de ligne, dont deux étaient de cent dix

pièces ; un grand nombre de frégates, quatre galiotes à bombes, neufs brûlots et des vaisseaux de transport de la première force ; que l'armée de terre était composée de quinze mille hommes réduits à treize mille hommes effectifs. Ils assurèrent aussi que l'ennemi avait débarqué trente ou trente-quatre pièces de canon et deux ou trois mortiers. Tout cela m'a été confirmé par le déserteur dont j'ai parlé.

Le même jour, mylord Malborough envoya sommer la ville de se rendre ou de capituler. M. de la Châtre répondit que la capitulation était dans la bouche de son canon. Malborough demandait en même temps qu'on renvoyât les habitans des campagnes qu'il disait s'être retirés dans la ville, ou qu'il se croirait en droit de mettre le feu aux habitations, ne pouvant tirer les contributions.

Le 7.e, arriva à la ville le bataillon de Fontenay-le-Comte. La nuit, M. le duc d'Aiguillon vint à Dinard avec trois compagnies du régiment de Marbœuf; il entra dans Saint-Malo.

Pendant ce temps, notre armée s'assemblait à Jugon avec la plus grande diligence. La nuit

dir 7, vers dix heures du soir, les dragons des ennemis entrèrent à Saint-Servan que les habitans avaient abandonné. Ils mirent le feu aux navires des ports de Trichet et des Talars, aux corderies et magasins de Saint-Servan : l'incendie fut considérable.

Ce jour-là, il se fit quelques escarmouches par les partis du régiment de Boulonnais que l'on envoyait en campagne.

Malborough fit publier un manifeste où l'ostentation ne manquait point. « Etant maître, « disait-il, des pays situés entre les villes de « Saint-Malo, Dinan, Rennes et Dol, il as- « surait les habitans qu'ils pouvaient vaquer à « leurs occupations ordinaires, sans craindre « qu'on les troublât, pourvu qu'ils payassent « les contributions qu'il exigerait, outre les « droits qu'ils payaient au Roi. On achèterait « aussi, ajouta-t-il, les denrées qu'ils appor- « teraient au camp ».

Le 8, de grand matin, les ennemis parurent sur la cité ; mais le canon de la ville les en chassa. Une autre partie des ennemis voulut s'avancer sur la chaussée, du côté de Paramé;

le canon du Fort-Royal les obligea de se retirer avec perte (1). Il ne se passa pas autre chose de remarquable, ce jour-là ; on voyait deux petits camps des ennemis entre Paramé et Saint-Coulon. La nuit, huit mille hommes de l'armée ennemie s'avancèrent jusqu'à Saint-Servan et brûlèrent tous les navires des ports de Solidor et de Châle ; ils coupaient les amarres de ceux qui étaient à l'ancre ; on voyait dans la rade plus de trente bâtimens, tous en flammes, flotter au gré du vent ; dans des momens, plusieurs se rencontraient ; ils étaient ensuite séparés ou jetés ensemble dans des anses où ces feux durèrent plusieurs jours. On ne peut pas voir un temps plus affreux que celui qu'il fit toute la nuit ; la pluie tombait avec tant de force et l'orage fut si violent, que le bruit du tonnerre et de la mer, le feu continuel des éclairs joint à celui des vaisseaux incendiés, faisaient un spectacle d'horreur. Ce-

---

(1) Le même jour, M. de Breville qui commandait au fort Royal, fit tirer un coup de canon sur la vedette des ennemis qui était à la pointe du Sillon, du côté de Paramé ; le boulet coupa la cuisse du cavalier et tua le cheval.

pendant, comme dans la ville on craignait une escalade, la garnison entière et tous les habitans passèrent la nuit sur les remparts et, en dehors de la ville, aux palissades devant le château. La crainte n'était pas mal fondée, puisque l'ennemi vint jusqu'à la tête de la chaussée avec des échelles (1). On dit que l'ingénieur de l'armée de Malborough le fit changer de dessein, en lui remontrant que la ville méritait un siége en forme ; mais il est à présumer que ce fut le mauvais temps qui l'empêcha d'avancer jusqu'aux murs.

La frégate du Roi, l'*Orphelin de la Chine*, commandée par M. le marquis d'Ars, et mouillée dans la Rance, louvoya pendant toute la nuit, pour éviter les brûlots ; malgré cela, et la tempête, elle sauva de l'incendie un navire espagnol chargé de toiles, estimé plus d'un million. Elle aida aussi à sauver *la Comtesse* et *le Moras*, corsaires.

---

(1) Il ne peut monter qu'un homme dans chaque échelle ; elles sont faites d'un mât de navire gros comme la cuisse, fendu en deux, et dépassent de cinq pieds le plus haut mur de la ville.

Le lendemain, vendredi 9, de grand matin, les ennemis, qui étaient encore à Saint-Servan, firent une décharge de leurs armes qui avaient été mouillées; on crut dans la ville, que M.r le duc d'Harcourt, qui devait amener des troupes de Normandie, arrivait, et qu'il combattait l'ennemi. On envoya à la découverte un parti de vingt dragons qui pensèrent être pris.

Le matin, j'allai à bord de la frégate l'*Orphelin de la Chine*, mouillée au devant de la Cité, à l'entrée de Solidor. Après midi, nous découvrimes dans le fond de cette baie, un parti de dragons qui tirait sur deux bateaux qui sortaient de Solidor. Une demi-heure après, cinq autres dragons parurent sur la montagne vis-à-vis de nous; nous les laissâmes s'avancer jusqu'à sur la pointe de la Cité; un officier était en tête, ayant le sabre à la main (J'ai su depuis que c'était un des premiers officiers de l'armée); il s'arrêta, regardant la ville : alors nous pointâmes un canon sur eux; le coup ne porta pas; il fit seulement disparaître l'officier qui passa de l'autre côté de la montagne (1).

---

(1) Le père François, de Dinan, alors gardien

Nous pointâmes un autre canon dont le boulet fut mieux dirigé ; il coupa un dragon par l'épaule gauche ; les autres défilèrent au petit pas, du côté qu'ils étaient venus (1).

Tout le soir, une partie de l'armée des ennemis fut sous les armes, dans la plaine entre Paramé et Saint-Malo ; ils travaillaient à former un retranchement et à établir une batterie de mortiers dans cet endroit qui n'est pas éloigné de la ville de 1,500 pas géométriques. Ils avaient une grand'garde au pied d'un moulin à vent, près de Paramé, sur le chemin de la ville, et une petite garde de cavalerie entre les piliers de la justice, à la tête du sillon.

Le 10, les ennemis ne parurent plus à Saint-Servan ; ils abandonnèrent les deux petits

---

aux Capucins de Saint-Servan, m'a dit avoir entendu cet officier raconter, à la porte du couvent, le danger auquel il venait d'échapper sur la pointe de la Cité.

(1) Ce fut M. d'Ars qui pointa les deux canons que nous servîmes nous-mêmes en badinant.

camps de Paramé et de Saint-Coulon ; cependant ils envoyaient encore des partis en campagne qui ravageaient le pays. Les paroisses de Cancale, de Paramé et de Saint-Coulon ont surtout été désolées. Mais le plus grand dommage a été fait dans les belles maisons de campagne des Malouins, où tout fut mis en pièces. L'Anglais occupait toujours le camp de Cancale. Le soir du 10, milord Malborough envoya à M. de la Châtre les vases sacrés de l'église de Cancale, qui avaient été pris par des maraudeurs de son armée. On assure qu'il en fit pendre deux.

Le 11, les ennemis commencèrent à se rembarquer. On dit que ce qui précipita leur retraite, fut un courrier qu'ils arrêtèrent chargé de lettres que des particuliers envoyaient à Saint-Malo, par lesquelles on mandait que M. le duc d'Harcourt arrivait de Normandie, avec 20,000 hommes : quoi qu'il en soit, je penserais que la ruse eut moins de part à cet événement que la vigilance de notre général. Sans doute la nouvelle de la marche de notre armée qui, par les soins de M. le duc d'Aiguillon, s'était rassemblée à Jugon en quatre jours, hâta le rembarquement des ennemis.

Le 12, on détruisit les retranchemens du camp de Cancale ; le 13, le 14, il ne se passa rien : la flotte des Anglais resta mouillée dans la baie de Cancale, sans aucune manœuvre ; on disait que deux de leurs vaisseaux avaient touché et qu'ils attendaient le vent pour mettre à la voile.

Le 16, au matin, le vent ayant un peu tourné à l'est, la flotte appareilla et parut faire route pour Granville : vers le soir, elle mouilla à la hauteur de Chausey. Il s'éleva un vent un peu fort; il augmenta pendant la nuit; le 17, à neuf heures du matin, la flotte rentra dans la rade de Cancale et jeta l'ancre au même endroit; deux ou trois de leurs vaisseaux étaient démâtés de leurs perroquets.

Le vent continuant à être contraire, les Anglais restèrent à l'ancre fort tranquilles jusqu'au 21. Ils n'étaient éloignés de la côte que d'une bonne portée de canon. On comptait 115 voiles; il y avait des vaisseaux de transport de 800 tonneaux.

Enfin, le 21, à midi, ils appareillèrent ; et vers le soir, ils jetèrent l'ancre à hauteur de Chausey.

Le 22, à la pointe du jour, la flotte Anglaise mit à la voile; elle courut une bordée à deux portées de canon de l'île de S.t-Cast. Lorsqu'il fallait virer de bord, il était tiré un coup de canon du bord de l'amiral; aussitôt tous les vaisseaux changeaient de manœuvre. Le même signal d'un coup de canon tiré de l'amiral, avec un pavillon mis tantôt dans un endroit du vaisseau, tantôt dans un autre, selon la manœuvre qui se devait faire, annonçait que l'on devait ou mouiller ou appareiller. A midi, la flotte doubla le cap Fréhel avec beaucoup de peine, ayant, pour ainsi dire, le vent debout; elle ne pouvait s'élever qu'avec la marée, ce qui fit que l'on ne la perdit de vue que le soir.

Notre armée eut ordre d'aller reprendre ses quartiers d'hiver.

SECONDE DESCENTE DES ANGLAIS SUR LES COTES DE BRETAGNE, EN 1758.

La flotte était commandée par lord Howe, et l'armée de terre par le général Bligh.

Dimanche, 3 septembre 1758, à la pointe du jour, on eut connaissance de l'armée na-

dans la Rance et qu'ils prenaient ce côté pour éviter le fort de la Conchée.

La nuit, les ennemis brûlèrent toutes les barques de S.t-Briac et les magasins; ils mirent aussi le feu aux dîmes, à tous les amas de blé qu'ils rencontraient, et à plusieurs maisons; ils exerçaient dans le pays toutes sortes de cruautés : viols, meurtres, tous les excès furent commis.

Le mardi 5, la flotte passa le jour où elle avait mouillé la veille, c'est-à-dire le long de Césambre, au milieu des rochers; les frégates qui s'étaient avancées jusqu'au Décolé, se retirèrent un peu, et les cinq autres qui avaient escorté les bateaux plats, allèrent mouiller en dehors, dans l'est de Césambre. Tout le jour, on vit plusieurs feux sur la côte de Saint-Briac et aux environs, en allant à Dinard; les ennemis continuaient de brûler et de ravager le pays. Un parti s'avança jusques au port de Dinard; mais il se retira aussitôt et n'y fit aucun ravage.

Le camp ennemi était établi le long de la côte, en s'allongeant près d'une lieue entre

Saint-Briac et Dinard; il faisait face du côté de la terre.

Entre onze heures et midi, il s'éleva un grand vent de nord-ouest qui poussait les vaisseaux sur les rochers du Décolé, ce qui obligea la flotte d'appareiller; elle vint mouiller sur la côte, à un quart de lieue et demi de la pointe de Saint-Cast. L'alarme se répandit dans le pays, parce qu'il semblait que l'ennemi voulait faire une seconde descente.

Le 6, il ne se passa rien de remarquable.

Le jeudi 7, la flotte ne fit aucune manœuvre, mais tout le jour on vit aller et venir un grand nombre de bateaux des vaisseaux à Saint-Briac. On pensait que les ennemis retiraient leurs troupes; mais c'était le butin qu'ils embarquaient.

Par la lenteur de leurs mouvements, on présumait qu'ils n'avaient pas dessein d'attaquer Saint-Malo ou qu'ils n'osaient le tenter. On a su depuis, que la vue des nouvelles fortifications que M. de la Châtre et M. Scot, lieutenant du roi y ont fait faire et qu'ils découvrirent

de Dinard et de leurs vaisseaux, les avait fait changer de résolution. (1) Le même jour, ils envoyèrent plusieurs bateaux sonder la baie de Saint-Cast et mettre des bouées sur toutes les pierres, ce qui causa une juste crainte dans le pays.

Jeudi 7, vers midi, un parti de soixante dragons de l'armée anglaise s'avança jusques au port du Guildo. (2) Les officiers entrèrent dans le cou-

---

(1) Ce fut sans doute la trop grande distance de Dinard à Saint-Malo qui les empêcha de bombarder cette place, de cet endroit, comme on dit qu'ils en avaient eu le dessein.

(2) M. de la C......, de la M......., demeurant près de Saint-Jacut, sortant de sa maison, bien monté, armé d'un fusil à deux coups, deux pistolets d'arçon, une épée, vingt cartouches en poche, tomba dans le parti anglais qui venait sonder le Guildo; on le désarma, on le monta sur une haridelle et on le menaça de le pendre le soir: on l'interrogea sur la distance du Guildo à Matignon, à Lamballe, etc., il exagéra; on l'amena au Guildo, où ayant interrogé les Carmes en sa présence, les Anglais disaient aux religieux: tu dis vrai, moine, tu ne ments pas comme ce

vent des Carmes, s'informèrent beaucoup de la distance qu'il y avait du Guildo à Matignon et à Lamballe, disant qu'ils voulaient aller dîner le lendemain à Matignon et le samedi à Lamballe. Le parti se retira après avoir fait sonder le gué du Guildo qui est très-dangereux parce qu'il change presque tous les jours. Dans la nuit du 7, nous fûmes avertis à Matignon du projet de l'ennemi; c'est pourquoi le vendredi 8, dès le grand matin, quelques bourgeois de Matignon et moi, nous rassemblâmes le plus que nous pûmes des ha-

---

coquin qui sera pendu ce soir. Le parti des ennemis, en s'en retournant au camp de Saint-Briac, rencontra un autre parti qui venait du côté de Plancoët; les officiers s'abouchèrent. La nuit venait, M..... se laissa tomber par dessus l'arçon, se jeta dans une haie et se sauva; il revint au Guildo, passa le gué, et se rendit à Sainte-Brigitte, village à une demi-lieue de Matignon, où l'abbé Félin, chanoine, était à coucher pour dire la messe le lendemain. M........ lui apprit le dessein que les ennemis avaient de passer le Guildo. L'abbé Felin revint dans la nuit à Matignon, pour sauver ses effets; il m'avertit en arrivant et nous dit la messe avant jour, le vendredi 8 septembre étant une fête de la Vierge.

bitants de Matignon et des environs, gens de bonne volonté; et avec notre petite armée composée tout au plus de cent hommes, nous nous mîmes en marche dans le dessein de nous opposer fortement au passage de l'armée ennemie que l'on disait monter à 12,000 hommes. Arrivés au Guildo, après avoir posté nos gens dans les maisons du port et derrière les murs des jardins qui sont en forme de parapets, le long de la rivière, du côté de Matignon, je passai de l'autre côté pour reconnaître l'ennemi; j'appris bientôt qu'il avait levé le camp de Saint-Briac et qu'il était déjà bien avancé vers le Guildo. Un peu plus loin, ayant découvert six dragons qui étaient en avant, j'eus à peine le temps de gagner le port, et je n'étais pas passé du côté de Matignon, que les dragons parurent sur la montagne; ils venaient pour sonder le gué; la mer était alors retirée. (1) Nous aurions pris ces cinq dragons sans l'ardeur de nos gens qui tirèrent sitôt qu'ils les virent à portée : ils tournèrent bride, et remontèrent en poste. Un quart-d'heure après, vers midi, les ennemis

(1) Je fis partir sur-le-champ un exprès pour apprendre ce qui se passait à M. d'Aiguillon.

parurent au nombre de 12 à 1,500 ; ils se divisèrent en deux corps ; le moins nombreux, qui pouvait contenir 200 hommes, s'avança par derrière le vieux château du Guildo, afin de passer un gué qui est à une portée de fusil au-delà, du côté de Saint-Jacut. Quand ce corps fut à cent pas de la grève, les soldats commencèrent à courir de toutes leurs forces, comme s'ils avaient voulu brusquer le passage; mais dès qu'ils arrivèrent au bord de la rivière, quinze ou vingt des nôtres, qui étaient embusqués dans le bois du Val, (1) leur firent une décharge qui arrêta leur ardeur. Aussitôt les ennemis tirèrent sur ce bois où ils ne pouvaient découvrir personne. Pensant que ce mouvement était une feinte pour nous attirer de ce côté-là, je retins plusieurs de nos gens qui voulaient sortir des jardins pour y aller : je ne me trompais pas; ce corps d'Anglais se replia et alla rejoindre le gros de l'armée qui, pendant ce temps, s'était avancé jusques au bas du Guildo, sur le bord de la grève. Nous le repoussâmes heureument. Il nous fit plusieurs décharges auxquel-

(1) Petit bois taillis sur la falaise, le long de la falaise du Guildo.

nous répondîmes de notre mieux ; et comme souvent il arrive que le plus faible est le plus arrogant, on entendait de grands cris de notre côté. Plusieurs défiaient même l'ennemi de venir, le traitant de voleur. Les troupes remontèrent dans le Guildo, et, peu de temps après, toute l'armée arriva. Elle se répandit sur la montagne, devant le château : l'espace qui règne le long du jardin des Carmes et tout ce côté du Guildo en furent couverts. Alors les ennemis nous firent un très-grand feu. Dans ce temps j'étais sur la grève, à 10 ou 12 pas devant les jardins où j'essuyai la décharge de l'armée entière et ne reçus qu'une balle dans la cornière du chapeau. (1)

---

(1) Je ne puis taire l'action d'un tailleur de Matignon, nommé Ruffet ; me voyant sur la grève, il sortit du jardin où il était posté, vint me joindre en me disant qu'il allait se mettre à mon côté. Je le remerciai et lui dis que je ne resterais pas dans cet endroit où j'étais aussi exposé aux coups de fusil de nos gens qu'à ceux des ennemis. Si vous voulez, me dit-il, je vais me mettre dans ce canot, en me montrant une petite chaloupe qui était à sec sur la grève et penchée du côté des ennemis. Je lui dis encore qu'il y serait trop exposé ; enfin je l'emmenai avec moi sur le rocher,

L'ennemi, après avoir rechargé, fit demi-tour à gauche, s'ébranla pour entrer dans la grève ; la tête de la colonne s'avança jusques sur le bord. Alors je me portai sur un rocher que l'on appelle la Pierre, auprès duquel passait le gué ce jour-là et où le chevalier de Prémorvan et un cavalier de maréchaussée de Lamballe, nommé Galiot, vinrent me joindre et se tinrent avec moi, tout ce jour-là. Il est à croire que le bruit des gros fusils de nos paysans, répété par les échos des montagnes, fit juger que nous étions beaucoup plus de monde, car les ennemis n'osèrent risquer le passage : ils se replièrent encore une fois sur le haut du Guildo, où ils furent en bataille le reste du jour. De ce poste avantageux, ils tiraient continuellement sur les jardins et les maisons ; mais plusieurs soldats ou officiers se retranchèrent dans la maison vis à-vis du rocher sur lequel j'étais ; par les fenêtres ils ne cessaient de tirer sur nous. Quoique nous fussions découverts, nous eûmes le bonheur de n'être pas touchés. L'après-midi se passa à se fusiller de part et d'autre. (1) Environ deux

(1) J'ai appris depuis des Carmes du Guildo,

heures, les ennemis obligèrent, par deux différentes fois, deux religieux Carmes de s'avancer sur la grève, en nous priant de les laisser passer, disant vouloir nous parler de la part du général anglais. Nous craignîmes que, sous ce prétexte d'un pour-parler, il se servissent de ces religieux pour se faire montrer le gué : nous tirâmes deux coups sur eux, et ils ne parurent plus. (1)

---

que le prince Georges, actuellement roi d'Angleterre, étant à la fenêtre du réfectoire de leur communauté, manqua d'être tué d'un de nos coups de fusil : une balle cassa un vitrage à côté de lui. On le conduisit aussitôt au couvent de Saint-Jacut, où il s'embarqua pour rejoindre la flotte.

(1) Les religieux me nommaient, et quoique je leur criasse de ne pas avancer ou que je tirerais sur eux, ils se déchaussèrent; mais lorsqu'ils entrèrent dans le gué, je fus le premier à faire feu.

Nous croyons devoir joindre à cette note, la lettre suivante trouvée dans les papiers de M. Rioust des Villes-Audrains :

Monsieur,

J'ai fait toute diligence possible pour copier votre lettre à Monseigneur l'Intendant et ai fait partir ma lettre le 7 juin, ayant reçu la vôtre le 6,

Dans ce temps, un homme que j'avais posté sur la montagne, pour voir si l'ennemi ne ferait point quelque tentatives par les gués au-dessus et au-dessous du Guildo, vint m'avertir

---

samedi, veille de la Pentecôte. C'était moi-même que les ennemis obligèrent de vouloir passer le gué, pour vous annoncer l'arrêté de leur conseil de guerre tendant à mettre tout à feu et à sang, si vous ne cessiez vos décharges de mousqueterie. Vous fites en cela un coup d'état digne d'être transmis à la postérité. Lamballe et Saint-Brieuc vous en sont redevables de la plus grande obligation, vu le retardement du passage des Anglais et la facilité à nos troupes françaises de joindre l'ennemi à Saint-Cast. Ma vie réchappa à plus de cent balles dont j'entendis plusieurs siffler à mes oreilles. J'ai inséré dans ma lettre à l'Intendant, que les ennemis me forcèrent moi-même à ce hasard critique et non tragique heureusement, dont je croyais jusqu'alors que le froc m'aurait mis à couvert. Je désire seconder vos souhaits et vous souhaite le succès possible et que vous me mettiez à lieu de vous prouver le respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,
F. Pierre BOIRON, religieux Carme.

Angers, le 6 juin 1778.

que la cavalerie descendait pour passer à Quatre-Vaux, à un demi-quart de lieue du côté de la mer; j'y courus aussitôt avec vingt hommes : soixante ou quatre-vingts dragons étaient sur le haut de la falaise et deux au pied, prêts à entrer dans la grève; un guide était déjà avancé jusqu'au milieu : je fis tirer sur lui, ce qui l'obligea de retourner. Nous restâmes quelque temps à nous regarder sans tirer, la grève étant trop large dans cet endroit : ensuite la cavalerie défila vers la baye de Saint-Jacut, et la mer qui montait, commençant à entrer dans la rivière, nous revinmes au Guildo.

Vers les 5 heures, (1) les ennemis amenèrent trois piéces de canon, dont ils placèrent deux au corps-de-garde et une devant le portail des moines : tirant de si près et d'une si belle élévation, je laisse à penser comme ils foudroyaient les maisons du Guildo. (2) Le

(1) Ce soir, j'envoyai un autre exprès à M. le duc d'Aiguillon, et j'écrivis à M. de Balleroy qui était au château de la Latte et qui y reçut ma lettre.

(2) Deux compagnies garde-côtes qui étaient à

feu de leurs canons continua jusqu'à la nuit. Enfin ils ne passèrent pas ce jour-là. Comme l'ennemi avait levé le camp de Saint-Briac, à dessein de le porter à Matignon, il fut obligé de camper cette nuit, par le plus mauvais temps, sur les montagnes, le long de la rivière, appuyant sa gauche au Guildo et la droite à Saint-Jacut.

Le prince Georges qui était à l'armée, coucha à Saint-Jacut et s'embarqua le lendemain. J'ai oublié de dire qu'il manqua d'être tué à une fenêtre du réfectoire des Carmes; une balle cassa un vitrage à côté de lui. (1)

Le samedi 9, la mer était retirée de grand matin : on pouvait passer; mais l'ennemi ne fit aucune tentative; il se mit seulement sous

---

Saint-Cast, arrivèrent lorsque la mer entrait dans la rivière et dans le moment que les ennemis commencèrent à tirer du canon : elles prirent congé au premier coup. Je leur avais écrit deux fois pour les prier de nous donner du secours. Ces compagnies étaient commandées par M. ***.

(1) Voyez la note de la pag. 193.

les armes, et on commença à se fusiller comme la veille : le canon des Anglais tirait sans discontinuer.

L'après-midi, les ennemis firent partir un de leurs espions, habitant du pays, qui ayant pris un grand détour, vint de notre côté, vit le peu de monde que nous étions, et, par le même détour, alla en rendre compte au général Bligh. (1)

Aussitôt, c'est-à-dire à 4 heures et demie ou 5 heures, on battit la générale dans le camp ; les tentes furent pliées en un moment et nous vîmes l'armée en bataille : elle se partagea en deux colonnes dont l'une marcha par Quatre-Veaux et l'autre passa au Guildo. Les dragons, qui formaient l'avant-garde, ne nous donnèrent que le temps de leur faire une décharge et de nous retirer promptement. Heureusement j'avais fait barricader et boucher avec des fagots les deux petites rues ou chemins qui viennent

(1) Je n'eus aucune connaissance de cet homme. Je l'eusse mis dans l'étable où étaient gardés les gens inconnus, par des enfans armés de broches et de bâtons ferrés.

du port aboutir au grand chemin ; cette précaution nous sauva, quoique nous nous retirâmes au travers des champs. Nous eûmes trois hommes tués et quelques blessés. Les ennemis eurent trente ou quarante hommes tués ou blessés.

Le port du Guildo, du côté de Matignon, paya ce retardement ; les ennemis réduisirent en cendre jusques aux moindres maisons et toutes celles des environs ; le château du Val fut à moitié brûlé. Ils tuèrent tous les hommes qu'ils rencontrèrent, armés ou non armés ; leur vengeance s'étendit sur tout.

L'armée n'avança pas plus loin, ce jour-là ; comme elle s'était divisée en deux, elle campa en deux endroits, à Saint-Jacut et sur les hauteurs au-dessus du Guildo, du côté de Matignon.

Le dimanche matin, 10, dès la pointe du jour, le général Bligh leva le camp et se mit en marche pour Matignon. Il détacha 3 ou 4,000 hommes de l'armée qui allèrent à Saint-Cast et campèrent des deux côtés du bourg, dans les plaines qui bordent les dunes où s'est donnée la bataille.

Un parti de vingt Anglais envoyé au château de Galinée, y mit le feu, tua trois ou quatre hommes aux environs; mais un détachement des volontaires étrangers le surprit, en tua trois hommes et en fit treize prisonniers.

Pendant ce temps, nos troupes pressées par l'ardeur de M. le duc d'Aiguillon et par l'envie de combattre les Anglais qui les faisaient courir depuis si long-temps, se rassemblaient avec tant de vitesse, que le régiment royal des Vaisseaux vint en trois jours de Brest à Saint-Pôtan. Le rendez-vous de notre armée était à Matignon ; deux escadrons du régiment de Marbeuf, dragons, et les grenadiers du régiment de Penthièvre, infanterie, y arrivèrent de grand matin. On eut aussitôt connaissance que l'armée anglaise approchait : M. de Balleroi, qui commandait ce détachement, se préparait à recevoir l'ennemi, dans l'attente qu'il viendrait d'autres troupes; mais comme elles n'arrivèrent point assez vîte, les dragons se replièrent sur Hénan, étant trop faibles pour résister à une armée, dans un lieu ouvert de tous côtés, comme Matignon. Je montai dans notre tour (la tour du Pont-Brûlé), avec M. de Balleroy, et nous découvrîmes l'armée de Bligh qui

marchait en bataille dans le grand chemin, sur une colonne de quatorze hommes de front, divisée par pelotons de trois ou quatre cents hommes et distants l'un de l'autre de cent pas; Bligh faisait conduire trois pièces de canon à la tête de son armée. A une portée de fusil de la ville, elle se mit sur deux colonnes et entra à Matignon par deux endroits, par le chemin de Plancoët et par celui de Saint-Malo. Elle ne trouva aucune résistance : il n'y avait pas dix hommes en ville. (1) Les ennemis firent une décharge en entrant. M. le chevalier de Saint-Pern, colonel du régiment

(1) C'est ici le plus beau jour de ma vie : j'évitai la corde. En descendant de la fuie ou de la tour, je dis à M de Balleroy que j'avais dessein de demeurer à Matignon ; que j'avais des provisions pour recevoir un officier général, mais que je craignais que les ennemis ne me reconnussent pour m'avoir vu au Guildo. M. de Balleroy me répondit avec un grand flegme : *Retirez-vous, Monsieur, retirez-vous avec nous ; nous pourrions vous trouver pendu.* Je suivis heureusement son conseil, car en entrant dans la maison, Bligh demanda où était « ce beau Monsieur qui était » au fait des armes, pour qu'il le fît pendre à sa » poutre ».

de Penthièvre, arrivait en même temps avec le second bataillon, du côté de Plancoët; il manqua d'être pris. L'Anglais fit volte-face et le suivit long-temps, tirant du canon sur lui. M. de Saint-Pern n'étant pas en force, se retira à Plancoët.

La même chose fut arrivée au régiment Royal des vaisseaux, sans la diligence à tout prévoir de M. le duc d'Aiguillon, qui dépêcha des courriers, avec des ordres aux troupes de s'assembler à Saint-Pôtan.

Bligh établit son quartier-général à Matignon et se logea dans ma maison (ou celle de ma mère), le Pont-Brûlé. Il partagea son armée en deux : la plus grande partie alla camper au-delà de Matignon, le long de la route de Saint-Brieuc; l'autre forma un petit camp dans la plaine qui touche Matignon du côté du Guildo. Ce n'était que des camps volants sans retranchements; ils faisaient face du côté du terrain. Tout le pays était abandonné. Les maraudeurs ravagèrent librement les paroisses de Saint-Germain, Pléboulle et Saint-Cast. J'ai dit que le matin, les dragons de Marbeuf s'étaient repliés sur le chemin de Lamballe : je fis

retraite avec eux. (1) M. le duc d'Aiguillon se rencontra à Hénan avec un corps d'infanterie : nous allâmes ensemble à Saint-Pôtan. Je passai la nuit au quartier-général, (2) où je traçai un plan des environs de Matignon, de Saint-

(1) L'après-midi, je revins à un demi-quart de lieue de Matignon reconnaître le camp des ennemis ; j'en rendis compte à M. le duc d'Aiguillon.

(2) Le quartier général était dans le grenier d'un cabaret ; on y avait fait une table avec deux barriques couchées et des planches allongées dessus, sur laquelle il n'y avait que de mauvaises chandelles. Comme nous étions bien avancés dans la nuit du dimanche au lundi, et que je n'avais rien mangé depuis le samedi au soir, je fus obligé de sortir et d'aller chez le recteur de Saint-Pôtan qui me donna un grand pain de ménage, deux bouteilles de vin, une de cidre et du beurre, avec quoi je ravitaillai les officiers généraux qui mouraient de faim comme les autres. M. le baron de P....... était endormi les coudes sur la table. Au premier glouglou de la bouteille, il se réveilla, tira de sa poche une grande tasse de cuir qu'il remplit. Si je n'avais éloigné les bouteilles, en lui disant que nous n'étions pas chez la Lambert, à Saint-Malo, en six coups il nous mettait à sec.

Cast et de la côte. J'appris la disposition et la force de notre armée : elle pouvait se monter à sept mille hommes effectifs. L'ordre était donné de marcher sur trois colonnes, afin d'attaquer l'ennemi par trois endroits en même temps : on devait forcer l'ennemi dans Matignon et dans son camp. Toute la nuit, d'heure en heure, il partit des patrouilles de Saint-Pôtan, pour reconnaître l'ennemi. Il y en eut quelques-unes qui en vinrent aux mains et causèrent des alertes, les tambours de nos premières gardes ayant rappelé deux fois, au bruit de ces décharges de mousqueterie : la première se fit à un quart de lieue de Saint-Pôtan, du côté de la Lande basse ; la seconde, qui fut beaucoup plus considérable, du côté de la chapelle Saint-Jean : c'était trois cents gardes-côtes bas-bretons couchés dans un verger, qui entendant passer une patrouille de dragons de Marbeuf, demandèrent : Qui vive? La patrouille répondit : *Marbeuf!* Les Bas-Bretons croyant qu'on disait *Malborough*, firent feu ; les dragons tombèrent sur eux le sabre à la main, et en tuèrent quelques-uns ; tout le reste fut dissipé sans qu'on pût les rallier.

Enfin le lundi 11, une heure avant le jour,

il fut tiré un coup de canon, au grand camp des Anglais, du côté de Saint-Brieuc, auquel le camp du côté du Guildo répondit d'un autre coup : aussitôt on entendit battre l'assemblée à Matignon et dans les camps ennemis. On a su depuis, que les coups de canon étaient le signal pour décamper, et que Bligh partit aussitôt. Il avait été averti par un dragon de Marbeuf qui déserta la nuit, que notre armée était assemblée et prête à tomber sur lui. Peu de temps après, nous battîmes la générale à Saint-Pôtan.

Vers la pointe du jour, notre artillerie composée de treize pièces de canon et de deux mortiers, arriva sous la conduite de M. de la Ville-Patoux. Notre armée se mit en marche ; mais ayant eu avis que les ennemis avaient levé le camp et prenaient le chemin des vaisseaux, la disposition de l'attaque fut changée. M. le marquis de Broc, colonel du régiment de Bourbon, eut le commandement du centre de l'armée ; M. le comte d'Aubigny commandait l'aile gauche ; l'aile droite était sous les ordres de M. de Balleroy. On passa par Matignon que les ennemis avaient déjà entièrement évacué. Trois ou quatre compagnies de grenadiers détachés

de l'aile de M. de M. de Broc, joignirent l'arrière-garde de l'armée anglaise, vers le milieu du chemin; ils escarmouchèrent quelque temps d'assez loin. On se forma dans les landes de la Ville-Salon.

L'aile gauche de notre armée arriva la première à Saint-Cast; les ennemis commencèrent à s'embarquer, et, ce qui prouve ici leur crainte, leurs drapeaux étaient envoyés à bord des vaisseaux.

Sitôt qu'ils découvrirent nos troupes, ils se rangèrent en bataille sur la grève, un peu plus du côté de la pointe de la Garde que de l'Isle, derrière les vieux retranchements qui avaient été élevés dans l'autre guerre pour empêcher une descente, et qui, dans cette occasion, servirent beaucoup aux Anglais, afin de soutenir et de favoriser l'embarquement. Six frégates et quatre galiotes à bombes s'étaient rangées sur une ligne, si près de la grève, qu'une balle de mousquet aurait pu aller à bord; plusieurs petits bâtiments étaient encore plus proche; ils commencèrent à tirer dès que nos troupes parurent sur la montagne. Il est difficile de concevoir le feu que firent les bâti-

ments ; il était alors dix heures ou dix heures et demie. Si nos soldats n'avaient pas été aussi braves et aussi animés qu'ils l'étaient par la présence et la bravoure du général ; ce début aurait suffi pour les décourager. Il en arriva un effet tout contraire ; ce grand feu augmenta leur ardeur, outre qu'il était de leur intérêt de descendre promptement dans les dunes où l'élévation des retranchements qui les bordent le long de la rivière, les aurait mis à couvert du boulet. Notre aile gauche, sous les ordres de M. le comte d'Aubigny, composée des régiments de Boulonnais, Brie, Fontenay-le-Comte, Marmande, un bataillon des volontaires étrangers, avançait avec vitesse vers le village de Lesrots ; lorsqu'elle fut à l'abri des maisons, on lui fit faire halte un moment, tant pour donner aux soldats le temps de prendre haleine, que pour mettre la colonne en bon ordre. Ensuite elle déboucha par le bas chemin qui descend sur les dunes : plusieurs volontaires, mêlés avec les grenadiers de Boulonnais, étaient à la tête. Les ennemis commencèrent un feu de mousqueterie très-vif, se croyant bien forts derrière ces retranchements ; ils faisaient signe du chapeau et défiaient nos soldats d'avancer. Ils le firent aussi avec in-

trépidité et allèrent se mettre en ligne à quarante pas des retranchements ; alors le combat devint des plus sanglants à notre aile gauche qui était jusques alors, la seule qui en fût venue aux mains. Si nos soldats combattaient vaillamment, l'Anglais ne témoignait pas moins de courage; même après avoir jeté son cri de *Hourra*, le feu des vaisseaux et de la mousqueterie parut être plus violent. Alors les ennemis criant victoire, formèrent une colonne, passèrent les retranchements et s'avancèrent sur les dunes : nos soldats, que rien n'intimidait, soutinrent ce choc sans s'ébranler. Dans ce temps, M. le duc d'Aiguillon fit avancer la colonne de M. de Broc, formée de six compagnies de grenadiers, quatre cents dragons de Marbeuf à pied, dix piquets d'infanterie; elle déboucha par l'avenue du château de Saint-Cast : j'étais dans cette colonne. (1)

Les ennemis qui avaient avancé sur nous,

---

(1) M. le chevalier de Saint-Pern, colonel du régiment de Penthièvre, était en réserve à l'entrée des dunes, avec un bataillon de Penthièvre, et trois bataillons de volontaires étrangers.

se replièrent dans la grève et firent face à M. de Broc qui forma une ligne le long des retranchements. Le centre de l'armée anglaise combattait contre le centre de notre armée, et notre aile gauche contre l'aile droite de l'ennemi. Pour juger combien le combat devait être opiniâtre, il suffit de penser que, du côté des Anglais, les gardes à pied de la maison du roi, les grenadiers de tous les régiments de l'armée et les volontaires de la marine étaient à terre, (1) et que, de notre côté, outre les régiments que j'ai dit être à la tête des colonnes, le reste était composé de volontaires de l'armée. Cependant l'aile gauche des Anglais s'embarquait continuellement. Notre artillerie commandée par M. de la Ville-Patoux, arriva à propos. M. le duc d'Aiguillon la fit placer lui-même sur la montagne, au-dessus du moulin d'Anne, et la fit avancer par trois fois; elle faisait un grand carnage des ennemis qu'elle prenait, pour ainsi dire, en flanc; elle coula deux ou trois bateaux chargés de troupes.

L'artillerie des frégates ne nous faisait pas

(1) Ces différens corps furent, pour ainsi dire, tout détruits.

tant de mal que l'on aurait pensé; ses boulets portaient trop haut, ce qui rendait M. le duc d'Aiguillon très-exposé; courant sans cesse du moulin d'Anne au moulin du Chêne, il pensa être emporté par un boulet au pied de ce moulin; plusieurs bombes crévèrent assez près de lui. Les frégates tiraient à ricochet dans les dunes; il sortait surtout de leurs hunes et des petits bâtiments, un feu terrible de biscayens et de pierriers. Les galiotes à bombes tiraient sans discontinuer et jetaient jusqu'à des pots à feu; croyant nous faire plus de mal, ils faisaient créver leurs bombes en l'air. Malgré tout cela, leur artillerie ne nous a pas tué trente hommes, quoiqu'ils aient tiré plus de dix mille coups de canon.

Sur la fin, les boulets leur manquant, ils tiraient jusqu'à des chandeliers et des bouteilles. M. de Balleroy qui commandait notre aile droite, formée des régiments des Vaisseaux, Bourbon, Brissac, Bresse, Quercy, déboucha par la Vieuxville. Les ennemis, forcés par la valeur de nos soldats, plus que par le nombre, commençaient à plier et à se retirer du côté de la pointe de la Garde; nous nous rendîmes maîtres des retranchements,

non sans une grande perte, puisque ce fut là que MM. de Polignac, de la Tour-d'Auvergne de Cucé, de Montaigu et quelques autres officiers distingués furent blessés très-dangereusement. Nous entrâmes sur la grève ; les ennemis gagnaient en désordre leurs chaloupes, faisant cependant volte-face de temps en temps : c'est ce qui causa leur plus grand malheur. Nos soldats, animés par la résistance, fondirent dessus, les tirant à portée de pistolet. Alors les ennemis prirent la fuite de tous côtés ; ils se jetaient à la mer pour entrer les premiers dans les chaloupes, dont plusieurs coulèrent, étant trop chargées ; nos soldats les suivaient dans l'eau à coups de baïonnettes : il y eut des officiers Anglais qui, quoique déjà embarqués, furent traînés hors de bateaux et faits prisonniers. On ne peut savoir le nombre des morts et des blessés que les ennemis eurent dans ces bateaux sur lesquels on tirait beaucoup.

M. le duc d'Aiguillon voyant sa victoire complette, fut homme ; quoique vainqueur, il arrêta le carnage et donna ordre de faire des prisonniers. On coupa le chemin à cinq ou six cents Anglais que l'on prit. Les chaloupes

abandonnèrent le rivage ; les Anglais qui restèrent à terre furent faits prisonniers. Les frégates mirent pavillon blanc et cessèrent de tirer. Nos soldats trouvèrent dans les dépouilles de l'ennemi et dans le butin qu'il avait fait sur la côte, quelque récompense de leur valeur.

Le combat ne dura que deux heures et demie; mais on ne peut pas voir un feu plus vif ni mieux soutenu : il est vrai que le rivage était plein de sang et que les flots de la mer étaient rouges. La mer qui montait, noya bien des Anglais. On ne commença à retirer les blessés qu'après la victoire. Les dunes sont labourées par les boulets de canon. La perte que l'Anglais a faite est d'autant plus importante que tous les gardes à pied de la maison du roi et tous les grenadiers de l'armée sont presque détruits : outre plusieurs officiers de la première distinction, mylord Dury major-général de l'armée, a été tué, ainsi qu'un capitaine des gardes et un capitaine des vaisseaux, car il y en avait à terre pour ordonner le rembarquement; nous avons fait prisonniers vingt et quelques seigneurs considérables, surtout mylord Frédéric qui fut pris dans des rochers où il s'était retiré : les signaux qu'il faisait pour demander un bateau, le firent découvrir,

Comptant les morts, les blessés et les prisonniers, les ennemis peuvent perdre trois mille hommes : nous n'avons pas eu deux cents hommes tués et autant de blessés ; mais parmi nos blessés, il y a plusieurs officiers de marque : M. de Polignac, colonel de Brie, est mort d'une blessure à l'épaule ; M. de la Tour d'Auvergne, colonel de Boulonnais, a été blessé aux reins et à la jambe ; M. le marquis de Cucé et M. le chevalier de Montaigu sont morts de leurs blessures ; M. de Redmon eut une foulure à la main ; (1) plusieurs officiers de moindre distinction ont été tués. Quand l'action fut finie, les Anglais envoyèrent une chaloupe à terre pour savoir ceux de leurs officiers qui étaient morts ou prisonniers. On apprit que le prince Edouard avait débarqué le matin sur la grève de Saint-Cast et s'était rembarqué aussitôt. La désolation était grande dans les vaisseaux : les mylords avouent qu'ils n'attendaient nos troupes que le jeudi, et qu'ils espéraient aller se rembarquer à Saint-Brieuc et prendre le château de la Latte en passant.

(1) M. de Redmon, maréchal de camp, était major-général de l'armée.



M. le duc d'Aiguillon accorda aux mylords prisonniers tout ce qu'ils demandèrent; il leur permit d'écrire à bord, de faire venir leurs suites et de choisir pour séjour la ville qui leur plairait le plus : ils ont choisi la capitale de la province.

Monsieur le duc, maître du champ de bataille, laissa M. de Beon, lieutenant-colonel du régiment de Boulonnais, avec une partie de ce bataillon pour enterrer les morts et fit défiler les troupes par différents endroits, afin qu'elles fussent moins gênées et qu'elles se rendissent à leurs quartiers plus commodément. Notre général vint ensuite coucher à Matignon, et j'eus l'honneur de le voir loger dans ma maison en la place de Bligh. (1) Je revins à Matignon sans au-

(1) On ne peut exprimer dans quel état je trouvai la maison ; il n'y restait plus la moindre provision. Les ennemis avaient emporté tout le linge, rideaux de lits, de fenêtres, tapisseries, défoncé les coëttes pour avoir le coutil. Il restait dans la maison un gobelet de porcelaine et un petit pot à eau pour tous vases. Dans le jardin, ils avaient attaché au pied des arbres, les bestiaux

cune blessure. (1) Le lendemain mardi, je le suivis au champ de bataille : la mer avait jeté un grand nombre de morts. Les vaisseaux étaient mouillés au même endroit; les frégates, les galiotes à bombes et les petits bâtiments étaient rapprochés du gros de la flotte. M. le duc envoya un bateau a bord avec des lettres

---

qui les avaient mis en pièces. Les éventails et les vignes le long des murs étaient couchés dans les allées. Dans l'enclos, ils avaient coupé à quelques pouces de terre un semis de pommiers et de chênes qui contenait plus de vingt mille pieds d'arbres. Une grange qui est dans la cour, était pleine de quinze cents gerbes de froment; la grand' garde qui faisait bouillir ses chaudières autour de la cour, où on voyait plus de cinquante petits foyers composés de trois pierres, ne faisait du feu qu'avec des gerbes, quoique la provision du fagot fût logée au haut de la grange; mais les gerbes de blé étaient plus à leur portée. La cour en était jonchée, et c'est un miracle comme le feu ne se communiqua pas à la grange. Ils avaient abattu plus de 180 pieds de longueur de mur de l'enclos du Pont-Brûlé.

(1) J'eus seulement un fusil coupé entre les mains et une foulure sur la main droite.

et deux sauvegardes qui étaient restées dans une maison. Comme les Anglais, en abandonnant Matignon, avaient emmené avec eux tous les hommes qu'ils trouvèrent, ceux qui étaient sur la grève quand nous attaquâmes se sauvèrent; on fit des échanges des autres qui avaient été embarqués.

Monsieur le duc revint le soir à Matignon et alla coucher à Lamballe.

La flotte resta deux jours à l'ancre, à la même distance de la pointe de l'île de Saint-Cast; elle ne mit à la voile que le 14.

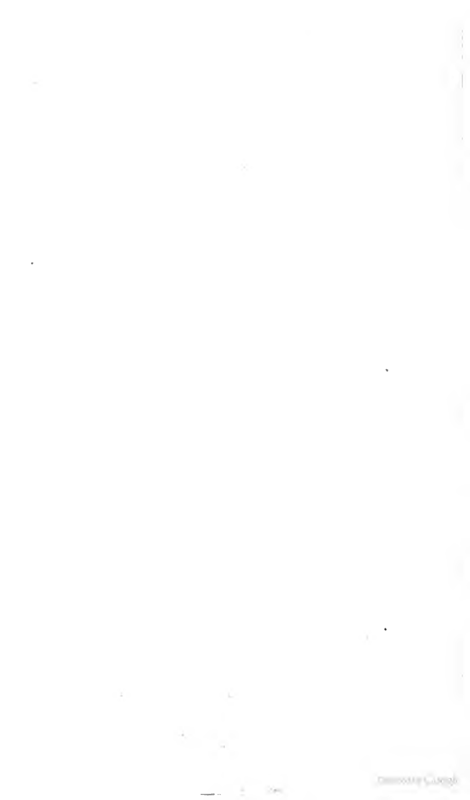
REFLETS DE BRETAGNE.

TOMBEAU

DE CHATEAUBRIAND.

VERS

ÉCRITS A LA POINTE OCCIDENTALE DU GRAND BEY.



TOMBEAU

DE

CHATEAUBRIAND.

En arrivant à Saint-Malo, on découvre au sud-ouest de la ville, un îlot de forme tumulaire couronné d'un peu de verdure et de quelques fortifications délabrées. Les flots murmurent à

ses pieds avec autant d'amour et d'harmonie que les vagues ioniennes aux grèves de Troie ou près de la tombe ignorée d'Homère. C'est que peut-être ils ont la prescience de ce qui doit reposer là.

Vers le milieu du 14.me siècle s'élevait sur le Grand-Bey, une chapelle que les ermites de la contrée avaient érigée sous la protection de sainte Marie-du-Laurier, et ensuite, de l'archévêque Saint-Ouen, chancelier de Dagobert. En 1652, on ruina cette chapelle pour y construire une batterie dans la crainte que Cromwel ne tentât une descente dans ces parages. Mais ce lieu est toujours vénérable aux habitans de la cité guerrière; car, aujourd'hui même encore, ils s'y rendent en pèlerinage le dimanche de la Passion.

Or, cet îlot assis dans la solitude des grèves et d'où l'on jouit d'un des plus beaux paysages maritimes que l'on puisse rencontrer, est celui-là que l'auteur des Martyrs a choisi pour être le lit funèbre de ses os.

L'illustre poëte est inscrit sur les registres des actes de naissance de Saint-Malo, en l'année

1768, le 4 novembre, sous le nom de François-René De Châteaubriand, fils cadet de René-Auguste De Châteaubriand (le nom de René était héréditaire dans cette famille) et de dame Apolline-Jeanne-Suzanne De Bédée de la Bouëtardais.

Il est né dans la *rue des Juifs*. A peu de distance de là, on trouve, dans la rue *Saint-Vincent*, la maison natale de M. Félix De Lamennais. Malouins que nous sommes, nous aimons à noter ces points illustres.

Les Malouins, en 1828, pensaient, et ceci faisait un vide dans leur âme, que M. De Châteaubriand avait peut-être mis en oubli la cité qui l'a vu naître. Vers ce même temps, une lettre de leur poëte les rassura pleinement. « Je n'ai qu'une crainte, écrivait-il, c'est de ne pas voir ma ville natale avant de mourir. Il y a long-temps que j'ai le projet de demander à la ville de me concéder, à la pointe occidentale du Grand-Bey, la plus avancée vers la pleine mer, un petit coin de terre tout juste suffisant pour contenir mon cercueil. Je le ferai bénir et entourer d'une grille. Là, quand il plaira à Dieu, je reposerai sous la protection de mes concitoyens. »

En 1831, le conseil municipal non-seulement accueillit avec reconnaissance la demande du poëte, mais encore il se chargea des frais de la tombe. M. De Châteaubriand l'en remercia avec un attendrissement bien vrai. De telles paroles furent appréciées, car la correspondance du maire avec notre illustre compatriote est d'une âme qui sent bien noblement le prix des belles choses. Nous avons entendu M. De Châteaubriand en parler avec une émotion que nous n'oublierons jamais.

Voici la lettre du maire :

« Je suis on ne peut plus heureux, comme magistrat de la cité qui vous a vu naître, d'avoir l'honneur de vous faire parvenir, dans la délibération du conseil municipal, un témoignage du respect et de l'attachement de vos compatriotes qui sont aussi vos justes admirateurs. »

« Ils se sont occupés de remplir un vœu que vous avez manifesté naguères. L'attention peut être un moment détournée, mais le cœur a des souvenirs impérissables. Celui que vous avez laissé parmi nous, M. le vicomte, est fait pour attacher l'âme au milieu même du bruit des plus grands événemens.

« Ce lieu de repos que vous désirez au bord de la mer, à quelques pas de votre berceau, sera préparé par la piété filiale des Malouins dont M. le ministre de la guerre a bien voulu accueillir la prière avec une grâce et un empressement digne de son objet. Une pensée triste se mêle à ce soin. Ah ! puisse le monument rester long-temps vide ! Mais l'honneur et la gloire survivent à tout ce qui passe sur la terre. »

M. De Châteaubriand répondit :

« Il me serait impossible de vous exprimer l'émotion que j'ai éprouvée en recevant la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Avant d'entrer dans quelques détails, je m'empresse d'abord, Monsieur, de satisfaire au devoir de la reconnaissance, en vous priant d'offrir mes remercîmens les plus sincères à MM. les membres du conseil municipal et d'agréer vous-même dans ces remercîmens la part qui vous est si justement due.

« Je n'avais jamais prétendu et je n'aurais jamais osé espérer, Monsieur, que ma ville natale se chargeât des frais de ma tombe. Je ne demandais qu'à acheter un morceau de terre de

vingt pieds de long sur douze de large à la pointe occidentale du Grand-Bey. J'aurais entouré cet espace d'un mur à fleur de terre, lequel aurait été surmonté d'une simple grille de fer peu élevée pour servir non d'ornement mais de défense à mes cendres. Dans l'intérieur je ne voulais placer qu'un socle de granit et taillé dans les rochers de la grève. Ce socle aurait porté une petite croix de fer. Du reste point d'inscription, ni nom, ni date. La croix dira que l'homme reposant à ses pieds était un chrétien : cela suffira à ma mémoire.

« Je ne suis revenu, Monsieur, que momentanément en France ; il est probable que je mourrai en terre étrangère. Si la ville qui m'a vu naître m'octroie le terrain dont je sollicitais la concession, ou si elle maintient la résolution si glorieuse pour moi, de s'occuper de ces soins funèbres, j'ordonnerai par mon testament de rapporter mon cercueil auprès de mon berceau, quel que soit le lieu où il plaise à la divine providence de disposer de ma vie. Dans le cas où mes concitoyens persisteraient dans leur dessein généreux, je les supplie de ne rien changer à mon plan de sépulture et de faire bénir par le curé de Saint-Malo le lieu de mon repos, après l'avoir préparé.

« Je ne puis, Monsieur, que vous renouveler, en finissant cette lettre, l'assurance de ma profonde reconnaissance, et vous prier encore d'offrir mes remercîmens aux personnes dont je transcris ici les noms avec un respect tout religieux : MM. Bossinot, Bois-Hamon, Dupuy-Fromy, Egault, Delastelle, Villalard, Bénier, Lebreton-de-Blessin, Choesnet, Loüel, Fontan, Bossinot-Ponphily, Michel-Villeblanche, Michel père, Gauttier, Serel-des-Forges, Dujardin-Pinte-de-Vin, Blaise, Lachambre, Bourdet, De Seguinville, Chapel, Heurtault, Pothier. »

Il y a dans la réponse du maire, une simplicité de ton, un accent religieux tout-à-fait en harmonie avec les solennelles paroles que nous venons de transcrire :

« J'ai communiqué, au conseil municipal qui s'est assemblé hier, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ; la réunion était nombreuse, un sentiment heureux s'est manifesté en entendant l'expression de votre attachement pour la ville qui vous a vu naître. Oui, M. le vicomte, vous pouvez en être certain, vos compatriotes préparent religieusement

le monument que vous désirez tel que vous voulez bien le décrire. Vos volontés seront exécutées avec la plus scrupuleuse fidélité, et votre lettre inscrite sur les registres de la ville comme elle l'est déjà dans nos cœurs, attestera notre admiration comme notre reconnaissance envers l'illustre écrivain. »

Maintenant quittant les relations administratives, nous allons entrer dans quelques détails confidentiels que l'on nous pardonnera, car ils amèneront quelques paroles encore de ceux dont toutes les paroles sont précieuses.

Sur ces entrefaites, le grand nom réveilla de petites haines politiques. Des voix voulurent s'élever contre nous, rares et perdues dans la foule et l'espace, *rari nantes*. Nous poursuivîmes sans trop y prendre garde; mais dans tous cela pourtant, il y avait un côté pénible et sérieux : des haines autour d'un sépulcre et du sépulcre d'un poëte encore qui est spécialement un homme de magnificence et de consolation pour les autres hommes! En vérité, nous comprenons peu. Charles II aurait pu faire jeter au vent les cendres de Milton; qu'en aurait-t-il recueilli? On n'outrage pas impuné-

ment le tombeau d'un élu de la muse qui tôt ou tard attire à lui les sympathies du monde. Là où resplendit la poésie, les passions politiques doivent s'incliner respectueuses, car elles ne sont belles et dignes d'hommages qu'autant qu'elles ont d'animation poétique en elles; elles sont de la terre; la poésie est du ciel : il y a des hommes qui nous semblent tellement grands qu'on ne peut les aborder qu'avec l'âme et la parole du poëte; celui qui, dans l'histoire de Napoléon, ne serait qu'historien ne serait pas exact. Il y a dans cet homme quelque chose de plus réel, peut-être, que la puissance politique; c'est la poésie qui éclate dans ses actions, ses conceptions et son langage. Mais jetons le voile et passons au-delà.

Quelques démarches devaient encore être faites auprès du ministère, pour des motifs qu'il serait inutile d'exposer ici. A cet effet, nous nous adressâmes à MM. De Lamartine et Janvier.

Nous tenions à ce que notre requête fut présentée par la bouche de M. De Lamartine : elle nous semblait bien là.

L'auteur des *Méditations* nous répondit :

« Personne ne sera plus fier que moi d'avoir porté ma pierre avec vous au tombeau de notre plus grand poëte. Le peu de poésie qui est dans mon âme y a découlé de la sienne : mon hommage n'est que de la reconnaissance et de la tendresse pour cette grande individualité de notre temps qui fera, je l'espère, attendre long-temps notre prévoyance.

« Je serai à Paris dans huit jours et je demanderai audience au ministre pour lui exposer vos motifs : j'espère qu'il se montrera digne de les entendre. »

M. Janvier s'unit à nous avec cette chaleur d'âme qu'on lui connait. La poésie et l'éloquence plaidèrent notre cause.

Voici la lettre de M. Janvier :

« Je vous remercie de m'avoir associé pour quelque chose au glorieux hommage que la ville de Saint-Malo veut rendre à M. De Châteaubriand. Je me suis empressé de remplir l'honorable commission que vous m'avez confiée ; j'ai hâté autant qu'il a été en moi, l'indolence bureaucratique, et je viens de recevoir communication d'une lettre que M. le ministre

de la guerre adresse à M. le maire de Saint-Malo, etc.

« Votre admiration pour M. De Châteaubriand, dit en terminant M. Janvier, suffirait pour établir un lien entre nous. »

Fatigués des lenteurs administratives et des traverses qui se multiplient dans cette voie, nous consultâmes M. le maire de Saint-Malo sur notre demarche ; et, secondés par sa bienveillance, nous appelâmes nos compatriotes à une souscription qui devait hâter la pose de la simple pierre tombale.

Nous leur devons ici des remercîmens pour l'accueil qu'ils ont fait à notre voix. Nous n'attendions pas moins des fils de ces vieux Malouins pour qui toute action généreuse était comme une suite de la belle et forte nature dont le ciel les avait doués. Entre tous, nous voulons et devons signaler M. Hovius, maire, et M. Armand Dolley, adjoint. On est heureux de rencontrer des hommes sachant si bien apprécier et si bien voir.

Sans les malheureuses circonstances qui sont

survenues, notre désir et notre projet était d'appeler M. F. De Lamennais qui nous a soutenus de la voix et que nous comptons au nombre de nos souscripteurs, à bénir la place de repos que s'est choisie notre poëte. Cela eût jeté un éclat de gloire de plus au sépulcre immortel; et, dans ce jour, notre vieille cité murée aurait été comme une mère dont les entrailles tressaillent d'allégresse en voyant qu'elle a donné naissance à des fils renommés et puissans parmi les hommes.

En 1835, le poëte nous avait permis d'espérer qu'il viendrait recevoir l'hommage de ses compatriotes et s'asseoir sur sa tombe, pour de là jeter un dernier regard à ses grèves natales. Nous osions nous promettre de visiter Combourg à ses côtés et de recueillir, avec religion quelques-uns des sentimens et des paroles inspirées à l'illustre pèlerin par le génie des souvenirs et des lieux. En faisant part du succès de nos démarches, nous lui rapelâmes sa presque promesse.

Dans le mois de mai 1836, nous reçûmes de M. De Châteaubriand la lettre suivante, toujours pleine de cette exquise politesse des

anciens jours et que notre civilisation un peu matérielle, tendrait aisément à faire disparaître.

« Paris, 15 mai 1836.

« Enfin, monsieur, j'aurai un tombeau et je vous le devrai ainsi qu'à mes bienveillans compatriotes ! Vous savez, Monsieur, que je ne veux que quelques pieds de sable, une pierre du rivage sans ornement et sans inscription, une simple croix de fer, et une petite grille pour empêcher les animaux de me déterrer.

« Maintenant, Monsieur, il faut que je vous avoue ma faiblesse. Tous les ans, je fais le projet d'aller revoir le lieu de ma naissance, et tous les ans le courage me manque. Je crains les souvenirs ; plus ils me sont chers, plus ils me font mal. Je tâcherai cependant, Monsieur, de faire un effort et d'aller visiter quelque jour mon dernier asile.

« Je suis charmé que Saint-Malo ait enfin obtenu le bassin à flot auquel je m'étais intéressé pendant mon ministère. Le projet du bassin entre sa ville et le Grand-Bey me plairait surtout parce qu'il accroîtrait la ville de ce côté.

« Offrez, je vous prie, à toutes les personnes qui se sont intéréssées à ma tombe, mes remercîmens les plus sincères. Recevez en particulier, Monsieur, ceux que j'ai l'honneur de vous offrir. J'espère que vous voudrez bien quelquefois me donner de vos nouvelles et m'apprendre aussi un peu les progrès du monument : le temps me presse, et j'aimerais à apprendre bientôt que mon lit est préparé. Ma route a été longue, et je commence à avoir sommeil.

CHATEAUBRIAND.

Pourvu que l'on ait quelque peu de poésie en soi, l'aspect de Combourg, aux approches de l'automne, est infiniment doux à l'âme avec les tourelles crénelées de son manoir si plein du génie pensif des souvenirs et du gazouillement des hirondelles, son étang large et romantique, et ses toits de tuiles rouges dont les pignons regardent la rue.

Dans le mois d'août de l'année dernière, nous parcourions ces clos où le frère d'Amélie a pris et promené tant de rêves. Nous longeâmes, avec un sentiment religieux, tout ce *grand-mail* où les cendres du père de

M. De Châteaubriand furent jetées au vent, et nous rencontrâmes un pieux plaisir d'artiste et de poëte, à faire bruire sous nos pas les fougères flétries, à traverser les vastes allées du jardin, d'où s'effacent de jour en jour les traces des anciens propriétaires. Quelques arbres fruitiers couverts de mousse, quelques espaliers dont les branches démesurées ne tiennent plus aux murailles, attestent seuls encore les soins donnés à la culture de l'enclos abandonné. Amélie pourtant avait cueilli les grappes de ces vignes, détaché les fruits de ces poiriers, et semé peut-être ces scabieuses qui de familières étaient devenues sauvages !

Sous ces impressions, nous voulûmes écrire à M. De Châteaubriand au milieu des salles vides du château. De là, nous lui annonçâmes que nous allions donner le premier coup de bêche à sa fosse. Le parfait poëte comprit ; et à peu de jours d'intervalle, on nous remit, dans un cimetière, la lettre suivante :

« Paris, 15 août 1836.

« J'ai ouvert avec émotion une lettre timbrée de *Combourg*, et j'ai trouvé, Monsieur, qu'elle était de vous et qu'il s'agissait de mon

tombeau. Mille grâce à vous, Monsieur, et Dieu soit loué ! La chose est donc finie ! tout est bien, pourvu que je sois sur un point solitaire de l'île, au soleil couchant, et aussi avancé vers la pleine-mer que le *génie militaire* le permettra. Quand ma cendre recevrait, avec le sable dont elle sera chargée, quelques boulets, il n'y aurait pas de mal : Je suis un vieux soldat.

Pour ce qui est de la pierre qui me doit recouvrir, j'avais pensé qu'elle pourrait être prise dans le rivage; mais s'il y a quelques objections, on peut la prendre partout où l'on voudra : je cherche surtout le bon marché afin d'éviter à ma ville natale, les frais dont elle se veut bien charger. Vous savez, Monsieur, qu'il ne faut aucun travail de l'art, aucune inscription, aucun nom, aucune date sur la pierre qui doit porter une petite croix de fer, seule marque de mon naufrage ou de mon passage en ce monde. Autour de cette pierre, un mur à fleur de sable, muni d'une grille de fer, suffira pour défendre mes restes contre les animaux sauvages ou domestiques.

Je ne connais personne, Monsieur, qui

mieux que vous et les hommes qui ont eu la bonté de s'occuper de cette affaire de mort, puisse prendre la peine d'inaugurer ma tombe. Le cippe posé et l'enceinte fermée, je désire que M. le curé de Saint-Malo bénisse le lieu de mon futur repos; car avant tout, je veux être enterré en terre sainte; un jour, Monsieur, comme vous me survivrez longues années, vous voudrez quelquefois vous reposer sur ma tombe au bord des vagues, et le soleil couchant vous fera mes adieux.

« Voilà, Monsieur, les dernières explications que vous désiriez; je les ai dictées à mon secrétaire avec le regret de ne pouvoir les écrire moi-même ayant une douleur assez vive à la main droite. Si vous avez l'extrême bonté de me tenir au courant du travail et de m'en annoncer la fin, je vous en aurai beaucoup d'obligation. La nuit *me presse*, comme dit Horace, et je n'ai guères le temps d'attendre. »

Un de nos amis, qui s'est beaucoup occupé des relations poétiques de l'âme et du paysage, union plus réelle qu'on ne le pense communément, surtout parmi les esprits vulguaires, et qui, sagement développée, amène des

sublimes résultats d'utilité morale, un de nos amis, disons-nous, nous a communiqué les vers suivans sur la tombe du poëte. Ils ont été offerts à M. De Châteaubriand dans son ermitage de la rue d'Enfer, avec un peu de terre et une touffe de jonc marin prise à la place qui doit recevoir son cercueil.

Sur ce coin favorisé de la terre de Bretagne, un poëte voyageur, comme Wordsworth, le grand solitaire des *lacs* du Westmoreland, désormais immortalisés par sa voix profonde et saintement voilée, pourrait, dans un jour, faire trois illustres stations. Il visiterait le tombeau du chantre des martyrs, la chapelle, d'apparence trop peu honorée où Duguesclin voulut que l'on déposât son cœur, et le petit oratoire dans les bois, derrière lequel nous avons vu, entre quatre sapins, l'étroit espace de terre que le *Croyant* a marqué pour le lieu de son repos après les agitations de ses jours Peu de contrées, nous semble-t-il, pourraien offrir sur un petit point de leur carte, un triangle aussi glorieux.



VERS

ÉCRITS A LA POINTE OCCIDENTALE DU GRAND BEY.

3 MAI 1837.

Oh ! laissez-le dormir près de sa mer natale,
Le sublime rêveur des landes de Combourg !
Le bruit que font ici la vague et la rafalle,
Il le demande : il veut sa grève et son vieux bourg.

Il quitte les cités pour la couche de roche,
Que nous lui creuserons dans cet îlot désert.
Du fond de son sépulcre il veut ouïr la cloche,
Dont son joyeux baptême éveilla le concert.

Le poëte s'assit, dans sa grande tristesse,
Et dit : « Où dormirai-je ? A qui léguer mes os ?
Car l'heure du repos vient avec la vieillesse ;
Le front doit être à l'aise au chevet des tombeaux.

« Irai-je demander à la Suisse charmante,
Un lit au bord des lacs d'Underwald ou d'Uri ?
Irai-je demander à Naples, l'embaumante,
Six pieds de son beau sol sous l'oranger fleuri ?

« Irai-je demander à Venise, la belle,
Un sépulcre de marbre au fond de ses palais ?
Irai-je vers le Tibre et la ville éternelle,
De mon soleil couchant exiler les reflets ?

« L'Amérique pour moi serait douce et bénie,
Avec l'isolement de ses vastes forêts,

Et ses fleuves puissants, contrée où l'harmonie
Des bouleaux du désert me dit tant de secrets.

« Oh ! non, je n'irai pas dans la Suisse charmante ;
Oh ! non, je n'irai pas dans Rome aux débris saints !
Oh ! non, je n'irai pas vers Naples, l'embaumante,
Ni dans l'isolement des bois américains !

« Mais je sais un pays cher à l'âme pieuse,
Plein des vagues soupirs du vent dans les rochers;
Où j'aimais tant à voir l'hirondelle joyeuse
Reparaître en avril, autour des vieux clochers ;

« Un pays où l'on voit, au tronc creusé des chênes,
La sainte Vierge encore avec l'*enfant Jésus !*
Terre où mon âme prit de poétiques chaînes,
Et que tant je pleurai dans mes rêves déçus !

« Berceau que j'ai toujours, en ma mélancolie,
Chanté sans prononcer son nom mélodieux ;
Oh ! mes os, vous irez, votre course remplie,
Là, reposer avec les os de mes aïeux.

« Sur un îlot, auprès de ma ville natale,
Je me ferai creuser ma couche de granit,
Et l'oiseau voyageur, sous ma croix sépulcrale,
Fatigué par les vents, viendra poser son nid.

« Et vous viendrez pour moi, prier sur la colline,
Nochers : j'ai comme vous reçu maint coup de mer;
Et mes concitoyens contre toute ruine,
Voudront bien protéger mon sépulcre au désert ! »

Sois sans crainte, ô poëte ! il tiendra de lui-même;
Le temps pourrait manger le socle de ta croix,
Que ton nom resterait avec son diadême,
Plus beau que tous ceux-là dont se parent les rois.

Si tu donnais ta cendre au rude Samoïède,
En découvrant sa tête, il te dirait : *merci !*
L'antiquité sur elle eût versé le lait tiède
Et les parfums avec le cantique choisi.

Et nous, nous recevrons le cercueil du poëte,
Avec la piété des hommes des vieux temps,

Et nous, nous bénirons l'éclatante mouette,
Qui se vient sur nos bords abriter des autans...

Oh ! nous glorifierons la dépouille mortelle,
Que jette à nos remparts ce rayon glorieux :
Sur son îlot désert qu'il dorme sous notre aile,
Celui qui fit aimer les tombeaux des aïeux.

Qu'on élève un palais aux rives de la Seine,
Qu'en un port gigantesque on enferme la mer,
Cela sans doute est grand, et mon œil se promène,
Sur ces travaux de l'homme avec un regard fier.

J'y vois l'homme et ses bras qui sapent les montagnes ;
Dans toute leur puissance, ils sont là sous mes yeux.
Mais ce simple sépulcre, orgueil de nos campagnes,
Me montre l'homme encor bien plus prodigieux.

Si la force des bras que sert l'intelligence,
Entassa ce granit pour barrer l'Océan,
Ce travail sur un point dénote l'indigence :
Là, ce fut *tout un peuple*. — Ici, c'est *le géant !*

Ici, c'est le géant dont le bras solitaire,
Solitaire avec Dieu, remua l'univers;
Non l'univers des sens, mais celui du mystère,
Que n'atteignent jamais la rouille ni les vers.

Donc admirons toute œuvre où la force de l'homme
Resplendit colossale avec ses mille bras;
Mais découvrons nos fronts devant ce tombeau, comme
Si Dieu, là plus qu'ailleurs, eut imprimé ses pas.

Ecoute, voyageur! une vague harmonie,
Sort de la solitude et vient à ce tombeau;
Et la voix du tombeau répond, comme un génie,
A la plainte du vent, aux murmures de l'eau.

Quelle es-tu, voix puissante et pleine de tendresse,
Qui charmes les esprits des choses du dehors?
Prophètes du Jourdain, poëtes de la Grèce,
Quelque chose est ici de vos divins accords.

Cette voix est la voix de Moïse et d'Homère;
C'est la voix d'Adam même à travers tous les temps;

Elle dit le repos après la vie amère,
Et l'hospitalité qu'on doit aux haletants.

On veut mettre à néant les leçons du poëte,
D'elles, comme d'un rêve, on entend discourir;
Ce rêve a consolé par tout l'âme inquiète,
Et depuis six mille ans il n'a pas pu mourir !

Rêve-t-on d'enseigner que l'homme est en voyage,
Vers un but infini de bonheurs immortels;
Qu'il faut aux tombeaux saints des fleurs et du feuillage
Et pour trouver la paix, prier près des autels;

Que l'esprit est partout voilé sous l'apparence;
Qu'une parole éclate au sein des mille bruits
Jetés par la nature à notre âme en souffrance,
Dans le trouble des jours et dans la paix des nuits ?

Vous qui sentez la belle et chaste poésie,
Venez; nous ouvrirons, aux crêtes de l'ilot,
Le lit où veut dormir, dans sa terre choisie,
René pris de fatigue et dont le jour se clot.

Dans la nature, tout voudra te rendre hommage,
O poëte ! et l'oiseau pèlerin de l'hiver,
Et l'herbe du rocher, et l'onde du nuage,
Et le jonc de la dune, et le vent de la mer.

Et l'homme serait-il moins ami du poëte,
Et moins sensible aux chants splendides et pieux,
Que le vent de la dune et l'onde et la mouette,
Et le nuage enfin qui passe sous les cieux ?

Oh ! non ! sur ton flot, profond visionnaire,
Que les rocs du tombeau ne te soient pas pesans !
Tombeau sacré, si Dieu te défend du tonnerre,
Nous, nous te défendrons contre l'homme et les ans !

H. Morvonnais.

LE GRAND BEY.



LE GRAND-BEY.[1]

Si, pour voir nos châteaux, nos grèves et nos landes,
Nos églantiers aux vents deroulant leurs guirlandes'

---

(1) On sait que le *Grand-Bey* est un rocher près de Saint-Malo, où M. De Châteaubriand a demandé et obtenu qu'on plaçât son tombeau.

Nos genêts au soleil ouvrant leurs boutons d'or,
Les corbeaux qui souvent arrêtent leur essor
Sur le dolmen dressé par la main de nos pères,
Où le chauve druide accomplit ses mystères,
L'aubépine neigeant sur nos sentiers fleuris,
Quelque jour vous quittez les plaisirs de Paris,
N'oubliez pas Saint-Pol à la flèche élancée,
La forêt des grands mâts dans nos ports balancée,
Combourg et ses creneaux, Sainte-Anne, Josselin,
Les tombeaux de nos ducs, le cœur de Duguesclin,
Sous le plus haut clocher de Dinan, ma patrie,
Où le fier capitaine appela Cantorbie,
Et de son gant de fer, pour venger Olivier,
Broya le crâne épais du traitre chevalier.

Oh! surtout allez voir, dans l'Océan qui fume,
Au milieu des flots verts dont la bouillante écume,
En sa rage impuissante, inonde les remparts,
Saint-Malo qui s'endort, dans son lit de brouillards,
Comme le goëland sur les lames sauvages;
Mais ne choisissez pas, pour fouler ses rivages,
Un de ces jours d'été ruisselant de soleil,
Où chaque flot qui roule est azur et vermeil,
Quand la brise du soir est tiède et parfumée,
Comme le souffle pur de quelque femme aimée,

Que l'on entend par tout le chant du rossignol,
Que le bleu papillon vous effleure en son vol.

Non, non !... pour contempler le spectacle sublime
De la forte cité luttant contre l'abîme,
Immobile, agitant sa cloche dans les airs
Et par des sons joyeux narguant la voix des mers,
Il faut un de ces jours de la mourante automne
Où le pin des forêts se courbe au vent qui tonne;
Où, près du noir écueil, l'épouse du marin
Serre, les yeux en pleurs, son enfant sur son sein:
Alors, oh ! si jamais votre ardente pensée
Du fond de votre cœur au ciel s'est élancée;
Si vous n'êtes plus froid que le flot qui bondit
Et sous le mur antiqne en hurlant s'arrondit,
Près du canon de fer, de quelque couleuvrine,
Asseyez-vous, livrez au vent votre poitrine,
Et puis, peintre ou poète, à genoux ! à genoux !...
Car la droite de Dieu s'ouvre-là devant vous !

Voyez-vous, vers le nord, ce roc à tête grise,
Où, sous l'aile du vent, la vague ivre se brise;
Ce roc qui fait trembler nos rudes matelots,

Quand ils y sont traînés par la houle des flots :
Eh bien ! c'est lui !... ce roc solitaire et sauvage,
Semblable au dos d'un monstre échoué par l'orage,
Que l'innombrable essaim des cormorans plaintifs
Se dispute en criant au milieu des récifs,
C'est lui qu'il a choisi, pour reposer sa tête
Et s'endormir à l'aise au sein de la tempête,
Celui qui vint là même, entendre, comme vous,
Les imprécations de la mer en courroux,
Et songer, sur ce mur, aux savanes lointaines
Où devaient le pousser ces vagues incertaines;
Au pays du soleil, des lacs et des forêts;
Aux villes d'orient où, des hauts minarets,
L'Allah-hu du derviche appelle à la prière;
Au Parthenon debout dans des flots de lumière;
A Sparte dégradée et, sous les verts roseaux,
Voilant de l'Eurotas les gémissantes eaux;
Au lac mystérieux qui roule dans ses ondes
Les débris foudroyés des deux cités immondes;
Puis à Jérusalem, la ville des douleurs,
Où quelques moines saints, à genoux, l'œil en pleurs,
Près du tombeau du Christ, malgré le cimeterre,
Baisent avec amour les traces du calvaire !.....

Châteaubriand..... pour voir ce nom, sur le rocher,

Combien de fronts rêveurs iront là se pencher !
Combien, pour contempler tes grandes funérailles,
D'hommes se presseront sur les hautes murailles,
Quand de son fils aîné notre Bretagne en deuil
A ses bruns matelots confiera le cercueil ;
Que de toutes les tours poussant des cris funèbres,
Les cloches, les canons, à travers les ténèbres,
Tinteront, mugiront et d'échos en échos
Prolongeront leur glas sur l'espace des flots !....

Quel grand et triste jour pour la vieille Armorique !...
Car des fiers rejetons de sa race héroïque,
Du fond de ses grands bois aux grèves de sa mer,
Des montagnes d'Arrès à Locmariaker,
Nul d'un plus noble éclat n'entoura ses hermines.
Quand la France à genoux pleurait sur les ruines
De ses temples détruits par des brigands impurs,
De ses croix qui rampaient dans les sentiers obscurs,
Et qu'encore aveuglé par un délire étrange,
L'homme au front du Dieu mort allait jeter sa fange,
Nul n'éleva plus haut sa parole de feu ;
Nul de son bras puissant, sous la face de Dieu,
N'humilia plus bas la tête de l'impie,
Ne versa plus de baume au cœur de la patrie,
En poussant tout-à-coup aux marches de l'autel
Ce siècle dont la voix ne montait vers le ciel,

Que hurlante d'orgueil, d'injure et de blasphèmes,
Comme un chant infernal, quand des vieux diadèmes,
De ses sanglantes mains, il montrait les lambeaux
Et joyeux en parait la tête des bourreaux !.....

Près de tes flots chéris, aux cris de la mouette,
Qu'il soit doux et léger ton sommeil de poète :
Que la brise en passant ne t'apporte jamais
Que l'hymne du bonheur, que des refrains de paix !
Puissent les cris de mort des vieilles saturnales
Tant de fois répétés à ces heures fatales
Où Paris se courbait sous l'échafaud, son roi,
S'ils renaissent un jour, expirer loin de toi :
Et lorsque le vaisseau bercé par la mer sombre,
Sur le rocher désert, apercevra ton ombre
Debout, et regardant, à travers les brouillards,
De la forte cité les grisâtres remparts;
Que le vieux capitaine, appuyé sur la proue,
Ne découvre jamais de larmes à ta joue;
Qu'il y lise toujours un sourire joyeux,
Comme au temps de bonheur où parut à tes yeux,
Après un long exil, le sol de la patrie :
Comme lorsqu'à ta main livrant sa main chérie
La vierge du rocher fuyant l'œil paternel,
Tremblante de bonheur, te suivait à l'autel !.....

HIPPOLYTE DE LORGERIL.


PASQUALE CARRATU
Legatore
Via Trinità


BIBLI